

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 26 JUIN 2026 À 09H 30

(Convocation du 19 juin 2026)

Aujourd'hui vendredi vingt-six juin deux mil vingt-six à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUEH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POULLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHÉLUE.

EXCUSES AYANT DONNE

PROCURATION:

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Anne-Laure CHAZEAU à partir de 11h05
M. Gérald CARMONA à M. Marc LAFOSSE à partir de 14h05
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Alain GARNIER à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 14h05
M. Gérard CHAUSSET à Mme Marie RECALDE de 9h30 à 11h00
M. Jean-François CLEDEL à Mme Alexandra SIARRI à partir de 12h55
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE à partir de 15h
Mme Anne FAHMY à M. Boubacar SECK de 14h05 à 15h
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT à partir de 12h00
M. Maël FETOUEH à Mme Hélène FLORIAN jusqu'à 14h05
M. Alain GARNIER à Mme Anne LEPINE de 9h30 à 11h10
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM de 11h40 à 14h05
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Yana LANGLOIS à partir de 14h05
M. Jérôme LAMBERT à M. Yohann GIACOMETTI à partir de 12h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN à partir de 14h15
Mme Zeineb LOUNICI à M. Pascale PAVONE à partir de 13h00
M. Jacques MANGON à M. Eric CABRILLAT à partir de 14h05
Mme Alexandra MARTIN à Mme Laurence NAVAILLES à partir de 14h05
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM à M. Mayeul L'HUILIER à partir de 14h05
M. Jérôme PEScina à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 15h05
M. David POULAIN à Mme Cécile DESJAMBES à partir de 11h50
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOZDAG de 14h05 à 15h
M. Bastien RIVIERES à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 16h
M. Fabien ROBERT à Mme Anne FAHMY jusqu'à 14h05
M. Alexandre RUBIO à M. Philippe QUERTINMONT à partir de 15h
Mme Ariane VAN GHÉLUE à Mme Catherine FABRE à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

LA SÉANCE EST OUVERTE à 09 heures 36

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Mes chers collègues, bonjour à tous et à toutes. Je vous propose de regagner vos places, s'il vous plaît, que nous puissions débiter ce nouveau Conseil.

Mes chers collègues, je voudrais démarrer ce Conseil avec un mot plus particulier pour Monsieur Michel VAYSSIÉ, qui siège à ma gauche ici, que tout le monde connaît, qui est l'actuel Directeur général des services. Vous le savez, Michel VAYSSIÉ va nous quitter. Il a fait valoir ses droits à la retraite, si je peux le dire, je vais lui laisser la parole dans un instant. Au nom de l'exécutif, au nom de vous toutes et tous, je voudrais remercier sincèrement Michel VAYSSIÉ, non pas uniquement pour les quelques mois que nous avons passés ensemble ici, mais surtout pour les quelques années que vous avez consacrées, ici, à la Métropole de Bordeaux. Je voudrais à la fois vous remercier et vous adresser mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle étape qui s'ouvre. Merci à vous.

Applaudissements.

Si mes collègues m'y autorisent, parce que ce n'est pas tout à fait la tradition, je proposerai à Monsieur VAYSSIÉ, s'il le souhaite, s'il veut nous dire un mot, de prendre la parole.

M. VAYSSIÉ : Je ne suis pas habitué à prendre la parole dans ce contexte. Merci, Monsieur le Président, pour votre attention. Comme vous le savez, on en a discuté. Je ne souhaitais pas de moments particuliers, parce que ce n'est pas tout à fait mon style. Simplement vous dire que j'ai passé 4 + 6, soit 10 ans dans cette maison, et en tout 43 ans au service de l'intérêt général. Je peux vous assurer que ces 43 ans ont été des années de bonheur, de bonheur humain, de bonheur professionnel, de rencontres extraordinaires, à la fois avec des élus, à la fois avec des fonctionnaires, élus et fonctionnaires trop souvent maltraités, parce que pas appréciés à la hauteur de leurs engagements. Je mesure tous ces engagements, d'autant plus que je suis élu dans une toute petite commune de Charente. Je suis conseiller municipal aussi. En tout cas, un grand bonheur. Merci à tout le monde. Je pense que j'ai essayé de faire ce que j'ai pu. J'ai sûrement réussi quelque chose et en ai loupé d'autres. En tout cas, un grand merci. Pour moi, ce n'est pas une porte de sortie, c'est une porte d'entrée vers autre chose. Merci en tout cas.

Applaudissements.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Ce n'est pas complètement terminé. Nous allons mener à bien ce Conseil.

Christine BOST, Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme BOST : Merci Monsieur le Président. Je voudrais, pour ce dernier Conseil de notre Directeur général des services, lui dire quelques mots et lui dire qu'à titre personnel, j'ai beaucoup apprécié notre compagnonnage qui a duré pratiquement 15 ans, comme il l'a dit il y a quelques instants, 10 ans ou 15 ans. Michel, 10 ans ou 15 ans ?

M. VAYSSIÉ : 10 ans à la Métropole.

Mme BOST : Il y a eu une période de creux, mais qui n'a pas été une période de creux pour nous. Cela a été une période de creux professionnel, mais pas une période de creux dans le lien qui ne s'est pas distendu.

Je voudrais profiter de ce moment pour dire à quel point l'engagement de Michel VAYSSIÉ au sein de Bordeaux Métropole, sa proximité avec les services, avec les élus, son souci de l'intérêt général, sa volonté de faire avancer les choses, peut-être parfois un peu plus vite que la machine ne le permet, a parfois généré quelques traductions physiques d'impatience. Certains de ses collaborateurs ont pu peut-être en subir les effets, mais toujours avec beaucoup d'élégance. Je

crois que tout le monde peut en attester. Michel, je voudrais simplement te dire merci pour ton engagement et pour cette complicité que l'on a pu tisser au fil des années, tout le plaisir que j'ai eu de t'avoir à mes côtés, et je sais que c'était un plaisir partagé par Alain. Merci.

Bonne route pour la suite, parce que tous ceux qui connaissent Michel VAYSSIÉ dans la proximité savent que la retraite n'est pas un mot qui lui convient.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Je voulais dire aussi que le travail n'est pas complètement terminé pour Michel VAYSSIÉ. Encore quelques semaines parmi nous, et nous aurons le plaisir d'accueillir un nouveau Directeur général des services, Marc PONS DE VINCENT qui nous rejoindra à la rentrée et qui assurera aussi avec Michel VAYSSIÉ la transition et la continuité sur tous les dossiers qui sont lancés, et ils sont nombreux ici, à la Métropole.

Avant d'ouvrir formellement le Conseil et ses délibérations, vous savez que nous avons un conseil avec une place importante ce matin, et peut-être cet après-midi, sur les questions budgétaires et financières. Nous aurons dans quelques minutes la présentation des résultats de l'audit, un débat sur le budget supplémentaire 2026, un débat sur le CFU 2025. On sait que l'on a un Conseil métropolitain avec une part importante des sujets budgétaires et financiers.

Avant cela, je voudrais juste dire un mot sur la période caniculaire que nous vivons et qui met à rude épreuve, comme nous pouvons tous le constater dans nos communes, les habitantes et les habitants de la Métropole. Dans ce contexte, nous sommes tous extrêmement à la tâche dans nos communes et je voudrais saluer l'engagement de tous les services municipaux dans toutes nos communes pour faire face à cette crise. Je voudrais avoir un mot naturellement pour les agents de la Métropole, qui sont aussi fortement mobilisés dans cette période exceptionnelle, leur dire notre reconnaissance et mesurer avec vous qu'il a fallu s'adapter dans les services de la Métropole. Nous avons pu bénéficier du soutien, dans de très nombreuses communes, et je trouve que c'est une magnifique initiative de la réserve citoyenne métropolitaine, et qui prend toute sa place dans ces périodes qui exigent une grande proximité et une grande solidarité. J'ai pu l'observer dans les lieux refuges ouverts sur la commune de Bordeaux, mais je sais qu'ils ont été naturellement présents dans d'autres communes. Je trouve que c'est une très belle initiative qui nous revient dans les années qui viennent à continuer à encourager, soutenir le bénévolat, la présence, la solidarité, la proximité, le lien. Je souhaitais ce matin, en votre nom à tous, saluer leur engagement. Ils sont toujours très présents sur le terrain à nos côtés.

Dire également, sous le contrôle de Monsieur Christophe DUPRAT, que s'agissant de notre réseau de transport, il a été lui-même, et il l'est toujours mis à rude épreuve. Il a fallu procéder à des ajustements de plans de transport pour préserver le matériel et assurer, aux moments de la journée qui étaient les plus importants, un service de qualité avec des réductions de service dans la journée face à des températures qui mettent nos matériels à rude épreuve. Il a fallu, pour assurer la continuité du service, prendre un certain nombre de décisions.

Nous aurons l'occasion, dans les semaines, les mois et les années qui viennent, de continuer à parler de l'adaptation de notre territoire à cette nouvelle donne climatique, qui nécessitera de poursuivre des politiques publiques sur la transition énergétique, les transports, la rénovation et la place de la nature en ville, pour faire face à ces épisodes dont nous sommes convaincus qu'ils sont amenés à se répéter, mais on a perçu et on perçoit cette semaine l'intensité et la durée et la dureté de cette période.

Là-dessus, Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT : Monsieur le Président, je voudrais, comme vous l'avez fait pour les agents de Bordeaux Métropole, que l'on puisse également saluer le professionnalisme des conductrices et des conducteurs du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole), ainsi que les agents de maîtrise, qui ont permis, dans des conditions souvent extrêmement difficiles, d'assurer une mission

de service public, c'est bien cela dont il s'agit. Le matériel n'était pas défaillant, c'est simplement que la sécurité des climatisations se mettait hors service à 70 degrés, et pour préserver le matériel, nous avons préféré avoir de la fréquence aux heures de pointe et la limiter.

Ce dont on peut se féliciter, contrairement à d'autres secteurs en France, c'est que notre infrastructure a tenu. Nous n'avons pas eu de rupture de caténaire, pas de rupture de rail, pas de rupture d'alimentation, parce que l'entretien qui est effectué au quotidien sur notre réseau permet de le maintenir et faire en sorte que l'on a pu circuler. Un certain nombre de décisions seront à prendre dans les mois et les années qui viennent pour faire face à ces températures. Je rappelle que notre réseau, conçu en 1997, l'était avec la référence qui était de 38,4 degrés, qui avait été obtenue un samedi de juillet 1990. Depuis, nous sommes montés à 44 degrés, ce qui n'est pas tout à fait la même référence. Des mesures seront prises cet hiver encore pour améliorer les choses. En tout cas, merci aux agents, car sans eux, rien n'aurait circulé. Je vous rappelle que pour la première fois, les TER ne fonctionnaient plus sur la région Nouvelle-Aquitaine notamment, alors que nous avons quand même maintenu un minimum de service pour pouvoir transporter les voyageurs. On cherchera à s'améliorer. Dès aujourd'hui, c'est déjà mieux puisque le point de rupture est à 38 degrés. En tout cas, merci à toutes et à tous.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Vice-président.
Camille CHOPLIN, vous avez la parole.

Mme CHOPLIN : Merci Monsieur le Président. Nous sommes le 26 juin 2026, et la France est épuisée par la deuxième vague de chaleur de l'année, aussi intense qu'interminable. Jamais nous n'avions autant redouté ce que nous appelions autrefois les beaux jours.

Notre pays, comme notre Métropole, suffoque. Des records absolus de température ont été battus jour après jour. Face à ces conditions extrêmes, nos pensées vont en priorité vers les personnes les plus vulnérables : les personnes sans-abri, les mal-logés, les personnes âgées, les personnes malades, les jeunes enfants, les femmes enceintes, ainsi que tous celles et ceux qui travaillent en extérieur.

Nous tenons également à exprimer notre profonde reconnaissance à l'ensemble des agents et professionnels qui assurent la continuité des services publics essentiels, malgré ces conditions particulièrement éprouvantes : les personnels soignants, les enseignants, les agents des crèches et des écoles, les agents de la collecte des déchets, les agents des CCAS (centres communaux d'action sociale), les conducteurs de TBM, et bien d'autres encore. Merci à eux.

Le dérèglement climatique est indéniable. En tant qu'écologistes, nous aurions évidemment préféré que les scénarios les plus pessimistes ne se réalisent jamais. Malheureusement, l'accélération des événements climatiques extrêmes est désormais notre réalité. Dans ce contexte, nous regrettons profondément l'inaction des derniers gouvernements : le recul sur les ZFE sans solution alternative crédible, la disparition progressive du fonds vert, l'affaiblissement et le report du ZAN (zéro artificialisation nette), les hésitations et les coupes dans les dispositifs de rénovation énergétique, les difficultés à faire émerger une stratégie énergétique cohérente, ou encore le manque d'ambition en matière de mobilité durable, en sont quelques exemples. La liste est longue. Les ONG environnementales ont recensé pas moins de 43 reculs environnementaux et climatiques pour la seule année 2025.

Et localement, que penser des projets climaticides que vous voulez mettre en œuvre, parmi lesquels le Grand Contournement ? Ce projet aura pour unique conséquence de freiner le report modal et d'accentuer les émissions, sans compter les hectares de végétation et de biodiversité détruits. Vous souhaitez aussi augmenter le nombre de places de parking ou éradiquer la végétation spontanée dans les rues. Est-ce là votre réponse à la crise climatique ?

Lors du précédent mandat, nous avons engagé des politiques publiques destinées à répondre à cette crise. Les investissements nécessaires pour préparer notre territoire aux conséquences du changement climatique seront au cœur des débats que nous aurons lors de l'examen du compte

financier unique. Avoir abandonné l'atténuation climatique au profit de l'adaptation climatique est une grave erreur. Nous aurons toujours une saison, en espérant que ce terme existe encore dans les prochaines années, de retard sur le changement climatique.

Nous avons également été frappés de lire récemment dans la presse, je cite Monsieur Christophe DUPRAT : « Il faut bien admettre que rien ne présageait des températures de l'ordre de celles que l'on enregistre. » En réalité, si. Ces évolutions sont documentées, anticipées et annoncées depuis de nombreuses années par les scientifiques.

L'impréparation n'est pas une fatalité, c'est un choix politique. Nous espérons que le nouvel exécutif de la Métropole sera à la hauteur des enjeux, car nous devons réagir fortement et collectivement.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Bonjour Monsieur le Président. Quelques mots. Je m'associe à vos remerciements et à ceux de Monsieur Christophe DUPRAT par rapport aux agents métropolitains qui ont été très actifs pendant cette période caniculaire, et à ceux de Madame Camille CHOPLIN, sur toutes celles et ceux qui sont en première ligne face à cette période. On aura des débats budgétaires où j'aurai l'occasion de redire. Par exemple, ce que résumait *l'Humanité* dans un de ses titres mardi par rapport au macronisme en disant : « l'exécutif brasse de l'air » sur les enjeux environnementaux, mais on aura l'occasion d'en reparler.

Je voulais surtout insister sur la situation du réseau TBM. Cela a été très compliqué cette semaine sur le réseau, une situation très éprouvante pour le personnel comme pour les voyageurs. J'ai lu des messages et des communiqués de certains syndicats, notamment la CGT, qui pointaient qu'ils avaient déjà alerté depuis longtemps sur ces systèmes de climatisation qui n'étaient pas adaptés, ce qui nous a menés au chaos vécu sur le réseau cette semaine. Pour l'avoir vécu notamment mardi, quand le réseau de tram s'est arrêté complètement, je pense que chez Keolis, il y a aussi un déficit dans la gestion de crise sur l'information des voyageurs. Aux Quinconces, quand tous les trams se sont arrêtés mardi, personne pour informer de la situation. Les voyageurs se sont retrouvés avec le message de continuer leur trajet à pied. Il y avait des personnes âgées. Je pense que c'était très compliqué. C'était le moment où on était à 42 degrés et quelques. On trouve du monde chez Keolis pour faire des contrôles, un peu en mode cowboy ces derniers mois où il y a une dizaine de personnes qui font les contrôles de validation des tickets, et là sur l'information aux voyageurs, je pense qu'il y a des marges de progrès dans la gestion de crise. C'est quelque chose à travailler. Dans cette période de crise, dans cette période compliquée, j'ajoute aussi à la période de travaux sur le pont de pierre qui viennent impacter le trafic sur le réseau, on devrait, Monsieur le Président, envisager aussi des mesures de gratuité sur ces périodes.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT : Pour répondre à Monsieur Olivier ESCOTS, dès avril, juste après notre installation, nous avons mis en place un plan de transport adapté qui tient compte de la réalité, c'est-à-dire pour se préparer dès le mois d'avril pour pouvoir le mettre en œuvre. Nous n'imaginions pas que ces températures seraient celles-ci. D'abord, les décisions que nous avons prises, Monsieur Olivier ESCOTS, avaient trois objectifs :

- un, faire en sorte de protéger les salariés ;
- deux, protéger nos usagers, on ne peut pas transporter des gens dans des rames de tramway où il fait 40 ou 45 degrés ;
- et trois, protéger le matériel, parce que si on casse le matériel le deuxième jour, on n'en a plus pour le lendemain.

Des travaux ont été faits, comme je l'ai dit, sur toute l'infrastructure ferroviaire de notre système de transport, mais aussi sur les bus. 157 véhicules ont été révisés cet hiver et fonctionnent bien en termes de climatisation. 104 véhicules neufs ont été achetés, 25 % du parc ont été livrés ou seront livrés d'ici le mois de septembre. C'est inédit. Jamais autant de véhicules n'ont été faits. Il faut

remonter à 2006 pour qu'il y en ait eu 96 d'achetés. Là, c'est 104. Il y a donc tout un tas de véhicules qui sont aujourd'hui en bonnes conditions. Il y en a d'autres. Il en reste aujourd'hui 100 qui sont avec un système de rafraîchissement et non de climatisation. 66 vont partir avec l'achat des nouveaux que nous avons fait, ce qui veut dire simplement que l'on va arriver plus rapidement que prévu à avoir des véhicules qui seront dans de bonnes conditions.

Reste aujourd'hui le tramway. Nous avons deux types de rames : les rames des phases 1 et 2, dont la climatisation a été prévue sur les standards d'Europe continentale, et les phases 3, dont nous avons pris la référence de Séville pour pouvoir installer la climatisation dans ces rames de phase 3, et qui fonctionnent mieux. Donc, on a à travailler dessus. Nous avons testé des toitures blanches pour voir si la température baissait. Effectivement, avec la toiture blanche, la température baisse de 0,3 degré, c'est-à-dire à rien. Cela n'a donc pas marché par rapport aux essais que nous avons faits. Il faut savoir que l'on travaille dessus. Sachez que j'ai trop de respect pour les 1 570 conducteurs au sein des 2 300 agents de TBM pour savoir qu'à un moment donné, c'est difficile de prendre la décision d'arrêter, et le faire, c'est compliqué. Il faut penser aux gens. Et c'est encore plus difficile de communiquer dans ces temps-là, parce que les impératifs sont là. Après, votre couplet sur le contrôle, je veux vous assurer, depuis quatre jours, les effectifs de contrôle ont plutôt été déployés pour faire de l'information aux voyageurs que pour contrôler le peu de voyageurs qu'il y a certains moments. Je trouve cela un peu exagéré dans votre propos.

Sachez que nous allons être amenés à prendre un certain nombre de mesures et rencontrons les organisations syndicales la semaine prochaine qui étaient prévues. J'ai trop de respect pour l'humain dans les décisions que nous prenons pour que l'on puisse se faire. C'est compliqué. J'ai encore dit : 44 degrés, 70 degrés sous les capots des climatisations, elles ne fonctionnent plus.

Ce qui m'inquiète davantage dans les années qui viennent, et nous ne pourrons pas aujourd'hui y taper, ce sont les alimentations électriques. Enedis connaît aujourd'hui de fortes difficultés sur son réseau électrique. N'oublions pas que notre réseau tram a besoin d'électricité pour fonctionner. Le réseau de bus, de plus en plus d'électricité pour fonctionner puisque nous avons des véhicules électriques. Il faudra être très prudent sur les alimentations électriques. J'ai demandé que pour les PC bus et tram, ils soient équipés de groupes électrogènes pour que l'on puisse, en cas de coupure, comme cela a déjà été le cas, faire fonctionner les opérateurs de façon à avoir un minimum.

Quant à Madame Camille CHOPLIN, je ne sais pas si dans les prévisions, on nous disait qu'en 2025, il ferait 44 degrés à Bordeaux. Je n'en suis pas totalement convaincu. Ce n'était pas l'échéance 2025 que l'on nous donnait. C'était plutôt 2030 et 2035 les 44 degrés. Nous sommes en avance. Soyons clairs.

Quant à ceux qui savent prédire l'avenir, moi, je n'ai pas de boule de cristal et je me contente de faire ce qui est le quotidien.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Catherine FABRE a la parole.

Mme FABRE : Oui, merci Monsieur le Président. Je voudrais répondre à Madame Camille CHOPLIN sur plusieurs points. Vous faites un procès d'intention sur les questions climatiques. Ces températures très élevées que l'on a connues la semaine dernière, on sait qu'elles vont arriver. On sait qu'elles arrivent à un rythme plus ou moins prévisible, mais on sait que nous sommes sur ces trajectoires de réchauffement des villes et des Métropoles. Donc, c'est prévisible. C'est pour cela que nous devons tous prévoir et mettre en place des éléments d'adaptation, des éléments de ville avec des îlots de fraîcheur, des bâtiments publics rénovés. Mais je m'étonne que ce soit vous qui nous le disiez, puisque typiquement à Bordeaux, sur les écoles, nous avons eu énormément de mal à trouver des écoles qui soient rénovées thermiquement dans lesquelles il y ait ces adaptations.

Depuis le début de la semaine, nous avons cherché des solutions-refuges pour les enfants pour que l'on puisse ne pas les renvoyer chez eux, étant donné que certains d'entre eux n'ont pas de conditions confortables ou vivables chez eux. Donc, il est de la responsabilité des pouvoirs publics

de pouvoir d'offrir ces conditions adaptées. Nous sommes tout à fait conscients de ces enjeux, et c'est pour cela que dans nos priorités, que ce soit ici à la Métropole ou à Bordeaux, où nous sommes toutes les deux, nous avons ces priorités de rénovation du parc de bâtiments publics, ce sera une de nos priorités principales.

Nous avons aussi comme priorité l'adaptation avec les îlots de fraîcheur et toutes ces questions sur les espaces climatisés qui ont largement été un impensé jusqu'ici. On peut se poser ces questions-là d'ailleurs parce que c'est quand même très étonnant, quand on sait que ces questions vont arriver et qu'on le sait depuis longtemps, que les débats autour des espaces de fraîcheur n'aient jamais été posés clairement, notamment par votre groupe. Ce sont des éléments dont nous sommes bien conscients.

Je trouve que ce procès d'intention que vous nous faites ne va pas dans le sens des premières mesures que nous avons pu prendre. Nous sommes candidats pour faire partie des 100 territoires d'électrification parce que l'on veut aller dans ce sens de décarbonation. Nous prenons des engagements liés à la sortie du fioul, à la limitation de l'utilisation du gaz, à l'électrification du parc de véhicules que ce soient les véhicules collectifs et les véhicules individuels avec l'installation d'infrastructures. Nous serons au rendez-vous de l'adaptation, mais je pense que tout le monde doit y être.

J'ajouterai un dernier point, c'est que nous le ferons dans les capacités financières que nous aurons. Là, justement, je pense que c'est une transition vers les points qui vont suivre, mais c'est important aussi que l'on puisse avoir des moyens financiers pour définir des investissements de long terme, ceux dont je viens de parler. Je crois malheureusement que vous nous laissez une situation qui va nous rendre la chose difficile. Mais cela n'enlève rien à notre motivation et à notre engagement en matière de décarbonation et de climat.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. **Stéphane DELPEYRAT-VINCENT**.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Il est évident que nous traversons une période qui marquera sans doute la prise de conscience que non, ce n'est pas une crise de plus avant un retour à la normale, c'est l'entrée dans un nouveau modèle climatique. Et ce modèle climatique, ce n'est pas simplement « Ah il fait trop chaud de temps en temps ». Cela veut dire que nos infrastructures : nos écoles, nos rails pour ce qui est des trains et du tram, nos réseaux, comme nous l'avons vu avec certaines pannes d'électricité ces jours-ci, tout ceci n'est plus adapté à la nouvelle situation dans laquelle nous entrons. Cela va supposer des investissements extrêmement importants, ce qui a donc un lien avec le débat qui va s'ouvrir dans quelques instants. J'aimerais qu'on l'aborde dans cet état d'esprit, en remerciant également à mon tour les salariés de Bordeaux Métropole, notamment des transports qui ont travaillé dans des conditions difficiles ces jours-ci, mais aussi nos agents municipaux qui étaient le matin sur les chantiers, les agents des écoles, qui traversent ces périodes en grande souffrance. Nous le devons également pour protéger nos concitoyens. C'est aussi une question sanitaire et de santé publique majeure. Nous devons apporter une réponse à la hauteur, sans chercher à polémiquer, à revenir sur des débats anciens. Monsieur Jean PISANI-FERRY, vous vous en souvenez, était venu devant cette assemblée nous dire : en gros, il faudrait 60 milliards de plus par an, privés et publics, pour arriver à faire face à cette transition. Monsieur Mario DRAGHI l'a également évoqué au niveau européen puisque l'on parlera aussi d'économie et difficultés budgétaires. Si l'État fait de son côté, les collectivités de l'autre et l'Europe une troisième chose, ce sera extrêmement compliqué. Ce que l'on peut souhaiter, c'est une loi de programmation d'adaptation au changement climatique, qui engage l'État et les collectivités avec une visibilité et une action commune. Sans quoi je crains que, devant l'ampleur de la tâche qui est devant nous, il soit extrêmement difficile d'arriver aux résultats que nous souhaitons, c'est-à-dire maintenir les conditions d'activité et de vie de nos concitoyens, l'activité économique et agricole, qui finira par en pâtir gravement. Espérons que les uns et les autres, et notamment les gouvernements qui vont se succéder dans les mois qui

viennent, ou les présidents de la République, mettront sur la table et en haut de la pile de l'agenda ce nécessaire investissement massif pour faire face à ces événements.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Madame Harmonie LECERF MEUNIER, vous avez la parole.

Mme LECERF MEUNIER : Si vous pensez qu'il faut 5 ans pour adapter l'intégralité des bâtiments aux températures qui sont les nôtres, on est mal parti. Madame Catherine FABRE, vous dites que l'on n'a pas rénové les écoles. Il y a 115 écoles à Bordeaux. On ne rénove pas les écoles en 5 ans. Les écoles qui ont été livrées pendant le dernier mandat sont des écoles qui ont été commandées dans les mandats précédents. L'adaptation, cela ne se fait pas en 5 ans. Et si vous pensez cela, cela explique peut-être que Monsieur Christophe DUPRAT pensait avoir encore du temps parce qu'il croyait que les températures allaient augmenter dans 4 ans. Mais non : les adaptations, cela se fait des dizaines d'années en avance. C'est ce que disent les écolos depuis 40 ans. Et depuis 40 ans, on se moque des écolos en disant que l'on dit n'importe quoi, que cela va, il ne faut pas trop paniquer, que ce n'est pas si grave, que cela va arriver plus tard, que l'on aura le temps d'ici là de trouver grâce à un techno-solutionisme des solutions incroyables, merveilleuses, et magiques. Eh bien, ce n'est pas du tout le cas. C'est aujourd'hui qu'il fait plus de 40 degrés. C'est aujourd'hui que les gaines fondent dans les sous-sols et qu'il n'y a plus d'électricité. C'est aujourd'hui que l'on ne peut plus emmener les enfants à l'école ou en crèche. Et à chaque fois qu'il a fallu faire des économies sur les derniers budgets, elles ont été faites sur le budget de l'éducation et sur les ressources financières allouées à la transition écologique. Le fonds vert est passé de

Quant à l'impensé de la climatisation, c'est une caricature grotesque des écologistes. Ce n'est pas vrai que les écologistes ne veulent pas climatiser. La preuve est que l'on se bat depuis des dizaines d'années pour plus de fonds dans les hôpitaux, dans les maternités, notamment pour installer la climatisation là où les gens en ont besoin. Et pour la ville de Bordeaux, nous avons dépensé plusieurs centaines de milliers d'euros pour climatiser, par exemple, le centre Leydet, qui est un centre d'hébergement de personnes sans-abri, avec toute une aile pour des personnes sans-abri malades. Cela n'avait jamais été fait. Quand on est arrivé en 2020, en période de chaleur, il faisait plus de 40 degrés dans les chambres des personnes qui vivent le long du cours de la Somme. On a climatisé. On a étudié la climatisation. Ce n'était pas fait, c'était refusé. On l'a mis en place. Donc, on n'est pas des anti-clims primaires. Cela n'est pas une solution. La climatisation, cela réchauffe l'air à l'extérieur, on l'a largement dit. Pour autant, quand il y a besoin de climatiser, on est pour la climatisation. Ces caricatures-là ne font rien avancer.

Mais je reste choquée par le fait que vous pensiez qu'en 3 ans, 4 ans, 5 ans, on peut adapter l'intégralité des bâtiments. On ne peut pas le faire, surtout quand il n'y a plus de fonds vert.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Je rappelle juste que l'on n'est pas au conseil municipal de Bordeaux, mes chers collègues. Je vais passer la parole au maire de Bègles, Monsieur BAGATE.

M. BAGATE : Merci beaucoup Monsieur le Président. Madame Camille CHOPLIN, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, on est à Bègles, depuis 1989, avec une mairie qui est écologiste. Et nous avons les mêmes problèmes que partout au niveau des écoles. Nous n'avons donc rien qui n'a été fait depuis plusieurs années. Là, ce n'est pas 5 ans, c'est 40 ans. Aujourd'hui, nous avons des problèmes de température dans les classes qui sont insupportables. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH nous a demandé, il a pris la température à l'intérieur de la mairie. Nous avons des températures élevées et il refusait que nous fassions le Conseil municipal. Donc je ne parle pas de rêve, je parle de réalité. Je voudrais dire que sur le dogmatisme et sur les constats, je serai assez d'accord avec Madame Camille CHOPLIN sur tous les conseils qu'elle a faits. Et je suis d'accord aussi avec Monsieur Olivier ESCOTS quand il parlait de la climatisation. Sur les constats, on est tous d'accord, c'est sur les solutions. Quand on nous parle d'électricité décarbonée, vous avez été contre. Je vais le rappeler, ici, en séance, lors de la précédente

mandature : le nucléaire, heureusement que l'on ne vous a pas écoutés, que l'on a continué en médecine d'en faire, cela nous a permis de travailler sur les tep-scan, les IRM, je ne vais pas revenir là-dessus. Et cela nous a permis de grandir. Aujourd'hui, si on sauve beaucoup de vies, c'est grâce à cela.

Je voudrais rappeler aussi que grâce à vous, nous avons eu, merci beaucoup, les centrales à charbon allemandes qui ont fonctionné beaucoup plus que d'habitude, et qui nous ont fait monter l'indice de carbone. Oui sur les constats, mais il ne faut pas s'énervier. Il faut que l'on soit tous pragmatiques et pas dogmatiques, et que l'on avance tous ensemble. Ce n'est pas en jetant la véhémence sur Pierre, Paul ou Jacques que l'on va avancer. Il faut grandir tous ensemble. Il y a du boulot et il faut être conscient de ce que l'on fait. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. J'ai l'impression que cela appelle une réponse de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH. Et je rappellerai aussi que nous ne sommes pas au conseil municipal de Bègles dans ces cas-là. Cher collègue, vous avez la parole.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Dites-le à votre Vice-président que l'on n'est pas au Conseil municipal de Bègles. Il s'est permis une introduction en taclant l'action municipale des différentes équipes avant lui. Moi, je ne vais pas défendre notre bilan, même s'il y a beaucoup de choses à dire. À Bègles, il y a une grande salle climatisée par école. Vous voyez, on n'est pas contre la climatisation. Cela permet de se rafraîchir dans chacune des écoles. On a mis en place des brasseurs d'air, des ventilateurs. On a végétalisé les cours et on a un grand plan de rénovation.

Mais ce sur quoi je voudrais juste revenir, c'est sur deux points. Le premier, c'est les deux premières actions un peu visibles de l'actuel maire de Bègles, cela a été d'arracher des arbres. En pleine canicule, sur Terres-Neuves et de l'urbanisme tactique végétalisé, place du 14 juillet. Mais bon, on n'est pas au conseil municipal de Bègles, je vous propose de passer à autre chose, de dire que les plus grands spécialistes, climatologues de la planète nous disent qu'en 2050, les vagues de chaleur ne seront pas à 40, mais à 50 degrés. Et 2050, c'est dans 25 ans. Donc, l'objectif qui doit être le nôtre, passons de côté les polémiques politiciennes, si nous croyons maintenant aux prévisions des grands climatologues internationaux, et nous avons de très bons climatologues en France, nous disent : 50 degrés, des vagues de chaleur plusieurs par an, 50 degrés en 2050, dans 25 ans : comment est-ce que l'on peut s'organiser ? Parce que 50 degrés, les transports en commun ne fonctionnent plus, les coupures électriques sont généralisées, le bitume fond, on ne pourra plus se déplacer. Et plus de 24 heures à 50 degrés, les corps lâchent. On n'arrive plus à vivre. On n'arrive plus à respirer. 25 ans, c'est très court dans l'action publique, on le sait. L'objectif qui doit être le nôtre, c'est collectivement comment faire pour adapter notre pays et notre collectivité à ce climat très préoccupant qui arrive dans 25 ans, et évidemment, nous serons jugés à nos actes.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Je ne vois plus de demandes de parole sur ce sujet. Il faut appuyer sur le micro cher collègue. Monsieur le Sénateur Cazabonne.

M. CAZABONNE : Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais en entendant toutes ces discussions nationales, puisque Madame Camille CHOPLIN nous ramène constamment au débat national et ce qu'en font les gouvernements, je vais lui rappeler quelques chiffres. La France, dans les dernières années, a diminué de 25 % ses rejets de CO₂. C'est un pays qui a été exemplaire. L'Allemagne n'a pas suivi. Regardez aujourd'hui l'écart entre l'Allemagne et la France, quelle est la différence ? L'un a continué le charbon, l'autre a choisi le nucléaire, malgré vos oppositions constantes par rapport à cette énergie. Ensuite, est-ce que vous croyez que, et j'imagine que demain nous arrêtons tous de respirer ici puisque l'on rejette du CO₂ en respirant, cela va sauver la planète ? La France, aujourd'hui, c'est 1 % des rejets mondiaux. Prenez conscience de cela. L'effort doit être naturellement international. En Amérique, les efforts ne sont pas assaillants. En Chine, c'est encore 25 %. L'Inde, c'est 17 %. Arrêtez de nous culpabiliser ici en disant : il faut absolument que la France sauve tout le monde. Nous avons fait des efforts exemplaires, 25 % de diminution. Il n'y a pas un pays qui a égalé cela. Donc, arrêtez de nous culpabiliser. On a fait des efforts. Les différents gouvernements suivants ont fait des efforts. Vous avez tenté de sacrifier le

nucléaire. Je signale qu'aujourd'hui, EDF n'a qu'un problème, c'est d'avoir une énergie pilotable. Il y a eu ce scandale des éoliennes, qui ne sont pas pilotables. Imaginez la nuit où il fait 40 degrés, comme on nous prévoyait : quelle énergie on va utiliser la nuit ? Le photovoltaïque ? Les éoliennes ? Qu'est-ce qui est le mieux pilotable ? Il n'y a que le nucléaire. Arrêtez d'être contre ceux qui peuvent être la solution de l'avenir et arrêtez de nous culpabiliser. Voilà, merci.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Bien. Merci.

Avant d'ouvrir le débat budgétaire et financier, je voudrais redire qu'il n'y a en politique aucun monopole. Madame Camille CHOPLIN, vous n'avez absolument pas le monopole de l'enjeu climatique et de la transition écologique. Il n'y a aucun climatosceptique ici. On est tous convaincus qu'il faut le faire. Doucement dans les commentaires. Vous étiez aux responsabilités il y a quelques semaines. Il est un peu facile de se draper tout d'un coup en expliquant ce qui se passe, inaction. Qui continue à développer le RER (réseau express régional) métropolitain ici ? Qui soutient farouchement contre vous aussi le développement du ferroviaire pour avoir une alternative crédible à l'usage de l'avion quand on veut relier Bordeaux à Toulouse ? Qui veut faire de la Métropole une zone exemplaire en matière d'électrification pour basculer du thermique à des véhicules propres ? Je pense que là où je rejoins Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, nous changeons de mode radicalement, brutalement. On savait que cela arriverait. Y compris sur le plan politique, il va falloir que nous changions. Nous sommes farouchement convaincus que l'adaptation au réchauffement climatique est une urgence. J'ai dû déplacer plus d'une vingtaine d'écoles pour ne pas arrêter, contrairement à ce qui a été dit, le service public de l'éducation. Nous sommes tous attachés au service public. Il va falloir fonctionner. Nous voyons les câbles qui fondent dans un certain nombre de nos communes. Si nous voulons y arriver, cessez d'expliquer qu'il y aurait d'un côté de cet hémicycle celles et ceux qui sont convaincus de l'enjeu climatique et de l'autre côté les autres. Nous ne pourrions pas fonctionner comme cela. Je pense que la période appelle aussi d'autres postures politiques pour que nous y arrivions.

Je vais laisser maintenant la parole au Vice-président en charge des Finances pour la présentation de l'audit. Vous savez que l'audit, nous en avons pris l'engagement lors du premier Conseil métropolitain. Nous l'avons d'ailleurs mis dans le projet de mandature en disant : il faut commencer, et c'est normal en début de mandature, par un état des lieux, une situation la plus précise possible sur le plan financier et budgétaire, pour ensuite pouvoir porter nos projets et nos priorités. C'est le sens de l'audit qui a été lancé, et dont Monsieur Emmanuel SALLABERRY va vous présenter les principales conclusions.

M. SALLABERRY : Merci. Bonjour à vous toutes et à vous tous. Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Il me revient aujourd'hui la responsabilité, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, de vous présenter la première étape de l'audit que nous avons commandité, qui en comprend deux : une première de diagnostic, qui va vous être présentée ce matin, et une seconde qui établira, sur la base de ce diagnostic, un périmètre de plan d'action.

Que vous dire en synthèse ? Il y a beaucoup de chiffres, je vais essayer d'être le plus concis possible, certains d'entre vous l'ayant déjà eu trois ou quatre fois. D'abord, la situation est extrêmement sous tension, dégradée, et elle est surtout bien pire que ce qui avait été anticipé, y compris dans les derniers documents budgétaires de la précédente mandature, notamment sur l'atterrissage 2025.

Sur la situation, comme vous le voyez sur cette première planche, qu'est-ce qui peut être constaté ? Je vous ferai grâce des différents commentaires de périmètres d'analyse. C'est que tout budget confondu, c'est-à-dire le budget principal et les 13 budgets annexes, vous le voyez, après l'année un peu particulière du Covid-19 et de ses répercussions, on a une Métropole qui présente des équilibres en épargne brute comme en épargne nette plutôt stables. Mais depuis 2023, et singulièrement sur les deux derniers exercices, vous avez une courbe d'épargne brute comme d'épargne nette qui plongent et qui tendent dangereusement vers zéro. Évidemment, vous spécifiez que le chiffre obtenu de 2025 doit être pondéré par l'opération exceptionnelle de rachat

du stade, mais si on le pondère d'un côté, le chiffre obtenu de capacité de désendettement de 10 ans, qui est trois fois celui qui était présenté en 2019, aurait été, lui, augmenté à 10,5 ans.

Une fois que l'on a fait ce constat, on doit se poser la question de pourquoi on en arrive mécaniquement, cliniquement à ces chiffres. La planche que vous allez voir maintenant vous démontre de façon macroscopique, mais plutôt intéressante, c'est que les dépenses de fonctionnement ont crû deux fois plus vite que les recettes de fonctionnement. 18 % d'augmentation des recettes, ce qui correspond peu ou prou à l'inflation constatée sur la période. En revanche, 33 %, soit 280 millions d'euros supplémentaires de dépenses.

Vous avez le petit graphique en bas à droite de cette diapositive qui vous permettra d'apprécier qu'à l'exception notable de 2022, la Métropole a systématiquement fait croître ses dépenses beaucoup plus rapidement que ses recettes. On en arrive à un effet ciseau, ou tronçonneuse, vous utiliserez l'outil de jardinage qui vous plaît, mais une situation qui explique en grande partie la situation dans laquelle on est.

Si on parle de tous les budgets confondus, l'analyse démontre à peu de chose près que le grand malade de notre Métropole, c'est le budget principal. Vous le savez, le budget principal, c'est un peu la maison-mère. C'est celui qui distribue l'ensemble des autres budgets, les 19 budgets annexes. La planche que vous allez voir désormais vous démontre, en budget principal comme en budget confondu, la trajectoire assez vertigineuse de notre Métropole qui est passée, Monsieur le Président vous le signalez tout à l'heure, d'une dette contenue à 900 millions d'euros à une dette qui s'établit fin 2025 à plus de 2 milliards d'euros. Et malheureusement, cette dette continuera à croître, j'aurai l'occasion d'y revenir, à fin 2026.

Quant à celles et ceux qui auraient pu penser que le courrier de la Préfecture avait été dicté par nos soins ou faisait état de crier avant d'avoir mal, le simple graphique du milieu doit nous permettre d'être tous d'accord. Ce que nous indique la Préfecture qui est une forme de carton jaune, c'est la trajectoire de la Métropole. Vous le voyez, pour la première fois de notre histoire, au sein de la Métropole, la dette du budget consolidé, pas du budget principal, dépassera les 12 années à 2026. Et vous savez que ces 12 années, c'est un seuil important pour l'analyse par la CRC (chambre régionale des comptes).

Le graphique de droite semble un peu anodin, mais ne l'est pas. Jusqu'en 2023, le budget principal était un tiers de la dette globale de notre établissement, le grand porteur de dette étant naturellement le budget annexe transport, compte tenu des investissements qu'il porte. En deux ans seulement, c'est le budget principal, c'est pour cela que je vous dis que c'est le grand malade de notre établissement, qui porte à lui seul les deux tiers de l'endettement. Il ne peut, et ne pourra plus orienter et flécher des excédents de fonctionnement, comme il le faisait jusqu'à présent, pour alimenter les différents budgets annexes.

Puisque l'on parle de budget principal, je voulais vous montrer, avec cette nouvelle planche, les soldes qui lui sont propres. Des courbes, comme vous allez le voir à l'écran, qui suivent à peu de chose près le budget principal, mais qui sont encore plus saillantes sur le budget principal que ne le sont tous budgets confondus. Certains budgets, je pense notamment à l'époque au budget de l'eau et au budget déchets étant plus équilibrés que le budget principal. Ce chiffre doit nous interpeller pour la première année et une nouvelle fois, une seconde année, nous allons présenter, en dehors d'opération de retraitement, mais il est logique de les sortir des opérations exceptionnelles ne devant pas constituer un équilibre financier pérenne. Notre Métropole va présenter pour les exercices 2025 comme 2026 une épargne nette négative, c'est-à-dire, pour parler clair, une incapacité de dégager de l'argent une fois que l'on a remboursé nos seuls emprunts et nos seuls intérêts d'emprunt. Avec, vous le voyez, moins 3 % d'épargne négative en 2025. Là encore, on doit, pour l'honnêteté de la présentation, indiquer que cette épargne nette eût été plus positive s'il n'y avait pas eu l'opération particulière du stade. Mais quand je vous dis que la situation est plus complexe que prévue, c'est que les budgets votés, que certains d'entre vous ont voté début 2026, préoyaient une épargne nette à fin 2025 de 40 millions supérieure à ce

qu'elle va s'établir, c'est-à-dire que la situation à fin 2025 en 6 mois, sans que l'on y touche, s'est affaissée de près de 40 millions d'euros, avec un seul chiffre que je ne pensais pas trouver, pour être honnête, Monsieur le Président, mes chers collègues, une capacité de désendettement au titre du budget principal qui s'établira, selon toute vraisemblance, autour de 19 ans à fin 2026.

Comme je lis beaucoup la presse, j'ai entendu certains, certaines qui disent : « c'est évidemment la faute exclusive de l'État ». On a donc demandé plusieurs choses, et cette planche que vous allez voir maintenant nous permet de nous comparer, puisque les contextes macroéconomiques nationaux et internationaux nous permettent toujours de nous dire quelle est la santé financière de la Métropole par rapport à ces villes et communautés voisines et comparables. Nous n'avons évidemment pas les chiffres à fin 2025, ils ne sont pas encore consolidés, mais vous allez pouvoir voir à travers ce graphique les courbes de la Métropole étant en bleu, les courbes des autres Métropoles étant en gris avec l'écart à la moyenne en rouge que là où d'autres Métropoles ont fait le choix d'une certaine forme de sobriété, il était question, et pas que climatique, notre Métropole a vu ses indices que cela soit en endettement par habitant, en épargne brute, en épargne nette, les deux faits étant évidemment liés, a fait le choix finalement d'avoir des courbes qui s'aggravent beaucoup plus rapidement que les Métropoles voisines.

Je partage avec vous que l'on verra dans les prochaines semaines combien de Métropoles sont concernées par une alerte de celle que nous avons aujourd'hui reçue de la Préfecture, mais à ce jour, il n'y en a pas trois en France. La situation de notre Métropole, confrontée au même défi que les autres, est beaucoup plus dégradée à Bordeaux que quasiment partout ailleurs en France. Quand je parle d'accélération progressive, je voulais, au travers du graphique suivant, vous démontrer à quel point la dégradation l'a été tout autant. Vous avez sur la gauche de ce graphique, l'excédent brut qui était celui de 2022. Il était de 193 millions. Il n'est plus, en 3 exercices seulement, que de 117 millions. Avec le cabinet, et je voudrais, à ce titre, remercier aussi l'ensemble des équipes de la Direction des finances, avec lesquelles nous passons nos nuits et nos jours depuis quelques semaines maintenant pour vous présenter ce travail rapide, on s'est posé la question : comment en est-on arrivé là ? Vous voyez que je vous disais que cela avait crû deux fois plus vite sur le mandant, mais si on s'intéresse uniquement aux trois dernières années, cela a crû quasiment trois fois plus vite en dépenses qu'en recettes. Sur cette période 2022-2025, c'est à peu près 80 millions d'euros de recettes de fonctionnement supplémentaires, mais c'est 155 millions d'euros de dépenses supplémentaires.

Pourquoi ? Quelques points, et on y reviendra tout à l'heure, des impacts nationaux qu'il ne faut pas masquer. Des bonnes nouvelles, des produits des services et des impôts plutôt dynamiques qui permettent d'engranger de l'ordre de 90 millions d'euros supplémentaires, cela, c'est pour les bonnes nouvelles, c'est pour les recettes. Mais dès que vous basculez dans les dépenses, vous voyez deux, voire trois grands faits générateurs : les charges à caractère général qui ont crû, ce qui est logique. On était dans une période d'investissement, mais surtout une période d'inflation marquée qui est aussi compensée en recettes, des charges financières d'une Métropole qui a eu recours à l'emprunt de façon très importante (aujourd'hui, quand on emprunte 100 euros, 66 % viennent de l'emprunt, et ne viennent plus de nos propres capacités à dégager des marges de manœuvre), et deux blocs pour près de 100 millions d'euros. Les autres charges de gestion courante qui, en français tous les jours, correspondent à ce qui a été transmis à d'autres budgets et associations et satellites de la Métropole, et puis, on va y revenir, une explosion de la partie des charges de frais de personnel et des frais assimilés.

Cet élément que l'on va retrouver ici nous paraissait important à objectiver, cette partie de la masse salariale. Cette planche, je vais y passer vite. Elle n'est pas de bon augure pour la suite parce que si nous avons conservé des ressources propres, vous le voyez que la Métropole, aujourd'hui, compte tenu des différentes réformes intervenues, n'a plus la main que sur 1 euro sur 4 au titre de ses recettes. Cela veut dire qu'il va falloir qu'elle trouve en elle-même des capacités à pouvoir redresser la situation. On y reviendra.

Je propose de passer sur les planches suivantes de manière à aller un peu plus vite. Merci beaucoup.

C'est la partie des ressources humaines. Quels ont été les grands équilibres ou plutôt grands déséquilibres que l'on a pu constater ? Vous avez 262 millions d'euros de charges de personnel en 2020, 339 millions d'euros de charges de personnel à fin 2025. Vous avez les différentes responsabilités. Il y a trois faits à retenir : d'abord, c'est près de 600 ETP (équivalents temps plein) créés sur la mandature, dont plus de la moitié ne sont pas compensés en attribution de compensation. Je vise par-là celles et ceux qui nous parlent souvent de la mutualisation comme la cause de tous nos maux. La Métropole a créé, sans transfert de compétences, plus de 350 postes à iso-compétences. C'est ce qui explique les 11 % que vous avez dans l'impact financier. Mais une grande partie a été l'explosion de la masse salariale, et pas simplement que du nombre. Un fait à remarquer : la Métropole s'est transformée en termes de sa répartition entre catégories. Vous le voyez, les catégories C auront décru en pourcentage de près de 7 points – c'est assez colossal, c'est 10 % de moins – au profit de 3 à 4 % de plus au sein des catégories A et B. Et évidemment, au-delà du simple nombre, il faut se rappeler que plus on monte dans les catégories, plus l'impact financier est important. On pourrait se dire qu'avec cette transformation, on aurait eu moins recours aux cabinets et aux AMO (assistances à maîtrise d'ouvrage). Un chiffre : l'an passé, près de 40 millions d'euros auront été consacrés aux bureaux d'études et aux AMO. On a crû de tous les côtés. Je pense que tous les maires qui sont autour de cette table l'auront vu, on a eu un recours exagéré, je pèse mes mots, à tout ce qui est cabinet de conseil et autres. L'objectif est de vous rappeler une chose simple, et nous l'avons toujours dit : les personnels de cet établissement ne seront pas la variable d'ajustement de cette politique et des efforts que nous aurons à faire.

Je vous parlais de l'État, il paraissait important, pour la clarté de l'exposé, de le mettre à sa juste place. Étant entendu que les chiffres à fin 2025 dont nous disposons, seront évidemment plus négatifs à fin 2026, puisqu'une grande partie des mesures de la loi de finances 2026, au titre des mesures nationales, ont plutôt visé les conseils régionaux et les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) dans le cadre de la loi des finances. Quand on parle du poids de l'État dans la situation, est-ce qu'il est responsable ? La réponse est oui, mais à quel niveau ? Moins de 20 % de la situation que nous connaissons aujourd'hui. C'est 19 % actuellement, et cet impact est chiffré. C'est une cinquantaine de millions d'euros, dont certaines sont positives pour nos agents. Quand l'État décide d'une augmentation du point d'indice, c'est au bénéfice de nos agents, dans un contexte d'inflation important. Il y a eu des mesures plus compliquées financièrement dans ce tableau. Mais si nous sommes complètement honnêtes – il y a une partie de la DGF (dotation globale de fonctionnement), mais c'est plus anecdotique sur ce mandat que sur les précédents – le Dilico (dotation d'intercommunalité) qui est aujourd'hui compté en dépenses, doit normalement devenir en partie des recettes sur les exercices suivants puisque l'État nous prélevant une somme et nous le restituons. Voilà pour celles et ceux qui seraient tentés de mettre tous les maux sur l'État en se souvenant de la planche comparative que je vous ai montrée puisque toutes les collectivités ont été soumises au même régime sur les six dernières années.

Une des dernières planches que je vais vous montrer, c'est la situation du budget principal, je vous en ai parlé tout à l'heure.

L'endettement du budget principal, puisque le budget annexe transport fausse parfois un peu l'analyse. Le budget principal, mes chers collègues, c'était 412 millions d'euros d'endettement en 2019 ; c'est 1,6 milliard d'euros à fin 2026. La courbe de droite, avec cette petite ligne rouge qui semble très éloignée de la situation à l'heure actuelle, en dehors des opérations exceptionnelles qui pourraient arriver en cours d'année 2026, nous présenterons un endettement sur le budget principal qui dépassera les 19 ans. J'entendrais toutes les personnes qui nous expliqueront qu'on le savait. Non. Je n'ai jamais vu ici des courbes qui indiqueraient l'atteinte de ces chiffres, et je ne les présente ni avec plaisir ni avec délectation. Parce que plus la marge va être haute, plus l'effort à fournir sera important et douloureux.

Je voulais, dans cet océan de bonnes nouvelles, vous signaler que notre endettement est déraisonnable, mais sûr, puisque 98 % des contrats souscrits obtiennent la note de 1A. C'est

important, parce que nous parlons aujourd'hui, mais nous empruntons aussi aujourd'hui. Et il est très important que nos notations, vous savez que la Métropole est notée, c'est sur la base de cette note que nous empruntons, on puisse continuer à emprunter à des taux relativement intéressants, étant entendu que les contraintes de taux aujourd'hui ne sont plus les mêmes que celles que nous connaissions il y a encore 2 ou 3 ans.

Face à cela, et ce sera mon avant-dernière diapositive, nous avons fait un exercice théorique, que certains ici trouvent peut-être trop théorique, mais il n'y en avait qu'un seul. Il n'était pas question, puisqu'il faudra partager les efforts, de commencer le moindre effort sur quelques lignes que ce soit, sans en discuter ensemble, et surtout, il est à ce jour beaucoup trop tôt pour évaluer la somme des lignes en recettes comme en dépenses où nous devons faire des efforts. Cela va être un effort dense et très diffus. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au cabinet de nous faire cet exercice qui est le scénario du statu quo, qui a ceci de non critiquable qu'il permet de reproduire sur les années à venir ce qui a été fait au cours du précédent mandat, en recettes comme en dépenses, de tirer un trait tout simplement sans rien changer. Qu'est-ce qui se passe ? Si jamais nous sommes dans ce statu quo, nous serons mis sous la tutelle de la Chambre régionale des comptes au cours de l'exercice 2028. J'entendais tout à l'heure dire que 4 ans, c'est demain. 2028, c'est encore plus près de 4 ans.

Cette mise sous tutelle, et c'est la raison pour laquelle nous avons reçu le courrier de la Préfecture, doit nous permettre de dire une chose en responsabilité, et une chose dont je suis sûr que nous serons tous d'accord ici : il n'est pas entendable et il n'est pas envisageable que nous n'ayons plus la main sur nos choix politiques. C'est la raison pour laquelle, au sein de la planche qui arrive, le calendrier – celui-là vous le connaissez, mais je voulais vous le rappeler – nous allons passer un été délicieux à pouvoir faire les différents scénarios parce que quand on dit : il va falloir faire des économies, c'est très bien, mais vous savez que dans ce pays, tout est toujours prioritaire. Forcément, il y aura des choix difficiles à opérer. Forcément, la Métropole ne recouvrera pas ces éléments d'équilibres qu'elle connaissait au début du précédent mandat, mais il est impérieux, capital que nous redescendions au plus vite et se donner comme objectif de sortir du réseau d'alerte de la Préfecture.

Pour cela, deux actes. Un acte encore modeste, mais important, c'est le budget supplémentaire de tout à l'heure. Je vais vous dire, et je pense que l'on sera tous d'accord, il est toujours compliqué à mi-année de faire des grands efforts dans un établissement comme le nôtre, qui est un paquebot qui tourne lentement. Je veux aussi signaler qu'il y avait des choses qui avaient été faites à la fin du précédent mandat dont nous allons aussi commencer à bénéficier dans un certain nombre de chapitres. Puis, à partir du mois de septembre, la restitution finale de l'audit avec les différentes pistes parce qu'il faut l'objectiver, et un calendrier, je vous en parlais, volontairement détendu par le Président, du vote du budget 2027 parce que cela va être le premier budget de la nouvelle mandature, et surtout celui qui doit nous permettre de rectifier la trajectoire qui aujourd'hui n'est pas sous contrôle, donc le vote du budget de la séquence budgétaire à partir de janvier 2027.

Voilà, Monsieur le Président. Nul doute que beaucoup de nos collègues auront beaucoup de choses à dire. Je voulais d'abord remercier, une nouvelle fois, l'ensemble des équipes et des services qui nous ont aidés en seulement quelques semaines à avoir cette photographie. Vous l'avez compris, j'ai volontairement évité les adjectifs ou les procès. Je pense, comme sur le premier budget, que la situation financière qui est la nôtre, mérite mieux que des postures. Elle mérite d'abord un constat clair, nous l'avons, et ensuite que l'on puisse sereinement, mais de façon volontariste, trouver les mesures qui nous permettront de sortir de la zone rouge écarlate dans laquelle nous sommes aujourd'hui, Monsieur le Président.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Vice-président pour cette présentation. Je vais laisser la parole à Stéphane DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci beaucoup Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président également pour cette présentation. Je crois qu'il était nécessaire et utile qu'en début de mandature

nous puissions disposer d'un tel document. Ni moi-même, ni au sein du groupe, nous ne sommes dans la disposition d'esprit d'en contester les résultats, ni la nécessité d'un certain nombre de changements et de réformes qui sont nécessaires.

En revanche, je crois qu'il faut tout de même nuancer un certain nombre de choses. D'abord, sur l'épargne, c'est vrai qu'elle est faible. C'est vrai que Toulouse ce matin nous indique qu'elle a à peu près la même que nous. Mais si on prend en considération l'opération exceptionnelle du stade, qui est un élément extrêmement important, et si on y ajoute, et avouez qu'il était difficile de le prévoir et de l'anticiper, l'ensemble des mesures prises par l'État sur 2025-2026, qui s'élèvent à 67 millions d'euros, si on prend ces deux sommes, on retrouve un niveau d'épargne plus conforme à ce que nous avons pu connaître par le passé. Je ne le dis pas pour que nous évitions de regarder la situation en face, mais pour que nous cherchions à comprendre comment tout cela a pu se produire.

J'ai lu cette étude avec beaucoup d'intérêt et d'attention, il y a un élément qu'il me semble important de rappeler, qui n'est peut-être pas assez mis en avant dans cette analyse, parce que c'est pour moi la cause principale de nos difficultés, et si nous ne le regardons pas, nous allons avoir bien du mal à trouver des solutions. La Métropole de Bordeaux, vous le savez, ne lève pas de taxes foncières sur les particuliers. Elle a pendant très longtemps bénéficié de son dynamisme économique et démographique. Nous avons eu des recettes qui augmentaient fortement et régulièrement sans que nous ayons à augmenter les taux de fiscalité, parce que nous avions plus d'entreprises, plus d'habitants. Intervient une réforme de la fiscalité, dont nous n'avons peut-être pas – et je le reconnais – suffisamment mesuré les conséquences, je le reconnais, mais c'est le remplacement notamment de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et de la taxe d'habitation sur la résidence principale, mais c'est plus modeste surtout de la CVAE par un transfert de TVA qui est désormais décidé par l'État et qui est déconnecté du dynamisme économique du territoire. Cela vous fait arriver des entreprises, vous aménagez des zones d'activité, des routes, il faut des logements, il faut des transports, mais votre fiscalité n'existe plus en face. Cela je pense que ce décrochage, il faut le regarder vraiment, sans souci de polémique, mais le regarder vraiment. Si nous souhaitons demeurer une collectivité d'investissement et non pas de fonctionnement, il faut vraiment le prendre en considération, et je crois, les uns et les autres, intervenir auprès de nos parlementaires pour insister sur le décrochage entre l'impôt économique et les territoires qui, aujourd'hui, nous le voyons également dans les villes, nous conduit à des difficultés auxquelles nous aurions bien du mal à répondre aussi si rien n'était fait.

Sur la dépense, oui, mais ne nous racontons pas d'histoires les uns et les autres. Il n'y a pas eu un mandat d'économie avant 2019, puis un mandat d'ultra-dépense après 2020. Vous le savez très bien, mes chers collègues, on ne sort pas des dossiers en 3 ans et on paye encore moins les factures. Cela n'existe pas. Tout cela s'est fait, je pense au stade, je pense aussi qu'il a fallu encaisser les pertes des Girondins liées au stade, il a fallu régénérer les tramways, cela a été évoqué tout à l'heure, et à la fin des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux qui est arrivé, le bus express qui était bloqué par des procédures judiciaires qui est arrivé également en paiement. Bref, il y a aussi des cycles d'investissement, et je ne crois pas qu'il faille dire qu'il n'y avait rien avant, puis que d'un seul coup, on a flambé toutes les dépenses. Oui, il y a des dossiers qui mettent du temps à avancer et qui, à un moment, il faut prendre nos responsabilités, je pourrais le dire sur le pont de Pierre, le pont Simone Veil et bien d'autres sujets. Je crois qu'il est important de l'avoir en tête.

Puis, il y a la mutualisation. Les dépenses de fonctionnement, oui, elles augmentent très fortement depuis la mutualisation, et j'avais eu l'occasion de le dire en Bureau il y a quelques mois : attention, on ne sera plus en mesure de rester une collectivité d'investissement, on va devenir une collectivité de fonctionnement. La dynamique, je m'excuse de le dire, je sais que ce n'est pas toujours bien vécu, mais la dynamique de la mutualisation telle qu'elle est nous amène dans le mur. Il n'y aura pas de solution si on reste dans cette trajectoire. Nous avons évidemment des efforts à faire sur la gouvernance, la prise de décision, l'organisation décentralisée, faire confiance aux maires dans les pôles territoriaux, parce que nous avons aussi une culture de la dépense dans cette Métropole,

avec des critères de dépenses qui sont toujours mirifiques, qui sont toujours la norme de la norme plus la sécurité sur la norme, qui font que l'on dépense beaucoup trop. Voilà, Monsieur le Président.

Ce que je souhaiterais, c'est non pas de contester la nécessité de réformes et de décisions fortes, mais peut-être de nuancer la présentation qui en est faite, si nous voulons trouver ensemble, et je pense que la commission des Finances y prendra toute sa place si le Vice-président le veut bien, mais les bonnes mesures structurelles qui nous permettront de faire face à cette situation, pour rester une Métropole qui investit et prépare l'avenir.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Mme CASSOU-SCHOTTE : La présentation du compte financier unique 2025 exige effectivement une lecture attentive des indicateurs financiers.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Pardon, chère collègue, on n'est pas sur le compte financier unique. Si vous voulez intervenir sur le compte financier unique, c'est un peu plus tard.

Ce n'est pas maintenant. C'est une délibération ad hoc, cela arrivera comme une délibération ad hoc. Là, on est sur l'audit ; il y aura ensuite le compte financier unique et le BS. Je préfère vous le dire tout de suite. Après, vous pourrez continuer, mais si c'est sur le compte financier unique, il vaut mieux attendre la délibération. Merci. Christine BOST a la parole.

Mme BOST : Merci Monsieur le Président. Merci Monsieur le Vice-président pour cette présentation que vous avez bien voulu nous présenter à la fois en Bureau hier et précédemment, mardi soir, à Madame Véronique FERREIRA, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT et moi-même. Nous savions bien sûr que la situation serait complexe. La nuance, c'est un peu le scénario fiction que vous présentez puisque c'est le scénario au fil de l'eau, j'y reviendrai dans quelques instants. Ce scénario au fil de l'eau, c'est un scénario fiction, parce que ce ne peut être le scénario que nous aurions porté, ni celui que vous allez porter dans les années à venir. Ce scénario n'existera pas.

La situation, on la connaissait complexe parce que nous avons été, nous sommes et nous serons pris dans un étau. À la fois du côté des recettes, cela a été rappelé. Évidemment, ce n'est pas la seule raison, les ponctions de l'État, mais sur le seul budget 2026, on sait que l'on va être privé de 33 millions d'euros, ce n'est pas une somme anecdotique. Et de l'autre côté de l'étau, il y a la question des coûts de nos projets. Nous avons pris de plein fouet l'inflation et certaines hausses, notamment la hausse des matières premières a une croissance de près de 20 % qui impacte directement tous nos projets. C'est-à-dire qu'à périmètre constant de projet, il y a des coûts largement supplémentaires que nous devons endosser.

À cela s'étaient ajoutées et s'ajoutent des normes toujours plus contraignantes, qui nécessitent parfois des recours à des AMO pour sécuriser les projets. Ces recours ont la difficulté d'allonger également les délais, et les délais ont évidemment des coûts supplémentaires.

Dans l'étau, il y a aussi ce que nous sommes, nous les élus, et notre volonté et notre ambition de faire en sorte que notre territoire reste attractif, et donc la force de nos projets. Oui, les dépenses ont augmenté, oui, la dette a augmenté, mais cette dette et ces dépenses portent des projets ambitieux pour notre territoire. Et je ne crois pas, peut-être pour certains, mais je ne crois pas que la majorité de ces projets aient reçu des oppositions dans ce Conseil, dans le conseil précédent, dans la mandature précédente.

Ces projets, je voudrais en rappeler quelques-uns parce que l'on a l'impression que dans la mandature précédente, on a fait croître les dépenses, mais on ne saurait pas bien pourquoi. On a fait croître les dépenses pour la mobilité. Là, nous sommes bien dans nos compétences obligatoires, dans nos compétences dites régaliennes pour l'établissement. Parce que parfois, on entend dire qu'il faut se recentrer sur nos compétences obligatoires, bien sûr, je partage cette position, mais je crois que nous ne nous sommes pas beaucoup égarés dans la mandature précédente.

Je vous entends aussi parler parfois du sport de haut niveau, ou peut-être de la destinée de l'opéra. Là, on n'est pas tout à fait dans nos compétences obligatoires. Peut-être qu'il faudra se poser des questions sur la nécessité d'intervenir dans ces champs ou non. Il faudra faire des choix.

La mobilité, c'est le pont Simone Veil, le pont de Pierre, le pont Saint-Jean, le RER métropolitain, les lignes de bus express avec en particulier le bus électrique, nous avons décidé, en cours de mandat, d'acheter des bus électriques plutôt que d'être avec des carburants moins vertueux. Ce sont les trois gares : la Médoquine, Sainte-Germaine, Caudéran-Mérignac. C'est le tram à l'aéroport. Ce sont les travaux de robustification, 11 millions d'euros pour les travaux d'aiguillage notamment. Ce sont les travaux sur les digues. C'est le rattrapage de notre politique déchets. C'est la politique logement qui est devenue le deuxième budget métropolitain. Ce sont les opérations d'aménagement qui sont nombreuses, évidemment, la plus emblématique c'est Euratlantique qui a pesé et qui pèsera probablement dans la mandature en cours. C'est le projet aussi autour de Robert Picqué. Ce sont 38 millions d'euros chaque année destinés au développement économique, les réseaux de chaleur, etc. Il y a beaucoup de projets qui nourrissent ces résultats qui, je vous l'accorde, ne sont pas positifs, et on aurait aimé présenter une situation différente.

Puis, il y a aussi notre volonté à nous, les maires, dans chacune de nos communes, qui se traduit par ce que l'on trouve dans les contrats de CODEV (contrats de développement). Entre l'avant-dernière génération et la dernière, 200 fiches CODEV supplémentaires ont fleuri. Aujourd'hui, nous finançons tout cela.

On a beaucoup parlé des ressources humaines. Oui, le volume a beaucoup augmenté. Certains, dans les propos, pensent que l'on va tout mettre sur la mutualisation, il n'y a pas que la mutualisation, bien sûr que la mutualisation a un poids. La dynamique de charge prise en charge chaque année par la Métropole, c'est 18 millions d'euros. Juste la dynamique de charge, cela a un coût, mais pas seulement. Quand chaque maire souhaite que son contrat de CODEV aille plus vite, on prend une décision, je crois que c'était en 2022 ou 2023, on la prend en Bureau et on la prend en Conseil. Et on décide d'accélérer la mise en œuvre des contrats de CODEV. Pour le faire, on décide de recruter. On recrute une vingtaine de catégories A, de chefs de projet pour faire accélérer nos projets. Et malheureusement, cela a marché, c'est-à-dire que l'on a réalisé. On a réalisé plus vite que l'on ne réalisait précédemment. C'est positif, mais cela se traduit aujourd'hui par une situation qui est dégradée.

Le plan École : 250 millions d'euros. On en parlait tout à l'heure. Certes, il y a peut-être aujourd'hui des écoles qui ont bénéficié de ce plan et qui ont peut-être un confort thermique plus agréable que celles qui n'en ont pas bénéficié.

Face à cette situation que l'on ne découvre pas, nous avons commencé à prendre des mesures correctives. Nous avons commencé à agir en gelant notamment les créations de postes, en réfléchissant au non-remplacement systématique des départs, que ce soient des départs en retraite ou des départs volontaires.

Et nous avons aussi un plan d'action sur lequel on aura l'occasion d'échanger. Je vais faire un peu de *teasing*, moi aussi. Nous avons commencé à vouloir travailler sur la modification de nos propres normes et standards. On l'évoquait hier en Bureau. Je crois que cette Métropole et la communauté urbaine ont eu pour habitude, il y a une culture qui est ancrée, c'est la culture de l'excellence. Elle nous a permis d'avoir un territoire particulièrement attractif et agréable, avec des standards de réalisation qui sont plutôt dans le top de ce qui se fait sur l'Hexagone. Mais je crois qu'il faut que l'on passe de la culture de l'excellence à la culture de l'efficacité, car malheureusement nous n'avons plus les moyens de l'excellence. Il faut faire le deuil de cette excellence.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Ah non, surtout pas.

Mme BOST : Parmi les pistes, nous avons identifié ce recours un peu systématique aux AMO dans toutes les directions. Peut-être qu'il faut aussi, puisque nous avons une ressource humaine avec une matière grise particulièrement dense, redonner confiance à nos collaborateurs et leur permettre à eux-mêmes de pouvoir réaliser un certain nombre d'études que l'on confie aujourd'hui de façon systématique à des cabinets extérieurs.

Peut-être qu'il faut aussi regarder du côté des recettes. Que faisons-nous sur la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ? Que faisons-nous – puisque vous avez également lancé un audit sur nos satellites – sur les remontées de dividendes d'un certain nombre de nos partenaires ? Cela fait aussi partie des pistes.

Puis, des choses plus anecdotiques, mais qui doivent peser sur le poids du fonctionnement de notre établissement, c'est la flotte de véhicules. Peut-être qu'il y a des choses à rationaliser. Il y a plein de pistes sur lesquelles on ambitionnait de travailler, j'entends, Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, mais Monsieur le Vice-président a pris le temps de la présentation, permettez-moi quand même...

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Madame la Présidente, je vous laisse finir, c'est très important, votre prise de parole est attendue. Comme on est à 10 minutes, je me permets de vous signaler que vous avez fait le double, mais je vous laisse clôturer, mais il me revient de vous rappeler un tout petit peu.

Mme BOST : Je termine.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Terminez, votre parole était attendue.

Mme BOST : Merci. Parmi les propositions, il y a le fait de caper notre PPI (plan pluriannuel d'investissement). Chacun sait comment fonctionne la maison : les maires ont des besoins, les services ont envie de réaliser. Quand vous allez faire les premières réunions d'arbitrage avec vos vice-présidents, vous allez demander aux services de vous faire la synthèse de tout ce qu'il y a dans les tuyaux. Vous allez vous rendre compte qu'il y a beaucoup de choses dans les tuyaux. Ainsi, lorsque nous avons fait ce travail, nous avons procédé au recensement de tout ce qui était inscrit pour les budgets 2026 et 2027, et on a déjà réduit la voilure de 700 millions d'euros sur le PPI prévisionnel. C'est un premier travail que nous avons fait, mais je sais qu'il va falloir continuer dans cette direction. Il va falloir travailler sur la réduction du poids des CODEV et sur nos règlements d'intervention. Nous sommes entrés dans un mandat qui sera difficile. Il sera difficile parce qu'il verra nos marges de manœuvre et celles de toutes les collectivités se réduire, parce qu'il fera appel à notre esprit communautaire, pas toujours facile à trouver, parce qu'il convoquera aussi notre capacité à être solidaires pour affronter les turbulences, résister et continuer surtout à stimuler l'attractivité de notre territoire, qui a besoin de perspectives et de visions positives. Vous pouvez compter sur nous pour être à vos côtés.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, mes premiers mots pour remercier notre Vice-président en charge des finances et des services métropolitains pour avoir travaillé pour cette première information sur cet audit et d'avoir pris le temps de le partager d'une part, avec nos partenaires pour qu'il soit présenté aujourd'hui. Je pense avoir été un élu présent, assidu et attentif de ces six dernières années. Et comment ne pas avoir un effet de surprise ? Jamais durant ces six ans, je comprends que de 2020 à 2022 la situation nous paraissait intéressante, mais à partir de 2023, je n'ai pas vu beaucoup de clignotants rouges s'allumer dans cet hémicycle pour nous dire : il y a danger.

Lors du dernier débat budgétaire que nous avons ici sur la précédente mandature, si nous avions eu une partie de ces informations, je pense que l'intervention de Monsieur Emmanuel

SALLABERRY et d'autres aurait sans doute été beaucoup plus virulente qu'elle ne l'a été. Ce qui explique déjà pourquoi nous ne votons pas le budget. Je suis surpris de voir que la situation de notre Métropole, dont il y a cinq ans, on n'aurait pas imaginé un seul instant que l'on puisse en arriver là, va nous demander des efforts considérables. Nous faisons le constat, cela nous prend cette séance, mais je dirais qu'au-delà du constat, c'est comment nous allons gérer les six années qui viennent.

Ce qui m'inquiète un peu, c'est qu'en écoutant avec attention Madame Christine BOST qui nous a expliqué que tout ce qui avait été fait durant la précédente mandature avait été indispensable, on a bien fait quand même de mettre le scénario au fil de l'eau. Parce que cela veut dire que tout ce que l'on a fait pendant six ans, il y a des choses que l'on aurait pu ne pas faire pour ne pas dégrader à la fin, et je pense qu'il y aurait eu des choses. On ne va pas entrer dans le détail, mais quand on verra sur la deuxième partie de l'audit où sont passés les 750 millions d'investissements, on va les détailler point par point et on verra certainement qu'il y a des choses indispensables qui sont dans nos compétences régaliennes, mais certaines ont été, de temps en temps, en dehors de nos compétences. Il faut revenir à nos compétences régaliennes.

On a beaucoup recruté, sans doute des gens de grande qualité et sans doute beaucoup de catégories A, cela a été dit. Faisons confiance à ces personnes. Si nous les avons recrutées, c'est que nous en avons sans doute besoin et qu'elles ont passé de bons entretiens de recrutement. De ce fait, faisons-leur confiance. Ils sont souvent beaucoup plus compétents que des AMO que nous prenons. Parce que les AMO, c'est pratique de les prendre. C'est l'AMO qui portera la responsabilité du projet. C'est l'AMO qui dira comment il faut faire ou pas faire. Prenons cette responsabilité. Faisons confiance à toutes ces personnes qui sont dans les services, qui sont très compétentes, parce que quand on fait des réunions au quotidien avec elles, elles savent proposer des choses. Prenons les choses en main nous-mêmes plutôt que d'additionner. D'ailleurs, on a du mal à savoir combien on a au fil du compte, d'AMO qui viennent avec nous, qui nous accompagnent.

Mais surtout, mes chers collègues, nous allons devoir, chacun dans nos compétences et dans nos propres collectivités, fournir des efforts, et aller voir ce qui est absolument indispensable, ce dont on ne peut pas se passer, et ce que l'on peut faire différemment. Nous avons fait cet exercice dans nos communes il y a bien longtemps. Nous avons déjà passé au crible, parce que nous avons subi des baisses de dotation et eu de nouvelles compétences qui nous sont arrivées. On l'a déjà fait ce crible. D'ailleurs, aujourd'hui, nos constructions de nos budgets communaux sont une succession de choix, et que nous sommes obligés de nous recentrer, c'est ce que nous devons faire ici. Mais cela demandera à chacune et chacun d'entre nous, à un moment donné, au moment des choix, de faire un effort.

L'objectif, mes chers collègues, n'est pas de revenir à la situation de 2019, mais d'avoir une situation qui nous permette, et c'est cela qui est sans doute le plus important, de pouvoir rester maîtres de notre destin et de ne pas être dicté par d'autres collectivités ou d'autres établissements comme la Chambre régionale des comptes ou la DGFIP (Direction générale des finances publiques). Regardez ce qui se passe de l'autre côté de la dalle de Mériadeck. Ce n'est pas un objectif que l'on souhaite. Regardez ce qui se passe encore plus au fond de la dalle de Mériadeck où des mesures ont été prises aussi au sein du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine avant d'en arriver là. Nous sommes la troisième collectivité, ce qui interroge à un moment donné, à être frappée. Nous devons prendre ces mesures qui seront difficiles, qui seront nécessaires. Et ce que je souhaite, c'est que, Monsieur le Président Thomas CAZENAVE et Monsieur le Vice-président, vous pourrez compter sur l'engagement des élus du groupe Bordeaux Métropole Unie. Mais nous aurons besoin d'aller au-delà, pour partager avec l'ensemble des maires ces difficiles arbitrages qui ne manqueront pas de venir.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci Monsieur le Président. Cela fait déjà quelques semaines que vous alertez sur la situation financière de Bordeaux Métropole. Aujourd'hui, vous avez l'audit. Il y a une réalité : celle du recul des ratios, que ce soit le taux d'épargne brute, la capacité de désendettement, etc. Mais ces ratios, on les connaît. Ce sont ceux de la norme libérale qui viennent contraindre aussi les dépenses des collectivités, qui viennent contraindre encore une fois les dépenses publiques. On pourrait imaginer d'autres ratios qui viendraient, par exemple, concrétiser toutes les réalisations qu'évoquait tout à l'heure Madame Christine BOST. On pourrait imaginer, et ce sera à travailler, un taux de service public. Ce sera un ratio entre la masse salariale, nos agents publics et la population. On pourrait définir le bon ratio de service public. On pourra avoir cet indicateur aussi pour nous aider à faire nos choix. On pourrait aussi définir la capacité ou la réalité d'investissement social : la part consacrée au logement social, à l'investissement dans les énergies renouvelables en gestion publique, la part de régie, la part de service public. On pourrait imaginer des ratios comme cela. L'autonomie locale réelle qui est notre capacité à ne pas être dépendant des seules dotations de l'État. On est quand même sur des ratios de la norme libérale qui, à chaque fois, viennent contraindre la dépense publique, alors que l'on aurait pu regarder aussi la qualité de ces dépenses et cette qualité était illustrée par l'intervention tout à l'heure de Madame Christine BOST.

Cette situation, il ne faut pas faire comme si elle tombait du ciel. Il y a aussi la réalité de ce qui a été fait depuis une dizaine d'années par tous les gouvernements auxquels vous avez soit appartenu, Monsieur le Président, soit soutenu comme député, qui ont organisé l'affaiblissement financier des collectivités territoriales : baisse des ressources, suppression de l'autonomie fiscale, multiplication des mécanismes de prélèvement, recentralisation progressive des décisions. Année après année, les collectivités ont été sommées de faire toujours plus avec toujours moins.

C'est d'ailleurs ce que disait récemment l'AMF (Association des maires de France) en analysant une étude qui faisait état du mur d'investissements d'ici 2030 par rapport aux enjeux liés à l'adaptation climatique. L'AMF qui condamnait dans le même temps l'absence de stratégie globale de l'État dit : on devra, nous, les collectivités, faire toujours plus avec, en nous disant, et l'État nous dit, toujours moins de dépenses publiques. Il y a cette injonction contradictoire.

Il y a aussi le sujet des ressources que nous pouvons mobiliser. On a déjà eu ce débat, je suis déjà intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet, par exemple sur les transports : quand est-ce que l'on va nous donner la capacité de dé plafonner le versement mobilité pour mobiliser davantage de ressources pour continuer à investir dans le réseau ? On voit bien sur la période caniculaire qu'il y a besoin d'investir sur ce réseau.

Les chiffres ont été donnés : 33 millions, c'est ce que nous dit le CFU que l'on va examiner tout à l'heure, 67 millions, c'est ce que dit Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, c'est le montant des choix de l'État pour venir ponctionner les collectivités et Bordeaux Métropole. Nous subissons depuis des années ces choix politiques pris au sommet de l'État. On pourrait refaire longuement l'histoire des neuf dernières années. Mais maintenant, qu'est-ce qui se passe, et qu'est-ce qui est devant nous ? Quelles conclusions allez-vous tirer de ce diagnostic ? On aura l'occasion d'en reparler.

Le premier chemin, il y en a deux, qui consiste à reproduire localement les recettes appliquées nationalement ces dernières années : compression des dépenses publiques, réduction des moyens humains, externalisation croissante, recul des services rendus. On voit ce que cela donne au niveau national. Il y a un deuxième chemin, c'est celui que les communistes préfèrent, c'est celui de nous interroger sur nos priorités réelles en partant des besoins de la population de cette Métropole. Il y aura des choix à faire. Et pour les communistes, lorsque les finances se tendent, parce que c'est une réalité, la première richesse de la collectivité reste celle de ses agents : les femmes et les hommes qui font vivre les politiques publiques au quotidien, qui assurent les services aux habitants, qui portent aussi l'expertise technique de la Métropole.

Avant de demander sans doute davantage d'efforts aux services, il y a ce sujet que vous avez abordé tout à l'heure, Monsieur le Vice-président, c'est s'interroger sur ces dépenses liées au recours aux prestations extérieures, aux assistances aux maîtrises d'ouvrage, aux cabinets de

conseil, aux prestations de communication ou d'accompagnement divers. Je pense que c'est un sujet sur lequel il faudra revenir assez régulièrement. On aura l'occasion peut-être tout à l'heure dans les deux délibérations qui seront présentées, ou lors des prochaines orientations budgétaires ou lors du budget 2027 que vous présenterez dans quelques mois. Vous avez compris : je serai assez vigilant sur ces taux, même s'ils ne sont pas normés, de services publics rendus à la population métropolitaine. Merci.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Franck RAYNAL.

M. RAYNAL : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vais pas être très long. Rappeler simplement des choses qui me paraissent évidentes à l'énoncé du résultat de cet audit. D'abord, rappeler que, dans la position dans laquelle je me trouvais avec un certain nombre d'entre nous, dans la mandature précédente, nous avons systématiquement, en début de mandature, nous nous sommes abstenus sur les budgets, puis, en deuxième partie de mandature, nous avons voté contre ce budget. Ce qui témoignait de l'alerte que nous tentions de lancer sur la dégradation que nous estimions évidente des comptes publics de la Métropole. Dire que les choses n'étaient pas attendues serait faux. Dire que l'on n'a pas alerté serait faux. Dire par contre que nous nous attendions à un gouffre tel serait également faux. C'est donc de manière assez sidérante que personnellement, j'ai pris conscience ou j'ai pris connaissance et conscience de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Les choses sont simples. On a à la fois dépensé trop par rapport à nos recettes en fonctionnement et on a fait la même chose en investissement. En général, il faut faire l'un ou l'autre. Et le plus vertueux étant de modérer notre fonctionnement pour permettre de préserver nos marges d'investissement, parce que rappelons-le, la Métropole est avant tout une collectivité qui permet d'investir et de préparer l'avenir. Mais préparer l'avenir sans garantir la sobriété du présent est impossible. C'est bien ce à quoi nous sommes confrontés aujourd'hui et sans doute pour quelques années.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin, mais ce qu'il nous faut avoir conscience tous collectivement, c'est que nous allons devoir changer d'époque de manière drastique. Je me souviens avoir lu dans des excellents reportages, en fin d'année dernière, sur la dérive budgétaire du Département, un aveu de son président qui avait dit, je pense le reproduire à peu près exactement : « On n'a pas su suffisamment dire non. » Et j'ai l'impression, à entendre certains discours aujourd'hui, que c'est exactement la même chose qui s'est passée à la Métropole. On n'a pas su suffisamment dire non. Il y a toujours de bonnes raisons pour dire oui. Il y a une raison pour dire non : c'est que l'on n'a pas les moyens. Quand on n'a pas les moyens, on ne dit pas oui. On priorise, on hiérarchise. Nous l'avons fait insuffisamment. Et il nous reviendra, et j'entends bien, Madame la Présidente, ce que vous avez dit à la fin de votre intervention que désormais vous seriez à nos côtés pour dire non parce que c'est ce que nous allons devoir faire désormais. Merci.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci.

Mme BOST (hors micro) : Monsieur le Président ?

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Dans l'ordre s'il vous plaît. Je vous repasserai la parole.

Mme BOST (hors micro) : Ce que vient de dire Monsieur Franck RAYNAL, et me faire regretter de ne pas avoir dit non à un certain nombre de demandes...

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Je vous repasserai la parole.

Mme BOST (hors micro) : Non, non, c'est bon. J'en ai assez.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Monsieur CAZAUX.

M. CAZAUX : Monsieur le Président, mes chers collègues, cela a été dit à plusieurs reprises, mais je voudrais faire un focus sur la reprise du stade en régie, qui est un des éléments conjoncturels en cause de la situation dégradée des finances publiques de Bordeaux Métropole en 2025. Il me semble utile de rappeler pourquoi nous en sommes là. Ce stade était voué à l'échec dès le départ. Ce contrat de partenariat public-privé qui n'a d'ailleurs jamais été à l'équilibre, et ce ne sont pas les non-performances sportives des Girondins qui nous mènent dans cette situation. Le stade est un choix politique qui avait été fait par votre majorité, choix dont vous payez aujourd'hui directement les conséquences.

D'autre part, combien de piscines ou d'écoles ont été rénovées au cours de ce mandat ? Le mandat précédent a été l'occasion d'une remise à l'état de nombreux équipements du quotidien qui avaient été complètement délaissés. Nous avons agi pour le quotidien des habitants, Madame Christine BOST l'a rappelé récemment. Désormais, vous nous promettez des projets très coûteux, tels que la LGV (ligne à grande vitesse), le Grand Contournement et même l'EPR2, mais préoccupons-nous d'abord de nos écoles. Ces derniers jours montrent que la priorité est la rénovation énergétique et l'adaptation au réchauffement climatique de nos bâtiments publics avant vos grands projets inutiles et dispendieux. Je vous remercie.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Alexandra SIARRI.

Mme SIARRI : Merci Monsieur le Président. Je voudrais faire une intervention rapide parce que finalement, nous sommes 50 % de nouveaux élus dans cette assemblée. Là, on voit que l'on a des discussions assez policées où tout le monde semble assez d'accord. Pour nous qui sommes nouveaux entrants, c'est quand même une situation qui est vertigineuse, totalement sidérante. Je ne crois pas que l'on puisse réduire ce qui se passe à des choix, Monsieur Olivier CAZAUX, qui sont en lien avec le stade. Je ne crois pas non plus que vous puissiez vous draper comme étant ceux qui savaient tout depuis le démarrage et qui avaient tout formidablement bien réalisé, preuve en est ce que nous avons vu cette semaine. Rien ne tenait. Il me paraît compliqué d'expliquer que tout le monde était au courant de cette situation qui nous place dans des obligations de choix, où il va falloir qu'ensemble, on priorise vraiment sur les besoins essentiels.

Je pense que ce mur d'économies à produire va nous obliger à revoir fondamentalement la manière de faire de l'action publique. Et je suis, comme beaucoup ici, tout à fait étonnée et sidérée du fait que l'on ait pu engager 40 millions d'euros pour des AMO tout en disant que nous sommes fiers de notre service public et de nos fonctionnaires. Je n'arrive pas à comprendre comment on a pu déraiper à ce point. Il y a beaucoup de choses à reprendre. Et tant mieux si nous arrivons dans cette assistance à avoir une communauté d'intérêt pour apporter aux citoyens des réponses de qualité.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Monsieur ÉGRON a la parole.

M. ÉGRON : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais rester dans la posture de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT. Les chiffres sont là, mais ils sont néanmoins à nuancer. Le Vice-président en charge des Finances, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, vient de brosser un tableau précis, sans concession, certes, mais avec respect et modération. Je vais rester dans cet état d'esprit pour apporter des précisions sur le sujet du budget des ressources humaines.

D'abord, la masse salariale. Je confirme qu'elle est bien passée de 261 millions à 339,44 millions, soit 77,54 millions d'évolution, gardez bien ce chiffre, + 29,60 %. Cela représente un peu moins de 3,80 % du budget global de la Métropole. Sur ces éléments liés aux 77 millions, 25,27 millions, et cela a été dit, je vous en remercie, sont dus aux réformes nationales, dont pour la plupart je ne conteste pas du tout l'importance pour les agents, notamment l'augmentation du point d'indice. 20 millions pour le régime indemnitaire pour rester attractif et pour pallier les métiers en tension, on

ne recrutait plus sur l'informatique, les élagueurs, les mécaniciens et d'autres métiers pour lesquels nous avons d'énormes difficultés. 4,5 millions sur la prestation sociale complémentaire, c'est la mutuelle et prévoyance. C'est une obligation. Les services ont très bien travaillé puisque nous sommes la seule collectivité de France à avoir pris un régime d'adhésion obligatoire avec des tarifs pour les agents les plus bas et pour la Métropole également. Le GVT, ce que l'on appelle le glissement vieillesse technicité, incontournable, c'est l'évolution des carrières, c'est 8 millions d'euros. Le GVT, la Mutuelle et les mesures nationales : 37,77 millions. C'est 50 % de l'écart de budget que l'on a constaté.

Sur les effectifs, il faut que l'on se mette d'accord sur les chiffres. L'évolution précise entre 2020 et 2025, c'est de 503 équivalents temps plein précisément. C'est le chiffre de départ qu'il faut considérer. Sur ces 503 ETP, 70 sont issus des cycles de mutualisation et 98 du niveau de services, c'est-à-dire 168 agents sur les 503 en relation avec la mutualisation. L'évolution du nombre de fonctionnaires a évolué de 50 agents sur l'ensemble de la période, soit 1 %, alors que la population de la Métropole a évolué de 4,31 %. Effectivement, la plus grande évolution c'est sur les contractuels.

D'abord, un premier point, n'oublions pas, mes chers collègues, la période Covid, qui a existé avec des nécessités. Ce sont aussi les projets de services ou les services qui nécessitent un soutien. À ce titre, nous sommes tous d'accord sur les effectifs de la DGT, la Direction des pôles territoriaux, puisque nous avons tous indiqué notre soutien à ces agents et ces services qui sont nécessaires pour nos communes. C'est 233 agents. La Direction de la transition écologique : 47 agents. C'est un choix. On constate aujourd'hui le climat, est-ce que tout est à balayer du revers de la main ? La Direction des ressources humaines : les effectifs ont progressé. Cela n'avait pas été le cas depuis 10 ans, avec des agents qui étaient dans des situations terribles.

Dernier point, je suis d'accord sur l'importance pour les agents des mesures nationales, mais elles ont aussi eu un impact financier sur la mutualisation, puisqu'elles ont été répercutées sur les coûts de mutualisation.

Pour conclure, nous avons réagi puisque la décrue des dépenses de personnel a été amorcée en 2025, de précédemment 8,37 %, en décembre, nous étions à 2,34 %. C'est la preuve de la prise en considération de ce qui se passait. Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Monsieur POULAIN.

M. POULAIN : Monsieur le Président, je vous remercie. Je voudrais parler en tant que nouveau maire d'Ambarès-et-Lagrave. Je pense qu'il y a aujourd'hui besoin d'être unanimes derrière tout cela, car nous allons être directement impactés au niveau des mairies. Des décisions courageuses sont prises aujourd'hui au niveau du budget que l'on ne peut pas se permettre de laisser dégrader. Bien sûr, j'entends que c'est la faute des autres, la faute des uns, la faute de l'État, la faute de l'Europe, la faute de qui l'on veut. Mais en attendant, la situation est telle qu'on la connaît. On fait quoi ? Soit on se renvoie la balle, et la conséquence est simple : il y aura certainement une sanction lourde de nos électeurs dans les prochaines échéances, soit, à un moment, on s'unit derrière ce pacte, ce plan qui a été présenté, qui est courageux, pour nous permettre d'éviter de dégrader la situation. Parce que je peux vous le dire, dans toutes les villes ici, il y a eu des engagements qui ont été pris et qui ne seront pas honorés, et il y aura un impact direct.

On parlait tout à l'heure du Dilico. Dans ma ville, c'est 200 000 euros de moins sur le budget pour rembourser la dette de l'État. Voilà où on en est aujourd'hui. Il y a une crise économique qui n'a pas vraiment démarré, qui va s'accélérer à partir de janvier et qui va être terrible pour les gens. Je crois que les citoyens, ce qu'ils attendent de nous, c'est d'arrêter de nous diviser là-dessus et d'être courageux, de prendre des décisions courageuses, d'être responsables, et de se dire : maintenant, qu'est-ce que l'on fait ensemble ? Comment on redresse cette situation ? Comment on permet aux villes aujourd'hui de pouvoir avancer ? C'est le message que je voulais faire passer, car nous, en tant que maires, je parle concernant ma ville, mais je pense que l'on se retrouvera dans ces propos-là, nous serons directement impactés à cause d'une situation que nous héritons et que nous devons gérer.

Bien sûr, on peut se renvoyer la balle, il y a des coupables, des responsables, ce que vous voulez. Mais je tiens à préciser que notre Vice-président a été très respectueux sur ce point, que notre Président hérite d'une double situation, je ne parle pas de la mairie de Bordeaux qui n'est pas simple du tout, et qu'aujourd'hui, si on ne prend pas ces décisions, si on n'est pas unanimes et que l'on continue à se renvoyer la balle, nous serons tous perdants. Il va falloir que l'on s'unisse derrière, que l'on redresse cette situation ensemble, et que l'on trouve des solutions pour pouvoir respecter ce projet et faire des économies parce que nous n'avons plus le choix. Ce n'est pas une question de droite ou de gauche. C'est une question aujourd'hui, nous n'avons plus le choix. Voilà, c'était cela que je voulais dire.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Très rapidement, car beaucoup de choses ont déjà été dites. Je comprends que pour des nouveaux élus, il puisse y avoir des interrogations. Mais là où malheureusement il n'y a pas de surprise, c'est que l'on ne découvre pas aujourd'hui la question du manque d'argent public et des difficultés des collectivités territoriales. Pour avoir fait quelques mandats, y compris en tant que maire, je vais reprendre la position aussi de Monsieur POULAIN. Nous avons des difficultés, et nous ne sommes pas les seuls. Vous avez bien vu que l'État a à nouveau été secoué par la Cour des comptes. Les finances, c'est toujours quelque chose d'extraordinairement difficile. On a toujours l'impression que c'est la personne qui dit oui ou qui dit non, et c'est faux. C'est ensemble que l'on dit oui ou que l'on dit non, sinon c'est quelque chose qui ne fonctionne pas.

Le mandat précédent a été particulièrement difficile, et je pense que les vice-présidents aux finances du mandat d'avant auraient pu dire la même chose, et du mandat encore d'avant auraient pu dire la même chose. Oui, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, ce nouveau mandat le sera encore plus, et vous le savez, et je le sais. C'est une évidence.

Pour parler rapidement du mandat précédent et pourquoi il était difficile pour plusieurs raisons, il y avait un retard d'investissement à rattraper. Ce n'est pas se renvoyer la balle de dire cela. C'est juste une question de constat. Il y avait deux mandats de PPI, ce n'est pas cela le problème. C'est qu'il y a une question de continuité républicaine, particulièrement importante à la Métropole. Bien évidemment, on passe son temps à dire non, et je peux vous garantir que cela a été fait à de nombreuses reprises. Madame Christine BOST l'a rappelé tout à l'heure quand nous avons, nous aussi, passé plusieurs étés à trouver 700 millions d'euros sur un PPI en un été, ce qui a été relativement compliqué.

Pourquoi dit-on que le scénario au fil de l'eau est un scénario fiction ? Parce qu'il ne tient pas compte du contexte, comme au départ des mandats précédents. Il ne s'agit pas de donner des bons ou des mauvais points. On part tous sur des perspectives, et quand on part sur des perspectives, on ne connaît pas le contexte à l'avance. Et le contexte de ces six dernières années a été particulièrement compliqué. Les six d'avant encore certainement entre la hausse des prix.

Quand on dit la place de l'État, il y a une phrase, par contre, sur laquelle je ne suis pas du tout d'accord. Quand on a dit : il y en a qui disent que c'est tout de la faute de l'État. Je n'ai jamais entendu cela dans cet hémicycle ces six dernières années. Il y a peut-être quelqu'un d'autre qui l'a dit ailleurs, cela, c'est possible. Mais tout de la faute de l'État, cela n'a pas été dit. Pour autant, à une exception près, je prends l'exception, pardon Olivier LESCOTS. Mais sur ces six dernières années, je pense que non, ce n'est pas quelque chose qui a été dit. On a une véritable question de comment fonctionne la question de l'argent public. Quand il fallait dire non. Dire non aux ponctions de l'État, c'est interdit. Dire non à des plus qui n'apparaissent pas directement dans les ponctions de l'État. Par exemple, on parle de transport, on parle de la rocade. La Métropole a financé la moitié de la réfection sur la rocade, cela n'a pas été commencé sous le mandat précédent, mais encore d'avant. C'est aussi une continuité républicaine. Qu'est-ce qu'il fallait

faire ? Il fallait l'arrêter, quand on connaît les problèmes d'embouteillage ? Euratlantique nous tombe dessus, et il va falloir gérer les questions de financement de la LGV, etc.

Oui, Monsieur Emmanuel SALLABERRY, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Vice-président. Quand on parle finance, cela mérite beaucoup mieux que des postures ou des adjectifs. Je suis d'accord et je reprends cette phrase. En revanche, cela veut dire que collectivement, c'est la question de la place de l'argent public qui arrive. Ce n'est pas on n'a pas dit non avant, on n'a pas dit oui, cela a été dit non avant. Cela a été dit oui avant. Aujourd'hui et demain, comment est-ce que l'on y va ensemble, les maires ? Et là, je m'adresse aussi, à nouveau, aux maires parce que nous avons également des nouveaux maires autour de la table. Cela, c'est toujours quelque chose de très chouette. Cela ne va pas être facile non plus en mairie, je me permettais simplement de le relever.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT a demandé la parole pour une deuxième intervention un peu synthétique. C'est une erreur.

Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Si, Monsieur Jimmy BOURLIEUX a demandé la parole. Vous avez la parole.

M. BOURLIEUX : Merci Monsieur le Président. Je ferai en sorte d'être assez bref parce que les débats ont déjà bien duré. Contrairement à Monsieur le Vice-président aux finances, je vais faire un procès. Parce que les interventions que j'entends depuis tout à l'heure de la Gauche, je les trouve extrêmement culottées. On nous trouve 150 000 fausses excuses : c'est la faute du stade, c'est la faute des maires qui veulent accélérer les contrats de développement, c'est la faute de l'État. Ils oublient une chose, c'est surtout leur faute. Voilà, il faut savoir le dire et l'assumer. La réalité, c'est que la Gauche a dépensé sans compter. Elle a dilapidé l'argent du contribuable. Elle a réussi à obérer gravement la santé financière d'une des Métropoles les plus riches et les plus dynamiques de ce pays. Et cela, c'est votre bilan. Il faut arrêter d'aller chercher des excuses ou des coupables qui seraient différents de vous.

Encore une fois, et je tiens à le souligner, Monsieur Christophe DUPRAT l'a dit également, il n'y a que trois collectivités qui sont en difficulté financière dans notre secteur : le Conseil régional dirigé par les socialistes, le Conseil départemental dirigé par les socialistes, et la Métropole anciennement dirigée par les socialistes. On a bien entendu cette expression qu'un carton jaune a été distribué par l'État sur la situation financière de la Métropole. Ce que je peux dire, c'est qu'heureusement que les électeurs leur aient attribué un carton rouge.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, vous n'avez pas demandé, c'est une nouvelle fois une erreur de manipulation, ou là pour le coup, vous avez demandé pour une deuxième intervention ? Un peu synthétique si je peux vous la demander.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Écoutez, c'est dommage, cela a commencé bien, et cela finit un peu moins bien avec notre collègue Monsieur BOURLIEUX. Je partage l'idée qu'il faut se rassembler et travailler si nous voulons trouver des solutions. Mais en même temps, cette petite musique « oui, les socialistes à la Métropole, cela ne va pas être possible ». Donc, soit on est ensemble pour faire face aux problèmes, mais je vais demander qu'en commission des Finances, puisqu'il y a cette musique, si on avait dépensé sans compter, Ok, on va regarder ce que représente l'ensemble des dossiers d'infrastructures, ville par ville, et on verra si vraiment on n'a pas su dire non ou ce qu'il s'est passé exactement.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Monsieur le Vice-Président.

M. SALLABERRY : On était là pour un constat, et je pense qu'il faut que l'on en reste de façon notariale sur le constat puisque le constat ne nécessite pas d'interprétation. Je vais le redire, notamment par rapport aux interventions de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, de

Madame Véronique FERREIRA et de Madame Christine BOST, on aura peut-être un point de divergence là-dessus. Je demeure pour ma part convaincu que si la situation financière était affichée comme avec un endettement qui augmente. D'ailleurs, l'étude le dit, l'exécution budgétaire a été conforme à ce qui avait été voté. Il n'en demeure pas moins que les derniers chiffres à date connus, communiqués début 2026, ne faisaient pas état des chiffres que l'on trouve en juin 2026. On peut se le dire différemment, on va tous se le dire qu'on le regrette. Mais je vous le redis : quand il y a un différentiel de 40 millions d'euros en épargne nette entre janvier 2026 et juin 2026, c'est qu'il y a un problème quelque part. Et ce problème, quoi que l'on puisse en penser, c'est 40 millions d'euros de plus à trouver.

Deuxième chose : dans les différents débats qu'il y avait, les nôtres, j'ai retrouvé un élément de communication métropolitaine. La capacité de désendettement, indicateur de la bonne santé financière, restera inférieure à 12 ans et reviendra autour de 10 ans en 2028. On le voit, ce n'est pas possible, malgré tous les éléments. Même aujourd'hui, avec le plus grand plan d'économies du monde, nous ne pourrions pas revenir à ce chiffre en 2028. Tout renverser, tout dénoncer, c'est une certitude. C'est mettre cette machine à l'arrêt, avec elle les personnels qui la composent et aussi les entreprises qui comptent sur nous. Parce que derrière les investissements, il y a des emplois et de l'attractivité économique. Ce que j'ai essayé modestement de dire, c'est le fait de dire que lorsque l'on regarde ces chiffres, j'ai parlé d'une Métropole imprudente, et je le maintiens. Les contextes économiques et macroéconomiques ont émaillé ce dernier mandat. On sera tous d'accord pour dire que jamais les collectivités locales n'avaient eu un mandat aussi singulier que celui qui s'est achevé, avec une crise tous les deux ans. D'ailleurs, à celles et ceux qui disent que l'État nous prend, j'aimerais aussi que l'on rappelle que, notamment pendant la période Covid, on a été content parfois de trouver quelques subsides de l'État. C'est-à-dire que quand on le critique d'un côté, parfois à juste titre, moi le premier, je pense que l'on aurait tort d'oublier qu'il a su aussi nous donner de l'autre. C'est un peu trop facile de ne prendre que la colonne « dépenses ».

Compte tenu de tous ces éléments macroéconomiques, a contrario de ce qui a été fait dans toutes les autres métropoles, la stratégie commune a été non pas de relâcher l'accélérateur, mais d'appuyer trop fortement sur un certain nombre d'indicateurs. Quand je vois une année à 750 millions d'euros d'investissement, il y a du concret derrière, je me dis que lorsque l'on était sur des niveaux autour de 450 millions, ce qui a toujours été à peu près le cas de cette Métropole, je ne suis pas tout à fait sûr que l'on ait une Métropole désertique. Bien sûr qu'il y a une continuité républicaine, bien sûr qu'il y a les productions budgétaires sur l'année. Je veux juste que l'on soit d'accord, et je pense qu'on l'a été, parce que ce débat est un débat d'impressionnistes, tout en nuance, on va dire cela comme cela, c'est que face à cela, la marge à franchir aujourd'hui, et c'est cela le travail qui va nous attendre, est plus conséquente que celle que l'on pensait. Et de rappeler que nous l'avons tous dit, quand on analysait les budgets.

Je vais terminer par deux ou trois points. Monsieur Olivier CAZAUX est parti, mais j'ai du mal à comprendre comment on peut dire sérieusement que le stade est la cause de nos maux. Je veux bien tout entendre, mais non seulement le stade est retraité budgétairement dedans, mais il ne vous aura pas échappé, je veux parler aux autres membres du groupe, qu'en 2026, il n'y a pas de stade, et en 2026, on a encore une épargne nette négative. Donc je m'attendais à peu près à tout, mais pas à trouver un paratonnerre sur le stade Atlantique.

Je crois, vous qui êtes parfois les champions de la sobriété ou vous nous donnez des leçons de sobriété, qu'un peu de sobriété financière en la matière serait la bienvenue, à défaut de mea culpa.

Sur les indicateurs communistes et compatibles, je veux bien entendre tous les indicateurs, Monsieur Olivier ESCOTS, mais l'inconvénient, c'est que d'abord, il y a d'autres indicateurs. On a parlé tout à l'heure, j'entendais la situation de Toulouse, je voudrais juste rappeler que Toulouse est en train de livrer une petite ligne de métro à 4 milliards d'euros sur le même mandat. Les comparatifs ne sont pas tout à fait les mêmes. Monsieur Olivier ESCOTS, vous pourriez trouver toujours libéral un indicateur. En tout cas, vous drapez dans une posture libérale sur ces

indicateurs. Il n'en demeure pas moins, et c'est pour la bonne compréhension des nouveaux élus, mais aussi des personnes qui nous écoutent, que quand on dit que l'on a une épargne nette négative, vous pourrez trouver cela libéral. Je dis juste que nous n'avons pas la capacité de recouvrer et de payer nos propres emprunts. Ce n'est pas libéral. C'est que n'importe quelle famille, n'importe quel foyer qui ne peut pas payer ses emprunts est un foyer qui est voué à de grandes difficultés. Prenez tous les indicateurs que vous voulez autour, mais n'avez comme ligne aujourd'hui de parole que de dire : c'est la faute de l'État et ce sont des indicateurs libéraux. Je trouve que c'est pour moi la pire des postures à avoir.

C'est le fait de dire qu'aujourd'hui, et j'ose espérer que vous serez avec nous, quand on va devoir faire des économies, j'entends déjà le « vous n'aimez pas le social », « vous n'aimez pas le climat », « vous n'aimez pas les gens », « vous n'aimez pas ci, vous n'aimez pas cela. » Simplement, derrière chaque dépense publique, c'est la Présidente Mme BOST qui l'a rappelé, il y a des personnes. Et qu'aujourd'hui, nous avoir amené la Métropole dans cette situation de façon imprudente et rouge écarlate, je veux quand même le dire. Aujourd'hui, c'est demain avoir à rendre des comptes, non pas à nous, les électeurs se sont chargés de le faire, mais aux personnes qui comptent sur nous, et notamment les plus précaires. Quand nous devons faire ces choix, j'aurai une oreille. C'est de me dire : où est-ce que vous souhaiteriez les faire porter. Parce qu'il est trop simple de dire que tout est prioritaire. Et il est trop simple de dire que l'on a dépensé sans compter, etc. Non, il est juste, en revanche, de dire que celles et ceux qui ont signé les marchés, celles et ceux qui ont validé les budgets, aussi ont leur part de responsabilité.

Je vais vous souhaiter un bon été, ce n'est pas fini encore, mais là, le plus dur commence. Le temps du constat est derrière nous. J'en appelle à la responsabilité qui a été la nôtre, y compris en Bureau, pour échanger, parce que les personnes qui habitent la Métropole se fichent éperdument des débats politiques ou partisans. Ils sont inquiets, comme nos agents, en premier lieu nos agents. Ils ont surtout, en phase 2, des besoins qu'ils estiment non couverts. Je n'ai pas compris que l'on nous avait expliqué que la mobilité aujourd'hui était pertinente à Bordeaux Métropole. À nous d'élever le débat. À nous de pouvoir prendre les discussions qui sont ensemble. Je voudrais juste terminer par-là, Monsieur le Président Thomas CAZENAVE. Le scénario au fil de l'eau, quoi que l'on puisse en penser, démontre une chose. Dans moins de 2 ans, si on ne fait rien, nous ne serons plus maîtres de notre destin. Et cela, ce n'est pas acceptable. Voilà Monsieur le Président.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Vice-président. Merci pour la présentation et pour tous les travaux préalables. C'est un point de départ de nos discussions, et c'est normal de commencer par-là, même si certains contestent le fait que l'on puisse commencer par la réalité des chiffres. Je crois que, hélas, les chiffres sont têtus, et la question financière s'impose naturellement à nous.

Je voudrais vous remercier pour la qualité du débat et, en conclusion, partager quelques convictions avec vous. D'abord, je note que l'on se retrouve globalement sur le constat. Il n'y aurait rien de pire que d'avoir un constat qui soit lui-même contesté par les uns et par les autres. Cela tombe bien parce que l'audit indépendant commandé par la Métropole est conforme à ce que nous avaient écrit la Préfète et le Directeur régional des finances publiques. Je voudrais couper court à ce qui avait commencé à s'instiller dans les prises de parole des uns et des autres, ou dans les commentaires non pas ici, mais parfois ailleurs, en disant : « tout cela, au fond, c'est peut-être un complot de l'État. Cela les arrange bien. » Cela ne nous arrange pas. Je peux vous dire que ce constat dressé par l'État, j'aurais même préféré qu'il arrive bien avant, que chacune et chacun de nous parte de ces campagnes municipales sur un T0 beaucoup plus clair, parce que tout cela est sur les données 2025. Nous avons une réalité qui est devant nous, confirmée par les uns, par les autres.

D'abord, il y a un certain nombre de choses. On ne peut pas, cela a été dit, chercher des responsabilités ailleurs. Ce n'est pas l'effet du grand stade, ce n'est pas l'effet de l'État. C'est la politique qui a été menée ici ces dernières années, des choix locaux, il faut le dire, et des

investissements. Bien sûr qu'il y a beaucoup d'investissements très utiles, beaucoup de dépenses très utiles. Mais la question qui se pose désormais, c'est que la trajectoire dans laquelle nous nous sommes engagés est intenable.

L'année 2026 va être une année très dégradée, Monsieur Emmanuel SALLABERRY a commencé à le dire : une épargne nette négative, une capacité de désendettement qui aura franchi le plafond de 12 ans admis par ceux qui nous contrôlent et qui nous surveillent. On voit bien que l'on a une année avec une situation financière très difficile, très dure, et il faut bien le dire, inquiétante. Je note que la plupart des interventions ne contestent pas ce point, ce qui est un bon point de départ pour nous. Regardons la réalité telle qu'elle est. Regardons la réalité en face.

J'entends ce que disait Madame Christine BOST sur le scénario au fil de l'eau. Je suis d'accord avec Madame Christine BOST sur le fait que le scénario au fil de l'eau est un scénario théorique. Néanmoins, pourquoi il est important dans notre discussion ? Il nous dit une chose, à tous, chers collègues, c'est que si nous continuons comme cela à gérer la Métropole avec le même rythme d'investissement, la même dynamique de recrutement, les mêmes dépenses de fonctionnement, en 2028 nous serons dépossédés de nos compétences, parce que nous serons dans un déficit de fonctionnement. C'est mécanique. Et c'est là que j'en appelle à notre solidarité collective, je ne cherche pas à nous diviser ce matin. Pourquoi ? Parce que nous avons besoin de tous pour dire : à la fin, nous devons conserver notre démocratie locale. C'est-à-dire que les élus, ici représentés, sont en charge des choix à faire pour l'avenir de notre Métropole. En 2028, si nous continuons avec la même énergie sur l'investissement et le fonctionnement, c'est terminé. Ce seront les services de l'État et les Juges qui décideront à la Chambre régionale des comptes ce qui est bon pour les métropolitains. Qu'est-ce que l'on fait ou pas sur le tramway, sur la propreté, sur les aménagements ? Est-ce que vous voulez cela ? Je ne crois pas. Nous sommes tous très attachés à nos mandats. Donc, si nous sommes tous très attachés à nos mandats, si nous sommes tous très attachés à nos communes, ce dont je ne doute pas, et à la Métropole, nous devons ensemble trouver le chemin du sursaut collectif. Il n'y a pas de volonté de rendre le constat alarmiste, de l'avoir noirci. En quoi ce serait notre intérêt ? Je n'y vois aucun intérêt. Je préférerais que l'on ait beaucoup de moyens pour financer beaucoup de projets, beaucoup d'investissements qui réussissent dans les communes, qui réussissent dans la Métropole. Mais je ne voudrais pas, par défaut de courage collectif, en ayant repoussé la difficulté devant nous en 2027, puis 2028, qu'un jour on se prenne vraiment le mur parce que là, c'est écrit.

J'ai confiance en nous. Je pense que l'on peut le faire, mais il ne faut pas que l'on soit dans le déni. Parce que quand nous allons arriver dans quelques semaines, en disant au fond pour sortir la Métropole de la zone rouge écarlate dans laquelle elle est, parce que c'est cela la réalité, on va devoir faire des choix. Cela veut dire faire des choix, c'est renoncer. Renoncer peut-être à des projets. On me l'a reproché en début de mandature les uns et les autres en disant : « Le Président bloque tout, tout ce qui passe. » Je l'assume. Pourquoi je le bloque ? Je ne bloque pas pour arrêter des projets définitivement. C'est parce que je vois la situation financière. Donc on a besoin de cette clarté pour faire des choix, pour bien investir chacun des euros. Parce que ce ne sera pas non plus une mandature d'austérité, il nous faut continuer à investir, il y a encore des besoins. En revanche, ce sera beaucoup plus exigeant sur les choix. Les besoins sont infinis. Je suis d'accord avec vous, mais nous devons faire des choix. C'est un peu comme sur les ressources, je l'ai dit à nos collègues écologistes, Monsieur Jean-Marc JANCOVICI a réussi à nous faire toucher du doigt que les ressources sont limitées, et que nous pouvons faire des choix dans ce cadre-là. Pour les finances publiques, c'est pareil.

J'appelle ici à ce sursaut collectif. J'appelle, comme le disait notre collègue, à une solidarité entre nous, parce que si nous n'y arrivons pas, nous le paierons chacune et chacun d'entre nous dans nos communes. Je suis convaincu que l'on doit faire vivre cet état d'esprit intercommunal, parce que nous sommes attachés à cet outil qui a rendu beaucoup de services, qui a financé beaucoup d'investissements. Et si on veut qu'il puisse continuer dans les années qui viennent, en souveraineté pour nous, nous devons faire des choix probablement difficiles, et d'ailleurs c'est un des mots que vous avez employés.

L'étape d'après, une fois que l'on a partagé ce constat, ce sera de rebâtir une trajectoire financière avec la discussion budgétaire qui arrivera à l'automne. De la même manière que sur l'audit, je vous propose que nous soyons dans une logique la plus transparente possible. On se dira pour sortir la Métropole du rouge écarlate, comme le disait Monsieur Emmanuel SALLABERRY, quels choix, quelles options cela impliquerait sur le fonctionnement, sur l'investissement, sur les ressources ? Certains l'ont évoqué. Et qu'on le fasse de manière la plus transparente possible.

L'état d'esprit qui est le mien, c'est de regarder la réalité en face avec vous. Et je suis convaincu, et je ferai tous mes efforts, pour que cet esprit de responsabilité continue à animer cet hémicycle dans les prochaines semaines, les prochains mois et les prochaines années.

Après cette longue introduction, nous allons pouvoir ouvrir cette séance du Conseil métropolitain. Je tiens à vous remercier, chacune et chacun d'entre vous, pour la qualité de nos débats en amont de ce Conseil.

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 2026

Nous allons commencer par adopter le procès-verbal de la séance du 22 mai. Y a-t-il des remarques, des modifications à apporter, des oppositions, des abstentions ?

Monsieur ESCOTS, vous avez la parole.

M. ESCOTS : Merci Monsieur le Président. Une demande de correction de fond et de forme dans les débats sur le dossier 14, programmation 2025 du logement agréé. À la fin du 3e paragraphe du verbatim de mon intervention, il est nécessaire de remplacer la citation « quelque part en fond de privatisation rampante » par « quelque part une forme de privatisation rampante ». La demande de correction a déjà été envoyée à la direction des Assemblées. Merci.

Désignation d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Très bien, c'est bien noté, cher collègue. Le Conseil d'aujourd'hui porte sur 153 affaires : 138 ont été regroupées, 15 affaires dégroupées.

Il nous faut désigner deux secrétaires de séance. Je vous propose de désigner Madame Alexandra SIARRI et Monsieur Emmanuel SALLABERRY.

Madame la secrétaire de séance.

Mme SIARRI : Merci Monsieur le Président. L'affaire n°145 : Gironde Tourisme AD 2026 – Subvention de fonctionnement, a été retirée.

Vous ont été déposés sur vos tables une mallette magnifique, l'ordre du jour groupé-dégroupé, les délibérations groupées et dégroupées, et également des dossiers vous ont été remis.

Dans la délégation du Président :

- l'affaire n° 1 : Renouvellement et désignation des membres de la commission consultative des services publics ;
- l'affaire n° 3 : Désignations des représentants de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes.

Dans la délégation de notre Vice-président aux finances, Monsieur SALLABERRY, l'affaire 15 : Adhésion et cotisation de Bordeaux Métropole auprès de différents organismes pour l'exercice 2026.

Je dois vous lire également un article assez long au sujet des 138 affaires regroupées.

« Afin de sécuriser l'ensemble des affaires qui comportent des conflits d'intérêts, la préconisation de la loi du 22 décembre 2025 porte création d'un statut de l' élu local est venue préciser et sécuriser le régime des conflits d'intérêts applicables aux élus locaux.

Les articles L.1111-6 et L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales consacrent désormais une présomption d'absence de conflits d'intérêts lorsque l' élu est désigné pour représenter la collectivité au sein d'une autre personne morale, de droit public ou de droit privé. Dès lors, lorsqu'un élu n'a pas d'autre intérêt dans un organisme extérieur que celui d'y siéger comme représentant de la collectivité, il n'est pas tenu de se déporter, sauf s'il perçoit une rémunération ou un avantage particulier au titre de cette représentation, et en cas d'attribution d'un contrat de la commande publique. Dans ces derniers cas, le déport est nécessaire tant pour prévenir les situations de conflits d'intérêts que pour sécuriser la légalité des délibérations. »

Je précise, dans ce cadre, les affaires qui ont regroupées :

- ✓ Dans la délégation du Président, Monsieur CAZENAVE : les affaires 1 à 4.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur DUPRAT : les affaires 6 et de 9 à 14.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur SALLABERRY : les affaires 15 à 17, de 19 à 80 et de 82 à 91 ;
- ✓ Dans la délégation de Madame SIARRI : les affaires 94 et 95.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur POIGNONNEC : les affaires 96 à 98 et de 100 à 102.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur LABARDIN : les affaires 103 à 116.
- ✓ Dans la délégation de Madame FABRE : les affaires 117, 119 et 120.
- ✓ Dans la délégation de Madame SABOURET : les affaires 122 à 127.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur LAMBERT : l'affaire 129.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur PESCHINA : les affaires 130 et 131
- ✓ Dans la délégation de Madame CHAZEAU : les affaires 133 à 138.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur N'JIKAM-MOULIOM : les affaires 141 à 143.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur LAGARRIGUE : l'affaire 144.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur ROBERT : l'affaire 146.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur DELPEYRAT-VINCENT : l'affaire 147.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur PUYOBRAU : les affaires 148 et 149.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur QUERTINMONT : les affaires 150 à 152.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur GIRO : l'affaire 153.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Nous allons procéder au vote sur les délibérations regroupées. Avant cela, y a-t-il des explications de vote ou des demandes ? **Monsieur ESCOTS**.

M. ESCOTS : Merci Monsieur le Président. Je vais m'abstenir sur les délibérations n° 1, 3, 4, 10, 20, 23, 80, 85 et 146, et j'enverrai les éléments au service. Je voterai contre le dossier 19 et toute la série des VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) : 31, 32, 33, 52, 55, 56, 65, ainsi que sur les délibérations 96, 97 et 109.

J'ai un souci sur la délibération n° 15, celle des cotisations aux organismes et adhésions. Entre la version disponible sur le portail des élus et la version remise sur table, peut-être que Monsieur le Vice-président aux finances est passé par là, il y a 200 000 euros de cotisations en moins. Il y a pas mal d'adhésions qui disparaissent. Par exemple, sur un sujet, on est en échange avec Madame Alexandra SIARRI en Conseil municipal de Bordeaux sur Ville & Banlieue, elle me disait : mais ne vous inquiétez pas, on adhèrera à la Métropole. Cette adhésion saute aujourd'hui dans la délibération n°15. Mais dans la délibération 3 qui est celle de la représentation au sein des organismes, Madame Alexandra SIARRI est désignée représentante à Ville & Banlieue. Il y a peut-être des rectifications à faire entre là où on cote et là où on continue à être représenté. Il faudrait reprendre les deux délibérations, notamment la 3.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Très bien. Nous regardons ce point de cohérence entre les deux. Vous avez raison. Merci pour votre alerte. **Monsieur BOURLIEUX**.

M. BOURLIEUX : Mes excuses, cela va être un peu long. Un vote contre les délibérations 15, 28, 29, 72, 82, 94, 95, 142 et 143. Je m'abstiendrai sur les délibérations 1, 3, 4, 20, 31 à 34, 36 à 40, 51, 52, 55, 56, 58 à 65, 67, 68, 71, 73, 79, 80, 84, 85, 89, 104, 109, 122, 129, 133, 141 et 147.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Merci beaucoup. **Monsieur le Vice-Président**.

M. SALLABERRY : Il n'y a pas eu d'impôt révolutionnaire du Vice-président aux finances sur ces éléments. Il y a une méthodologie qui a été prise pour l'ensemble des cotisations. Je ne vais pas parler de celle de **Madame Alexandra SIARRI**. C'est demander un premier tour de table à l'ensemble des nouveaux membres de l'exécutif de donner leur appréciation sur toutes les cotisations, d'en faire une première salve au mois de juin et une dernière au mois de septembre. C'est la raison pour laquelle vous pouvez avoir cet écart.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Très bien. Merci beaucoup pour ces précisions. Les délibérations regroupées sont votées. Je vous remercie.

M. CAZENAVE

(n°1) Commission consultative des services publics locaux - Désignation des membres du collège des représentants d'usagers - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur BOURLIEUX,
Monsieur ESCOTS**

M. CAZENAVE

(n°2) Liste des arrêtés pris par la Présidente - Information au conseil

Communication effectuée

M. CAZENAVE

(n°3) Désignations des représentants de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes - Désignations - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur BOURLIEUX,
Monsieur ESCOTS**

M. CAZENAVE

(n°4) Désignations des représentants au sein des conseils d'administration de la Régie de l'eau et du Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne (MIN)- Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur BOURLIEUX,
Monsieur ESCOTS**

M. DUPRAT

(n°6) RER métropolitain - Plateforme de travail et locaux communs RER métropolitain

- Convention de financement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°9) Mise en place du nouveau Comité des partenaires de la mobilité (loi LOM) -
Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°10) Concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de
mobilités durables de Bordeaux Métropole - Avenant n°4 - Décision - Autorisation.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ESCOTS

M. DUPRAT

(n°11) Concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de
mobilités durables de Bordeaux Métropole - Evolutions de l'offre TBM septembre 2026
- Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°12) Avenant n°3 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique à
l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique par Bordeaux
Métropole - Projet d'aménagement de la trémie Benauges à Bordeaux - Décision -
Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°13) Parc de stationnement - Mise en affectation à la régie METPARK - Parc de
stationnement Camille Jullian - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
DUPRAT

M. DUPRAT

(n°14) Parcs de stationnement - Camille Julian - fin de contrat et protocole - Décision -
Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
DUPRAT

M. SALLABERRY

(n°15) Adhésions et cotisations de Bordeaux Métropole auprès des différents
organismes pour l'exercice 2026 - Délibération cadre n°2 - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°16) Renouvellement de la convention relative au contrôle allégé en partenariat entre la Métropole de Bordeaux et le service de gestion comptable de Bordeaux Métropole sur les dépenses de subventions de fonctionnement - Signature - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°17) Convention relative aux modalités de dépôt et de reversement de la subvention FEDER sollicitée par Bordeaux Métropole pour le compte de la ville de Bordeaux pour l'aménagement du parc de l'arrière-base sous-marine.

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°19) Affectation de mineurs en situation de formation professionnelle à des travaux réglementés - renouvellement de la délibération 2022-419 du 7 juillet 2022 pour la rentrée scolaire 2026/2027 - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur ESCOTS

M. SALLABERRY

(n°20) Délibération portant adaptation du tableau des emplois et des effectifs - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ESCOTS

M. SALLABERRY

(n°21) Droit à la formation des élus locaux - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°22) Convention entre Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux et son CCAS pour cession gratuite des jouets non réclamés des arbres de Noël - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°23) Adhésion à un groupement de commande pour la fourniture de prestations de services entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et le CCAS - Groupement 2 - Intégré partiel

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ESCOTS

M. SALLABERRY

(n°24) Corrections d'erreurs comptables sur exercices antérieurs - M57 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°25) Caisse de secours et d'entraide des sapeurs-pompiers - convention du 26 novembre 2001- avenant n°25 relatif à la subvention 2026 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°26) Projet ALADDIN - Subvention aux associations contribuant à l'action métropolitaine - décision - autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°27) Aménagement numérique du territoire - Rapport d'activités 2025 Inolia - Information au Conseil

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°28) Création de l'Association Coalition des villes pour les droits numériques (Cities Coalition for Digital Rights - CC4DR) - Adhésion de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°29) Part intercommunale de la taxe d'aménagement - Fixation du taux de droit commun et des exonérations facultatives - Reversement de tout ou partie du produit aux communes - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°30) TALENCE - SA D'HLM DOMOFrance - Réhabilitation de 168 LLS collectifs situés résidence Lorenzaccio quartier Thouars, avenue Arthur Rimbaud - Emprunt de type PAM d'un montant de 8 142 354 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°31) BORDEAUX - SA d'HLM Vilogia - Acquisition en VEFA de 32 LLS collectifs situés opération 22GDP101 Bordeaux Heka Armagnac, rue Armagnac, ZAC Saint-Jean Belcier - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant global de 4 321 445 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur BOURLIEUX
Contre : Monsieur ESCOTS

M. SALLABERRY

(n°32) BLANQUEFORT - SA d'HLM Vilogia - Acquisition en VEFA de 19 LLS mixtes situés Domaine de Blanca, rue Leopold Carme - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant global de 3 511 294 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur BOURLIEUX
Contre : Monsieur ESCOTS

M. SALLABERRY

(n°33) AMBARES-ET-LAGRAVE - OFFICE FONCIER SOLIDAIRE PROCIVIS EN NOUVELLE AQUITAINE - Acquisition foncière de 6 logements individuels en VEFA dans le cadre du dispositif d'accession sociale en BRS, opération "Le Domaine de Gabory" située 36 avenue de la Libération - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 138 892,20 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur BOURLIEUX
Contre : Monsieur ESCOTS

M. SALLABERRY

(n°34) LE TAILLAN-MEDOC - SCIC d'HLM LE TOIT GIRONDIN - Charge foncière et construction de 8 LLS individuels, sis lieu-dit Terre Rouge, 23 allée des fleurs - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 1 592 651 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°35) BORDEAUX - SA D'HLM NOALIS - Réhabilitation de 35 LLS collectifs situés résidence Le Quai, opération Yellome, 3 rue Chantecrit - Emprunts de type PAM d'un montant total de 427 685 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°36) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 3 LLS individuels sis résidence Beethoven, avenue Beethoven - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 366 349 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°37) BRUGES - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 112 LLS collectifs sis résidence étudiante Terrefort, 158 avenue Charles de Gaulle - Emprunts de type PLS d'un montant global de 7 811 719 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°38) BRUGES - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 4 LLS collectifs sis résidence étudiante Terrefort, avenue Charles de Gaulle - Emprunts de type PLS d'un montant global de 270 158 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°39) BORDEAUX - SA d'HLM ERILIA - Charge foncière et construction de 15 LLS mixtes, opération DOCK D située 4 rue Lucie Aubrac - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 2 206 536 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°40) BORDEAUX - SA D'HLM ERILIA - Charge foncière et construction de 4 logements mixtes en PSLA, opération Dock D située 4 rue Lucie Aubrac - Emprunt de type PSLA d'un montant de 997 040 € souscrit auprès de la CEAPC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°41) EYSINES - SA d'HLM-FMS ENEAL - Acquisition de l'EHPAD Le Vigeon situé 2 Place André et Yvonne Baudon auprès de l'OPH de Bordeaux Métropole AQUITANIS - Tirage d'un montant de 4 060 200 € sur la convention souscrite auprès des Caisses Régionales du Crédit Agricole - Garantie à 50 % soit 2 030 100 € - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°42) CENON - SA d'HLM-FMS ENEAL - Acquisition de l'EHPAD Le Bois du Loret auprès de l'OPH de Bordeaux Métropole AQUITANIS comprenant 82 places d'hébergement et situé 30 avenue Clément Ader - Tirage d'un montant de 5 260 600 € sur la convention souscrite auprès des Caisses Régionales du Crédit Agricole - Garantie à 50 % soit 2 630 300 € - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°43) BORDEAUX - SA d'HLM-FMS ENEAL - Acquisition de l'EHPAD/RSS Novaparc auprès de l'OPH de Bordeaux Métropole AQUITANIS situé 12 rue Jean Artus - Tirage d'un montant de 9 312 800 € sur la convention souscrite auprès des Caisses Régionales du Crédit Agricole - Garantie à 50 % soit 4 656 400 € - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°44) BORDEAUX - SA d'HLM-FMS ENEAL - Acquisition de l'EHPAD/RA Maryse Bastié

auprès de l'OPH de Bordeaux Métropole AQUITANIS, comprenant 120 places et situé 16 rue Maryse Bastié - Tirage d'un montant de 3 885 600 € sur la convention souscrite auprès des Caisses Régionales du Crédit Agricole - Garantie à 50 % soit 1 942 800 € - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°45) VILLENAVE-D'ORNON - SA D'HLM DOMOFrance - Réhabilitation de 55 LLS collectifs situés résidence La Hontan, 1 rue de la mousson - Emprunt de type PAM d'un montant de 2 001 449 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°46) TALENCE - SA D'HLM DOMOFrance - Réhabilitation de 120 LLS collectifs situés résidence Saint-Malo, quartier Thouars, rue Auguste Renoir - Emprunt de type PAM d'un montant de 6 304 509 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°47) TALENCE - SA D'HLM DOMOFrance - Réhabilitation de 95 LLS collectifs situés résidence Silvia quartier Thouars, rue Nicolas Poussin - Emprunt de type PAM d'un montant de 4 182 268 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°48) TALENCE - SA D'HLM DOMOFrance - Réhabilitation de 39 LLS collectifs situés résidence Combourg quartier Thouars, rue Georges Braque - Emprunt de type PAM d'un montant de 1 441 614 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°49) TALENCE - SA D'HLM DOMOFrance - Réhabilitation de 73 LLS collectifs situés résidence Atala, quartier Thouars, allée Dominique Ingres - Emprunt de type PAM d'un montant de 3 176 073 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°50) TALENCE - SA D'HLM DOMOFrance - Réhabilitation de 31 LLS collectifs situés résidence Crespy, rue Peydavant - Emprunt de type PAM d'un montant de 307 593 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°51) SAINT-VINCENT-DE-PAUL - SA D'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 24 LLS collectifs situés avenue Gustave Eiffel - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant total de 3 139 295 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°52) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SA D'HLM DOMOFrance - Acquisition en VEFA de 19 LLS collectifs situés Villa Filao, 40 chemin Lafon - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant total de 1 672 579 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur BOURLIEUX
Contre : Monsieur ESCOTS

M. SALLABERRY

(n°53) SA d'HLM DOMOFrance - Réitération de la Garantie métropolitaine à hauteur de 100 % suite à la fusion absorption de la SA d'HLM Clairienne concernant le remboursement de 3 emprunts souscrits auprès du Crédit Foncier de France dont le CRD, au 31/12/2025, est de 6 570 530,54 € - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°54) SA d'HLM DOMOFrance - Réitération de la Garantie métropolitaine à hauteur de 100 % suite à la fusion absorption de la SA d'HLM Clairienne concernant le remboursement de 4 emprunts souscrits auprès de la CAFFIL dont le CRD, au 31/12/2025, est de 285 681,72 € - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°55) MARTIGNAS-SUR-JALLE - SA D'HLM DOMOFrance - Acquisition en VEFA de 6 LLS collectifs situés résidence Harmonie, 22 avenue Colonel Bourgoïn - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant total de 672 514 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur BOURLIEUX
Contre : Monsieur ESCOTS

M. SALLABERRY

(n°56) BEGLES - SA d'HLM Domofrance - Acquisition en VEFA de 3 LLS collectifs en ULS situés 33 rue Gaëtan Pomade - Emprunts de type PLS d'un montant global de 133 815 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur BOURLIEUX
Contre : Monsieur ESCOTS

M. SALLABERRY

(n°57) PESSAC - SA D'HLM DOMOFrance - Réhabilitation de 66 LLS collectifs situés Résidence Saïge-Formanoir, bât bas copropriétés, rue des Fuchsia - Emprunt de type PAM d'un montant de 830 057 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°58) BORDEAUX - COO.SOL OFS BORDEAUX METROPOLE - Acquisition foncière et portage de 15 logements collectifs en BRS situés îlot B137, opération "The Way", ZAC Bastide Niel - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 188 384 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°59) BORDEAUX - COO.SOL OFS BORDEAUX METROPOLE - Acquisition foncière et portage de 15 logements collectifs en BRS, îlot B137, opération "The Way", ZAC Bastide Niel - Emprunt de type Prêt long terme d'un montant de 225 000 € souscrit auprès d'Action Logement Services - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°60) BORDEAUX - COO.SOL OFS BORDEAUX METROPOLE - Acquisition foncière et portage de 59 logements collectifs en BRS situés îlot B133, opération "L'Epure", ZAC Bastide Niel - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 799 930 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°61) BORDEAUX - COO.SOL OFS BORDEAUX METROPOLE - Acquisition foncière et portage de 59 logements collectifs en BRS, îlot B133, opération "L'Epure", ZAC Bastide Niel - Emprunt de type Prêt long terme d'un montant de 885 000 € souscrit auprès d'Action Logement Services - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°62) VILLENAVE D'ORNON - COOPERATIVE FONCIERE AQUITAINE - Acquisition et portage du foncier de 34 logements mixtes en BRS situés 583 route de Toulouse, opération Locarno - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 816 084 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°63) BORDEAUX - COOPERATIVE FONCIERE AQUITAINE - Acquisition et portage du foncier de 28 logements collectifs en BRS situés Place d'Armagnac - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 885 936 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°64) BORDEAUX - COOPERATIVE FONCIERE AQUITAINE - Acquisition et portage du foncier de 14 logements collectifs en BRS situés 43 à 51 rue Barreyre, opération SARAH - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 736 620 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°65) LE TAILLAN-MEDOC - SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Acquisition en VEFA de 25 LLS collectifs situés 43 rue de l'Ecureuil - Emprunts de types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0 d'un montant total de 2 776 492 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur BOURLIEUX
Contre : Monsieur ESCOTS

M. SALLABERRY

(n°66) BORDEAUX - SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Réhabilitation de 21 LLS collectifs situés résidence Le Clos Murat, 71 rue Murat - Emprunt de type PAM d'un montant de 1 018 899 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°67) BRUGES - SCIC D'HLM AXANIS - Acquisition et portage du foncier de 14 logements collectifs en BRS situés 33 avenue Maryse Bastié, opération ARPEGGIA - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 352 053 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°68) PAREMPUYRE - AQUITANIS, OPH DE BORDEAUX METROPOLE - Charge foncière et construction de 2 LLS individuels situés 14 rue d'Alesme - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant total de 262 159 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°69) MERIGNAC - AQUITANIS, OPH DE BORDEAUX METROPOLE - Réhabilitation de 48 LLS individuels situés Cité des Palombes, quartier Beutre - Emprunts de types PAM et Eco-prêt d'un montant total de 2 296 841 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°70) MERIGNAC - AQUITANIS, OPH DE BORDEAUX METROPOLE - Réhabilitation de

45 LLS collectifs situés Cité du Hameau, quartier Beutre - Emprunts de type PAM et Eco-prêt d'un montant total de 2 162 594 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°71) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH DE BORDEAUX METROPOLE - Charge foncière et construction de 43 LLS collectifs situés ZAC Bastide Niel, îlot B015, Quai des Queyries - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 7 209 161 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°72) Conditions d'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole à certains créanciers de l'agence France locale pour la durée de la mandature 2026-2033

Majorité
Contre : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°73) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - OFFICE FONCIER SOLIDAIRE PROCIVIS EN NOUVELLE AQUITAINE - Acquisition foncière de 16 logements mixtes dans le cadre du dispositif d'accession sociale en BRS, opération "Cérillan" située 26 rue Claude Debussy - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 559 986,71 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. SALLABERRY

(n°74) AMBES - OPH de Bordeaux Métropole Aquitanis - Mise en vente HLM ou en BRS de 41 LLS individuels de la résidence Saint-Exupéry située rue Abérard - Accord sur le maintien de la garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°75) MERIGNAC - OPH de Bordeaux Métropole Aquitanis - Mise en vente HLM ou en BRS de 46 LLS du Clos Ballion, rue du Jard - Accord sur le maintien de la garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°76) SA D'HLM DOMOFrance - Réhabilitation de 1491 LLS sur plusieurs communes de la métropole bordelaise - Emprunt de type PAM d'un montant de 2 124 055 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°77) MERIGNAC - OPH de Bordeaux Métropole Aquitanis - Mise en vente HLM ou en

**BRS de 46 LLS du Clos Ballion, rue du Jard - Accord sur le maintien de la garantie -
Décision - Autorisation**

Unanimité

M. SALLABERRY

**(n°78) BORDEAUX - SA d'HLM Mésolia Habitat - Maintien partiel de la garantie
métropolitaine suite à la vente de 7 LLS de type PLAI de la résidence Quai Deschamps
îlot DE1- Le CRD total auprès de la CDC est de 1 727 087,24 € au 31/12/2025 - Garantie -
Décision - Autorisation**

Unanimité

M. SALLABERRY

**(n°79) BORDEAUX - SA D'HLM 3F RESIDENCES - Charge foncière et construction d'une
résidence sociale de 100 LLS collectifs situés ZAC Saint-Jean Belcier, îlot 8.17 -
Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 1 555 487 € souscrits auprès
de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX**

M. SALLABERRY

**(n°80) Commission intercommunale des impôts directs - Désignation des
commissaires - Proposition**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX,
Monsieur ESCOTS**

M. SALLABERRY

**(n°82) Affectation des résultats de l'exercice 2025 au budget 2026 - Décision -
Autorisation**

**Majorité
Contre : Monsieur BOURLIEUX**

M. SALLABERRY

**(n°83) Approbation de la politique d'action sociale de Bordeaux Métropole employeur
en 2026**

Unanimité

M. SALLABERRY

**(n°84) PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL sur le marché n° 2021-E0260M -
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX**

M. SALLABERRY

(n°85) Création et composition de la Commission de Contrôle - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur BOURLIEUX,
Monsieur ESCOTS**

M. SALLABERRY

(n°86) Commune de Bordeaux - Contrat de co-développement 2024-2027 - Stratégie funéraire - Subvention d'aide à l'investissement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°87) FLOIRAC - EYSINES - LE HAILLAN - Contrat de co-développement 2024-2027 - Stratégie funéraire - Plans d'exhumation des communes - Avenants n°1 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°88) Convention de mise à disposition de véhicules pour le compte de la régie de l'Eau - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°89) Logements de fonction - actualisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX**

M. SALLABERRY

(n°90) Définition des modalités de versement de la prime de fin d'année pour les agents du stade Atlantique Bordeaux Métropole

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°91) Soutien BM au 133ème Congrès national des Sapeurs Pompiers 2027 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme SIARRI

(n°94) Programmation 2026 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Appel à projets du contrat de ville - Subventions - Décision - Adoption

**Majorité
Contre : Monsieur BOURLIEUX**

Mme SIARRI

(n°95) Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole 2026 -Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur BOURLIEUX**

M. POIGNONEC

(n°96) Agences de développement économique - Association Hauts de Garonne développement - Association Arc sud développement - Association Talence innovation sud développement - Conventions de financement 2026 - Convention - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur ESCOTS

M. POIGNONEC

(n°97) French Tech Bordeaux - Subvention de fonctionnement 2026 - Décision - Convention - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur ESCOTS

M. POIGNONEC

(n°98) Aides à la production cinématographique et audiovisuelle - Année 2026 - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité

M. POIGNONEC

(n°100) ALPHA RLH - Subvention de fonctionnement 2026 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. POIGNONEC

(n°101) Subvention de fonctionnement - Aquitaine Chimie Durable(ACD)- Année 2026 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. POIGNONEC

(n°102) VILLENAVE D'ORNON - secteur Galgon - Extension du périmètre de prise en considération (PPC) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°103) FLOIRAC - Avenue Gaston Cabannes - Cession des parcelles AT 110 111 112 et 113 à la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°104) Blanquefort - Cession à Aquitanis d'un terrain situé rue de Maurian

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. LABARDIN

(n°105) **MERIGNAC - Les Deux Poteaux Nord et 203 avenue de l'Argonne - Base aérienne 106 - Conclusion d'une Autorisation d'Occupation Temporaire constitutive de droits réels sur une propriété de l'Etat cadastrée EK 54 et ET 206 - Création du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) Bordeaux Aéroparc - Autorisation - Décision**

Unanimité

M. LABARDIN

(n°106) **SAINT MEDARD EN JALLES - Immeuble bâti situé 12 rue Curie, cadastré BI 540 - Mise en demeure d'acquérir - Article L152-2 du code de l'urbanisme -Acquisition - Décision - Autorisation**

Unanimité

M. LABARDIN

(n°107) **BORDEAUX - Abrogation de la délibération n° 2026-98 du 30/01/2026 - Acquisition d'un lot de copropriété pour une bicycletterie par BORDEAUX METROPOLE dans un immeuble sis 12 rue du Cloître - Décision - Autorisation**

Unanimité

M. LABARDIN

(n°108) **BORDEAUX - Benauges - Autorisation de signature d'un acte rectificatif à l'acte de cession entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Société Coligny du 22 juin 2004 - Décision - Autorisation**

Unanimité

M. LABARDIN

(n°109) **LE HAILLAN - Acquisition en VEFA d'un immeuble de bureaux et de places de parking destinés à accueillir les locaux du Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole - Centrale photovoltaïque - Délibération complémentaire - Décision - Autorisation**

**Majorité
Abstention : Monsieur BOURLIEUX
Contre : Monsieur ESCOTS**

M. LABARDIN

(n°110) **Projet européen "LIFE Biodiver'Cité et Résilience" - Encaissement des recettes, conventions de reversement et accord de consortium - Avenant - Décision - Autorisation**

Unanimité

M. LABARDIN

(n°111) **Bilan des acquisitions et cessions foncières de la Directions du foncier et des services fonciers des Directions du développement et de l'aménagement des pôles territoriaux réalisées en 2025 - Décision - Approbation**

Unanimité

M. LABARDIN

(n°112) **LE HAILLAN - Projet du Boulevard Technologique - Parcelles AZ 66-68-71-72-73-75-77 - Acquisition - Décision - Autorisation**

Unanimité

M. LABARDIN

(n°113) LE TAILLAN-MEDOC - Programme d'Aménagement d'Ensemble du Chai - Cession de terrains à la SNC Severini - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°114) LE TAILLAN-MEDOC - Programme d'Aménagement d'Ensemble du Chai - Cession de terrains à la SAS NEXITY IR PROGRAMMES AQUITAINE - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°115) LE BOUSCAT - Acquisition de la parcelle 069AB79, sise impasse Coudol, via la procédure de bien en l'état manifeste d'abandon - Modalités de mise à disposition du dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique dans le cadre de la phase d'expropriation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°116) Ambarès-et-Lagrave - secteur cité Bel Air - réaménagement de l'avenue de Bel Air et de la rue de Bassens - clôture de la concertation réglementaire - décision - autorisation

Unanimité

Mme FABRE

(n°117) Réseau de chaleur d'Hastignan à SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Convention de répartition des charges en fluides - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FABRE

(n°119) LIFE Biodiver'Cité et résilience - Réduction de l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité - Contrat de co-développement 2024-2027 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FABRE

(n°120) Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Adoption des règlements d'intervention financiers "Fonds d'initiative Locale pour l'Agriculture" et "Fonds de soutien aux Initiatives de Circuits Courts et de Proximité" - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme SABOURET

(n°122) BORDEAUX - marché subséquent n°2024-E0156M à l'accord-cadre n°2021-E0318M relatif au réaménagement des trottoirs cours Maréchal Juin à Bordeaux

- Protocole transactionnel - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX**

Mme SABOURET

(n°123) Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la commune du Pian-Médoc - Modalités administratives, techniques et financières relatives à l'aménagement du Chemin de Palus - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme SABOURET

(n°124) Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la commune du Pian-Médoc - Modalités administratives, techniques et financières relatives à l'aménagement de la rue Alfred de Musset - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme SABOURET

(n°125) BORDEAUX - CENON - FLOIRAC - Requalification des boulevards Joliot Curie et Entre deux mers - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages et d'installations d'éclairage public, vidéosurveillance et bornes escamotables de compétence communale par Bordeaux Métropole lors de la réalisation de projets d'infrastructures de transports, d'espaces publics et d'aménagement de voirie et de modes actifs - Participation financière - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme SABOURET

(n°126) Convention spécifique de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les mises à la cote d'affleurants, travaux sur les réseaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'opération de voirie des Boulevards Joliot-Curie et Entre-deux-Mers

Unanimité

Mme SABOURET

(n°127) Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des espaces publics métropolitains à la ville de Cenon - Cité de l'enfance

Unanimité

M. LAMBERT

(n°129) Protocole d'accord transactionnel (hors marché) - Société SMAC SAS - Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

(

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX**

M. PESCHINA

(n°130) Protocole taxes foncières BM/REBM au titre de l'eau potable et de l'eau industrielle - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PESCHINA

(n°131) Contrat de licence de la marque l'Eau Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CHAZEAU

(n°133) Contrat de concession avec travaux portant sur le traitement des déchets ménagers et assimilés confié à la société dédiée VALBOM - Protocole de fin de contrat (avenant n°8) Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

Mme CHAZEAU

(n°134) Attribution de subventions à l'association Etu'Recup pour ses actions de prévention et réduction des déchets - Année 2026 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CHAZEAU

(n°135) Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bordeaux Gironde (CCIBG) pour une expérimentation en matière de prévention et gestion des déchets - Année 2026 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur CLEDEL

Mme CHAZEAU

(n°136) Attribution d'une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Nouvelle-Aquitaine (CMARNA) - prévention et gestion des déchets - Année 2026 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CHAZEAU

(n°137) Renée Bordeaux - Campagne de prévention et de réduction des déchets - Subvention 2026 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CHAZEAU

(n°138) Création et adhésion à un groupement de commande pour un marché public de propreté globale sur le quartier des Aubiers - Le Lac

Unanimité

M. N JIKAM

(n°141) Subvention à l'association Musique de Nuits Diffusion - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. N JIKAM

(n°142) Actions de solidarité internationale - Années 2026-2027 - Lancement d'un appel à projets dans le domaine de l'accès aux mobilités urbaines durables - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur BOURLIEUX

M. N JIKAM

(n°143) Actions de solidarité internationale - Prolongation des conventions de subvention - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur BOURLIEUX

M. LAGARRIGUE

(n°144) Convention de recherche et développement partagée (BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières - Bordeaux Métropole) relative aux risques géologiques sur le site des Coteaux de la Rive Droite.

Unanimité

M. ROBERT

(n°145) Gironde Tourisme - Année 2026 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Affaire retirée

M. ROBERT

(n°146) Convention de partenariat entre la Fondation Belem, La Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes et Bordeaux Métropole relative à l'organisation d'une soirée exceptionnelle à bord du trois-mâts Belem en escale à Bordeaux, le 3 juillet 2026 pour ses 130 ans, un an avant l'accueil du départ de la Tall Ships Races 2027 dans le port de la lune - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ESCOTS

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°147) Subventions 2026 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur BOURLIEUX

M. PUYOBRAU

(n°148) Grand Projet des Villes Rive Droite et CARBON-BLANC - Parc des Coteaux - Plan de gestion écologique intercommunal : Animation et valorisation de la démarche en matière de communication / éco pâturage itinérant et sa valorisation - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention de fonctionnement 2026 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°149) TAILLAN MEDOC - Action de nature en ville 2024 et 2025 - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide pour une manifestation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. QUERTINMONT

(n°150) Economie sociale et solidaire - Action spécifique ESS et Artisanat - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Nouvelle-Aquitaine (CRESS-NA) et Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Gironde (CMANA-33) - Année 2026 - Subventions de fonctionnement - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

M. QUERTINMONT

(n°151) Economie sociale et solidaire - Association 3 S : Séjour sportif solidaire - Année 2026 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. QUERTINMONT

(n°152) Soutien à l'économie de proximité - Partenariat 2026 entre Bordeaux Métropole et la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine Gironde - Programme d'actions - Décision - Autorisation

Unanimité

M. GIRO

(n°153) Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de TALENCE (ADEM) - Décastar - Année 2026 - Subvention d'aide à une manifestation - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Madame la secrétaire.

Mme SIARRI : Je donne la parole à **Monsieur Emmanuel SALLABERRY** pour le compte financier unique de l'exercice 2025, affaire 81.

M. SALLABERRY

(n°81) Compte financier unique de l'exercice 2025 - Approbation

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Pour le CFU, je pense que **Christine BOST** doit quitter la salle. Je ne veux pas vous laisser partir toute seule. Je crois qu'il faut que je quitte aussi ? Nous pouvons participer au débat mais pas au vote.

Et **Madame Christine BOST**, vous pouvez rester également si vous voulez. Restez donc avec nous. Je laisse la parole à **Monsieur Christophe DUPRAT** dans ce cas-là.

Christophe DUPRAT, vous avez la parole.

Monsieur CAZENAVE et Madame BOST quittent l'hémicycle. Monsieur DUPRAT prend la présidence du conseil.

M. DUPRAT : Je remercie le Conseil pour la désignation. Monsieur Emmanuel SALLABERRY va présenter le compte financier unique de Madame la Présidente Christine BOST pour l'exercice 2025.

Monsieur SALLABERRY présente le CFU

M. DUPRAT : Très bien. Merci pour cette présentation. Michel LABARDIN a demandé la parole.

M. LABARDIN : Mes chers collègues, ce CFU 2025 vient acter une situation que nous connaissions et sur laquelle nous avons déjà alerté à plusieurs reprises lors du précédent mandat. La trajectoire financière se dégrade rapidement. En 2025, la Métropole a maintenu un niveau élevé d'investissement, essentiellement financé par la dette, 57 % entre 2023 et 2025, contre 33 % entre 2020 et 2022. Un niveau qui, l'audit le révèle, était trop important par rapport à nos capacités financières et à la limitation de nos recettes. Car oui, nos recettes sont limitées, et l'audit, largement commenté ce matin, nous révèle surtout que ce sont nos dépenses qui ont augmenté deux fois plus vite que nos recettes. Cet effet ciseau induit une épargne nette qui a drastiquement diminué entre 2024 et 2025, passant de plus de 150 millions d'euros à 17 millions, c'est l'un des grands enseignements de ce CFU.

Je n'ai pas à revenir sur les éléments qui viennent d'être excellemment présentés par le Vice-président. Je constate que ce que nous disions lors de la précédente mandature se réalise, notamment sur la hausse anormale des effectifs. L'audit vient de le confirmer, et une fois encore, l'audit nous le montre. Si l'État est comptable de cette situation, il ne l'est que très partiellement.

Vous nous dites ce matin que vous aviez pris conscience de l'ampleur de la situation à la fin de votre mandat, et que vous aviez commencé à prendre des mesures. Mais il faut bien se le redire ici, chers collègues : nous devons aller plus loin, bien plus loin encore. Il nous faudra du courage et de la lucidité pour dépasser les postures, y compris les postures matinales de ce jour dans l'intérêt des habitants. Aussi, en cohérence avec nos positions du mandat précédent, notre groupe s'abstiendra sur le vote du CFU.

M. DUPRAT : Merci, Monsieur LABARDIN. Madame CASSOU-SCHOTTE a demandé la parole.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Je vais intervenir sur ce CFU avec quelques redondances avec ce qui aura été dit sur l'audit par notre Vice-président. Mais cela mérite d'être rappelé même s'il y a répétition, parce que la présentation de ce compte financier unique exige une lecture attentive des indicateurs financiers. Les chiffres bruts traduisent une dégradation de plusieurs ratios. Mais ils doivent être analysés avec méthode et en tenant compte des événements exceptionnels qui ont marqué cet exercice.

Tout d'abord, il faut rappeler que l'année 2025 a été une année particulièrement contrainte pour les collectivités territoriales. Les décisions prises dans le cadre de la loi des finances ont directement affecté les ressources de Bordeaux Métropole : gels de la dynamique de la TVA, baisse de certaines compensations financières et fiscales, dispositif Dilico, évolution des mécanismes de péréquation. À cela s'est ajoutée la hausse des cotisations employeurs décidée par l'État qui pèsent durablement sur les charges de fonctionnement. En 2025, l'impact cumulé est de 33 millions d'euros.

Dans ce contexte national défavorable, Bordeaux Métropole a pourtant poursuivi ses efforts de maîtrise des dépenses et maintenu un niveau d'investissement exceptionnel, avec plus de 700 millions d'euros réalisés chaque année depuis 2023. Ces investissements répondent aux besoins du territoire et préparent son avenir. 12 000 logements rénovés, création d'oasis urbaines, mise en place de la tarification solidaire, développement du RER, lancement de lignes de bus express, vote d'un premier plan marche, première ligne de vélo à haut niveau de service, production énergétique renforcée avec 1 500 gigawatts en plus produits lors du mandat, et plus de 10 % de surface agricole bio sur le territoire, etc.

L'exercice 2025 est également marqué par un événement spécifique. Vous ne l'avez peut-être pas souhaité : la reprise en régie du stade Atlantique. 2025. C'est quand même une année qui aura été marquée par cet événement, et qui a conduit au remboursement anticipé des emprunts liés à cet équipement, ce qui a mécaniquement fortement dégradé l'épargne nette. Vous l'avez reconnu, vous l'avez dit. Il est donc important de distinguer l'effet ponctuel de cette opération de la tendance financière réelle de la collectivité.

Si on met de côté l'impact du remboursement anticipé lié au stade Atlantique, l'épargne nette 2025 s'établit non pas à 17 millions d'euros, comme vous l'avez dit, mais à environ 88 millions d'euros. La baisse demeure réelle, mais elle n'est pas de même nature, ni de même ampleur que celle affichée par le ratio brut.

Je voudrais faire aussi un petit droit de réponse à Monsieur Olivier CAZAUX, qui n'est pas là, mais pour ce qui concerne le stade Atlantique. Il faisait référence au choix même du grand stade qui est bien antérieur à la reprise et à la défaillance des Girondins, un projet qui nous avait semblé beaucoup trop ambitieux et irraisonnable à l'époque en termes de sobriété, comme vous l'avez rappelé, ce qui est notre *leitmotiv*.

De la même manière la capacité d'autofinancement reste affectée par un contexte national contraint et par le poids d'un programme d'investissement élevé, mais elle ne traduit pas un effondrement structurel des équilibres financiers. Nous prenons néanmoins la mesure de cette évolution mais souhaitons toutefois que la Métropole préserve ses capacités d'action.

Je vous ai entendu, Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, nous ne serons pas dans un mandat d'austérité, merci de le dire, car nous avons devant nous des enjeux importants qui vont nécessiter des investissements nécessaires au territoire, tout en veillant à préserver durablement nos marges financières. Donc, à revoir cette trajectoire financière.

La Banque européenne d'investissement le rappelle : chaque euro investi en prévention économise 5 à 7 euros en réparation. Le dérèglement climatique coûte des vies et des milliards d'euros. Le budget vert, mis en place lors de la précédente mandature, met en évidence une amélioration notable de la part des dépenses favorables à l'atténuation du changement climatique – j'ai bien dit atténuation et non pas adaptation – qui passe de 30 à 39 % des dépenses analysées. Cette évolution traduit une meilleure intégration des enjeux climatiques dans les politiques métropolitaines. Cette ambition doit rester une boussole commune, comme nous l'avons exprimé en tout début de ce Conseil. Nous avons convenu que dans cette situation caniculaire, cela nous interrogeait, et cela devait nous interpeler sur tous les choix politiques que nous allons faire demain.

M. DUPRAT : Je vous remercie. Je ne vois pas d'autres interventions. Je vais demander à Monsieur Emmanuel SALLABERRY d'apporter des réponses.

M. SALLABERRY : Des réponses sur des constats, c'est toujours un peu compliqué. Mes chers collègues, je vais essayer de vous répondre toujours tout en nuance. Je veux bien tout entendre, mais quand vous nous dites que tous les investissements ont été extraordinaires et pertinents, ciselés, il n'en demeure pas moins que j'ai envie de vous dire : mais avec quoi les finance-t-on ? Il me semble que l'on partage cela en commun que notre action est celle de préserver l'avenir dans tous les scopes de l'action publique. Mais quand, sous votre gouvernance, partager la dette par nouveau métropolitain prend 40 % en deux ans, quel avenir on leur donne ? Dire que l'on a fait 750 millions d'euros d'investissement, c'est une bonne chose — oui, mais quand on sait que ces millions d'euros d'investissements ont été financés à 66 % par la dette, je ne comprends pas le raisonnement.

Quel exécutif voudrait avoir à dire qu'il faut moins investir ? Mais simplement, vous êtes élus dans une ville, vous dirigez, on ne peut pas surendetter la Métropole de cette façon. Ce n'est pas responsable. Aujourd'hui, vous dites : « c'est la faute de l'État », celle-là, on l'a vu arriver. Je finirai

un jour par sortir un graphique par président de la République pour savoir celui qui a eu le concours Lépine de la meilleure idée pour les collectivités locales. Cela remonte à très loin, le déséquilibre, et j'espère, on partagera cela ensemble que le candidat ou la candidate providentielle à l'élection présidentielle saura nous expliquer comment il compte faire ce qui n'a jamais été fait depuis 40 ans. Mais on a essayé de vous le démontrer, ma chère collègue. C'est encore moins vrai pour la Métropole. Les Métropoles ont été beaucoup plus appelées en responsabilité, dans le cadre du Dilico notamment, en 2026 qu'en 2025.

Vous entendre que l'on a un contexte étatique compliqué, c'est vrai, mais nous avons continué à avancer dans le mur en klaxonnant, c'est, pour moi, impossible. Parce que, j'ai repris votre terme, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, non, des dépenses de fonctionnement qui augmentent deux fois plus vite que les recettes, cela ne marche pas. Cela ne peut pas comptablement marcher, quelle qu'ait été la sincérité de la démarche. Envoyer la Métropole dans la situation que l'on connaît aujourd'hui, et qui est déjà là en 2025, ce n'est pas responsable. C'est imprudent. J'ai une pensée émue pour celles et ceux qui ont gouverné la Métropole avant, on se demande ce qu'ils ont fait d'ailleurs. Mais quand la Métropole investissait 400 à 450 millions d'euros par an en moyenne dans les mandats, je n'ai pas l'impression que l'on avait une Métropole sous-équipée. On a dit tout à l'heure qu'il y a eu des ponts, etc. Cette Métropole a sorti aussi trois lignes de tram en un mandat. Je ne voudrais pas qu'on l'oublie. Mais aujourd'hui comment dire que l'on a 750 millions d'euros d'investissement et que l'on en est fiers ? Je ne pense pas que l'on puisse l'être.

Et surtout, j'aurais aimé vous entendre dire que, puisque vous l'avez vu dans la trajectoire, il faudra faire 300 millions d'euros de moins l'année prochaine en investissements si on veut revenir à un niveau normal. Je voudrais vous entendre dire : où est-ce que l'on ne les fait pas ? C'est là où cela va faire mal. Parce qu'investir, je sais le faire. Il n'y a pas de problème. Mais d'avoir laissé filer la dette comme cela, et je le dis avec beaucoup gravité, parce qu'il est beaucoup plus simple de distribuer que de restreindre, ce n'était pas responsable. Aujourd'hui, on se retrouve face à une Métropole qui ne sait plus quoi faire de sa dette, 2 milliards d'euros de dette, 2,3 milliards normalement à fin 2026. Je voudrais quand même que vous vous en rendiez compte. 900 millions à fin 2019, 2,5 milliards à fin 2026 : ce ne sont pas des chiffres d'une Métropole, ce sont des chiffres d'une région.

Je voudrais, dans ce constat partagé et dans la hauteur de vue qui ont été la nôtre depuis tout à l'heure, au moins entendre que l'on a été déraisonnable, que vous l'avez été, parce que c'est le cas. Maintenant, la marche à franchir se chiffre en centaines de millions d'euros par an. Et comme l'a dit Monsieur le Président tout à l'heure, nous refuserons, et moi le premier, en tant que VP dans cette délicieuse délégation de prendre le bonnet d'âne et que l'on vienne nous expliquer que l'on est les méchants. Parce que c'est cela que j'entends poindre ici. Ce n'est pas une question de stade. Ce sera une question de dire que vous avez trouvé une Métropole très peu endettée, et avec des ratios particulièrement positifs mais que vous l'avez fait rentrer dans la situation qui est la nôtre aujourd'hui. S'il y avait une seule chose à retenir de ce que je vous ai dit, c'est que nous sommes la seule Métropole en France à avoir eu cette trajectoire. Nous sommes aujourd'hui parmi les trois seules Métropoles avec un carton jaune. Ce n'est pas rien. Maintenant, le travail commence, mais je pense que le travail ne peut commencer sereinement que quand on fait, et que l'on partage un constat avec un peu plus de gravité que celui que j'ai pu entendre depuis ce matin. Voilà Monsieur le Président de séance.

M. DUPRAT : Merci beaucoup. Avant de passer au vote, je constate qu'effectivement, Madame la Présidente Christine BOST et Monsieur le Président ont bien quitté l'hémicycle et ne sont plus là, si nous sommes prêts, je vous invite à prendre part au vote.

Les résultats du vote sont : 38 voix pour, 58 abstentions, 1 vote contre et 1 ne participe pas au vote. Le compte financier unique est donc adopté. On peut faire revenir Monsieur le Président.

Majorité

**Abstention : Madame ALATERNE, Madame AMOUROUX, Madame ARY, Monsieur BAGATE, Monsieur BELAUBRE, Madame BERRIÉ, Madame BOIS HUYGHE, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CARMONA, Monsieur CAZABONNE, Madame CHABBAT, Madame CHADEBOST, Madame CHAZEAU, Monsieur CLEDEL, Madame COTTON, Madame DAMET, Madame DESJAMBES, Monsieur DUPRAT, Madame FABRE, Madame FAHMY, Monsieur FETOUH, Madame FLORIAN, Madame GAUDRU, Monsieur GIACOMETTI, Monsieur KLEINHENTZ, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAFOSSE, Monsieur LAGARRIGUE, Monsieur LAMARQUE, Monsieur LAMBERT, Monsieur L HUIILLIER, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Madame MARTIN, Monsieur MILLET, Madame NAVAILLES, Monsieur NICOL, Monsieur N JIKAM, Monsieur OZKOSAR, Monsieur OZOUX, Monsieur PASCAL, Madame PAVONE, Monsieur PENNETIER, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POULAIN, Monsieur POUILLIAT, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SECK, Madame SIARRI, Monsieur SIMON, Monsieur TROUCHE, Madame VAN GHELUE;
Contre : Monsieur BOURLIEUX
Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur CAZENAVE, Madame FERREIRA, Madame LOUNICI, Monsieur RAYNAL, Monsieur RUBIO**

Monsieur le Président, le compte financier unique a été adopté par 38 voix ce matin.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Très bien. Merci Monsieur le Premier Vice-président.

Nous allons poursuivre l'ordre du jour. Madame la Secrétaire.

Mme SIARRI : Toujours Monsieur SALLABERRY, c'est l'affaire 18 : Budget supplémentaire – Exercice 2026.

M. SALLABERRY

(n°18) Budget supplémentaire exercice 2026 - examen - décision - adoption

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Nous allons ouvrir le débat.

Céline BOUTÉ a demandé la parole. Vous avez la parole. Vous l'avez demandé, ou c'est une erreur. Vous ne la demandez plus.

Est-ce que Béatrice SABOURET a demandé la parole ? Pourquoi j'ai autant de micros qui s'ouvrent ? Ils se sont tous allumés.

Christophe DUPRAT a demandé la parole. Je la lui passe.

M. DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, juste une intervention rapide pour saluer le travail conséquent pour élaborer ce budget supplémentaire dans les conditions énoncées par le Vice-président en charge des finances. On voit bien que les décisions seront difficiles. Sur une période assez courte, nous sommes arrivés à trouver quelques ajustements, mais ce sera difficile, on le voit bien à l'exercice. Pour vous dire simplement, Monsieur le Président, que le groupe Bordeaux Métropole Unie votera ce budget supplémentaire.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Quelques éléments sur ce budget supplémentaire, le premier de votre mandat, trois mois après votre élection, qui intervient après deux épisodes caniculaires. Le premier inédit par sa temporalité, le second encore en cours, inédit par les niveaux de chaleur. On aurait pu attendre de ce premier budget supplémentaire des signes sur ce volet de la lutte contre le réchauffement climatique et sur l'urgence sociale. Il y a tout à l'heure la programmation des agréments de logements sociaux, c'est un élément, peut-être pas chiffré, mais au moins un cap qui aurait pu nous donner des orientations de votre politique sur ces deux sujets.

Je vais surtout intervenir sur la décision qui est prise par rapport au téléphérique. C'est un sujet qui a fait beaucoup parler. Je pense qu'en matière de consultation, il y a des pistes à aller chercher, car cette consultation avait recueilli pas mal d'avis des habitants. Sur le fond du sujet, pour les communistes, cela a toujours été clair. Le téléphérique n'était pas à négliger. C'était éventuellement quelque chose qui venait conforter le bouquet d'offres de mobilité nécessaire pour lutter contre la thrombose automobile. Mais notre position a toujours été de dire : c'était le téléphérique et aussi le tram sur le pont Bacalan-Bastide, et non le téléphérique ou le tram.

Je rappelle juste que vous aviez annoncé pendant votre campagne, Monsieur le Président, le tramway sur le pont Bacalan-Bastide, je rappelle juste que c'est une vieille idée des communistes que mon camarade Monsieur Vincent MAURIN l'avait portée dès les élections de 2014, au même moment où il portait le sujet du bouclage des lignes B et C au nord de Bordeaux.

J'ai lu aussi quelques déclarations de Monsieur le Vice-président en charge des transports sur ce projet de tramway sur le pont Bacalan-Bastide. Je pense qu'il faut plutôt aller sur un premier tronçon gare de Cenon – Cité du Vin, pour réfléchir ensuite à la continuité sur la rue Lucien Faure, et encore plus loin, aller boucler avec la ligne de ceinture. Je vous remercie.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : On aura l'occasion, chers collègues, de reparler de tout cela le moment venu. Madame Christine BOST.

Mme BOST : Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste réagir sur les pistes d'économies et en particulier sur la mise au point qui sera nécessaire de faire sur les maires-bâisseurs. Je voulais rappeler que lorsque nous avons mis en place ce dispositif des maires-bâisseurs, c'était pour venir en soutien face à un désengagement de l'État sur l'accompagnement des communes, et que nous avions isolé 4,5 millions d'euros. Depuis, l'État est revenu pour redonner et réouvrir des crédits. C'est donc probablement une piste à examiner dans les économies à réaliser. Je ne dis pas qu'il faut retirer le dispositif, mais peut-être le caper.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Première proposition d'économie formulée par Christine BOST. Monsieur le Vice-Président.

M. SALLABERRY : Sur les maires-bâtisseurs, mon alerte est qu'aujourd'hui, la Métropole a voté un règlement d'intervention qui doit grosso modo 10 millions d'euros aux communes, alors que dans les comptes, il n'y en avait que 2,5 millions votés dans le cadre du budget. C'était déjà sous-estimé. Ce n'était même pas la somme prévue budgétairement dans le cadre de la délibération. Nous en rajoutons 2 millions dans le cadre de ce budget pour arriver à 4,5 millions.

Sur le reste, je n'ai toujours pas entendu Monsieur Olivier ESCOTS, ou les écologistes : où est-ce que l'on enlève de l'argent ? C'est assez drôle. J'ai compris que l'on n'est pas bon, on est arrivé au mois de mars, et au mois de mai, on aurait déjà dû tout anticiper. Vous nous avez dit que l'on aurait pu attendre des signes. Je voudrais franchement vous dire, Monsieur Olivier ESCOTS, que la Métropole en a donné des signes, et avec les communes, avec le réseau Ugora et tout ce qui a été fait. Y compris à travers nos agents parce que l'on a pris des mesures inédites et même en avance de phase par rapport aux différentes alertes, notamment pour les agents qui travaillaient le lundi de la canicule, alors que nous sommes partis en weekend avec uniquement une vigilance orange. Mais où sont les moins ? Et si votre objectif, c'est le fait de me dire : « allez voir le gouvernement », ce n'est pas une option. Parce que 80 % de la situation actuelle, ce sont les décisions locales. S'il vous plaît, d'ailleurs, vous avez vu que l'on a mis l'argent en plus sur la propreté. Voilà un marqueur politique. Mais si vous nous dites : « on aurait aimé un geste », je vais vous dire comme dans n'importe quel établissement, n'importe quelle mairie, « où est votre geste négatif ? ».

Sur le téléphérique, j'entends ses vertus extraordinaires, alors que beaucoup de gens étaient très réservés sur le projet, que certains d'entre nous avaient voté contre l'argent qui est parti en AMO pour un projet AFR. Oui, je vous vois arriver en métro depuis la Rive Droite, mais les éléments que l'on a aujourd'hui actés, ne sont pas de rayer le téléphérique budgétairement mais de dire que l'argent de ces lignes va être réorienté sur de l'aiguillage et sur d'autres dépenses bien plus pertinentes en matière de transport. Je fais confiance à Monsieur Christophe DUPRAT pour arriver avec un gros portefeuille en la matière, et aussi des éléments d'économie. C'est aussi le sens de l'abandon du projet des allées de Tourny.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Très bien, merci beaucoup. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH a demandé la parole.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Merci beaucoup cher collègue, Monsieur le Président. La petite phrase habituelle, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais l'intervention de Monsieur le Vice-président aux finances m'y a motivé. Pour dire deux choses. Sur la première page du budget supplémentaire que vous avez présentée était indiqué que vous abandonniez le téléphérique et les allées de Tourny pour un montant de 160 millions d'euros. Par contre, il est écrit que c'étaient des premières mesures de redressement, mais que cette somme allait être redéployée sur d'autres projets. C'est un peu contradictoire, soit ce sont des mesures de redressement et ce n'est pas redéployé, soit c'est redéployé et ce ne sont pas des mesures de redressement. Donc, on vous propose de trancher. On attend votre retour, Monsieur le Président. C'est l'arbitrage du Président. Redressement, pas redressement. On redistribue aux maires ou pas. C'est un peu complexe ces propositions. C'est le début, pas de problème.

Et après, on va vous prendre au mot. On va vous faire des propositions d'arbitrage bien sûr. Si vous reprenez nos différentes interventions sur les budgets ou projets, vous devez savoir lesquels ne nous paraissent pas prioritaires pour la Métropole de Bordeaux. On va les lister et vous faire des propositions. Et j'espère que l'on pourra participer à des réunions avec vous, Monsieur le Président, pour essayer de trouver la voie étroite des finances saines métropolitaines.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci pour cette proposition. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci, Monsieur le Président. Évidemment, nous voterons ce budget supplémentaire en ayant conscience que dans les délais, il ne peut pas être un budget extrêmement ambitieux, cela va de soi, et qu'il faut tout simplement prendre un certain nombre de mesures avant de rentrer dans une reconfiguration de nos priorités et de nos choix.

Je pensais que le débat s'était un petit peu clos sur le moment de l'audit. Puis, j'ai vu plusieurs interventions se poursuivre sur la « situation catastrophique, ce sont des décisions locales », etc. Il faut que l'on s'accorde, sinon on ne va pas s'en sortir. D'abord, on va re-lister. Je pense que c'est important de le faire. Dire : « on n'a pas voté de budget. On a alerté », etc., mais les projets sur lesquels il y a eu des accords pendant la mandature ? Est-ce que l'on nous a dit : il ne faut pas faire le RER. Est-ce que l'on nous a dit : il ne faut pas aller sur les AFSB ? Est-ce que l'on nous a dit : il ne faut pas le stade ? Je n'en ai pas souvenir.

En tout cas, je note des discours assez différents, c'est intéressant d'ailleurs entre les comptes-rendus que j'ai dans la presse des conseils municipaux où tous les maires sont outrés par un certain nombre de décisions et dénoncent l'impact des décisions de l'État sur les comptes de la commune alors qu'ici, pas du tout. Oui, ce sont des décisions locales sur l'investissement, cela je le reconnais. Il aurait sans doute fallu avoir une programmation plus étalée sur l'investissement. Mais quand on dit : « ce n'est pas l'État et puis sur les recettes, ce n'est que l'État ». Je suis désolé de vous le dire, mais quand on perd sa fiscalité, comment a-t-on des marges de manœuvre ensuite pour pouvoir affronter les investissements qui sont devant nous ? Quand on nous sort tous les ans, et on le voit dans nos communes, des prélèvements et des hausses sur la CNACL, puis re-prélèvement. Je vous le dis, cette année, ce sont encore 700 000 euros qui disparaissent à Saint-Médard-en-Jalles que l'on n'avait pas vus venir.

Je veux bien que l'on continue ce débat. C'est uniquement la faute de ce qui s'est passé dans la gestion de Monsieur Alain ANZIANI ou Madame Christine BOST, mais à un moment, quand même, il y a une situation nationale. Il va falloir s'accorder sur quelle est la part des responsabilités de tout le monde, y compris dans les investissements que nous avons exécutés sur cette mandature et qui étaient des décisions antérieures. Si à chaque intervention, la thématique est l'imprudence et la mauvaise gestion, cela va être compliqué de trouver un diagnostic commun pour la suite.

Je prends toute ma responsabilité dans cette situation et je pense que nous avons une responsabilité collective à résoudre cette problématique. C'est l'intérêt des métropolitains et des communes. Moi, je suis prêt, y compris quand on va ouvrir les débats avec vous sur les villes, bien sûr, à faire les efforts nécessaires. Mais si on pouvait sortir de cette caricature un peu facile qui serait de dire qu'il y a une explosion de dépenses. Je suis prêt à vous lister tous les projets qui ont été refusés à Saint-Médard-en-Jalles sous la mandature précédente, à commencer par le tramway. Pendant toute la campagne, j'ai eu droit à « la Métropole aurait dû faire le tramway, c'est scandaleux, Monsieur DELPEYRAT. »

Je pense qu'il faut que l'on atterrisse sur ce débat et que l'on passe maintenant à la phase des propositions collectives. Je ne souhaite pas que l'on poursuive des polémiques, mais il ne faut pas non plus les entretenir au fur et à mesure de nos débats.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS : Oui, pour préciser quelques éléments. Je crois que l'on a un gros problème de différences d'approche politique sur le sujet des recettes et des dépenses. Les dépenses à la Métropole, c'est pour répondre aux besoins de la population, et ils sont énormes, que ce soit en mobilité ou en logements sociaux. Et votre vision, c'est de dire : « l'État nous laisse quelques miettes, on vient se servir dans les budgets de la Métropole ». Cela a été dit et redit sur le Dilico. Sur 33 millions sur le budget 2026, soit on acte que c'est comme cela, soit on se bat politiquement pour aller chercher des recettes. Des richesses dans ce pays, il y en a. Des orientations budgétaires qui pourraient être plus favorables à l'intérêt général et aux collectivités, il y en a. Cela vous fait sourire, mais 211 milliards d'aides publiques aux grandes entreprises, ce n'est pas moi

qui le dis, c'est un rapport sénatorial. Est-ce que cet argent-là ne serait pas mieux fléché vers les collectivités. Quand les sénateurs aussi font un rapport pour dire que les plus riches de ce pays échappent à l'impôt, peut-être qu'il faudrait se battre, les uns et les autres, pour aller chercher des recettes et les flécher vers les collectivités et les services publics utiles à la population.

On a déjà abordé, je le redis, le versement mobilité. Il est plafonné à 2 % pour la Métropole. Dans un autre territoire, en Île-de-France, il est à 3,2 %. Allez-vous vous battre, Monsieur le Vice-président aux Finances ? Allez-vous, pour obtenir un déplafonnement et des dizaines de millions d'euros supplémentaires pour le réseau de transport, mener ce combat-là plutôt que de gérer les miettes que l'État veut bien vous laisser. Menez cette bataille politique. L'AMF dit que l'on est face à un mur d'investissements pour l'adaptation au réchauffement climatique d'ici 2030. C'est maintenant. Et que fait l'État ? On a besoin d'investissements pluriannuels. Menez cette bataille. Monsieur le Président quand il était ministre des Comptes publics, a refusé de mener cette bataille des recettes. Il a laissé tranquilles les plus riches de ce pays. Il n'a pas augmenté les recettes de l'État. Le problème est là. On a vraiment une difficulté d'approche politique. Dans Métropole, les collectivités sont là pour répondre aux besoins sociaux de la population. Il y a une bataille à mener sur les recettes parce que des richesses dans ce pays, il y en a, mais elles sont très mal fléchées aujourd'hui.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Je pense que vous ferez un très bon candidat aux élections législatives dans un an pour le Parti communiste. Mais il y a beaucoup de sujets qui ne relèvent pas tout à fait de ce Conseil. Madame SIARRI a demandé la parole.

Mme SIARRI : Je voulais être un peu dans le concret, et reparler de ce règlement des maires-bâisseurs parce que je trouve que cela symbolise beaucoup nos discussions. Dans cette assemblée, vous avez décidé à un moment de mettre un budget supplémentaire par règlement d'intervention pour soutenir la production de logements sociaux. Vous vous étiez appuyé sur le fait que l'État avait cessé d'apporter ce financement. Donc, vous avez décidé d'apporter un financement complémentaire. Cela a bien marché. Il y a eu jusqu'à 10 millions de demandes potentielles. Mais finalement, vous avez, dans vos décisions budgétaires, décidé de revenir à une dépense inférieure de 2,5 millions, sans pour autant avoir prévenu les maires. Aujourd'hui, il y a 2,5 millions parce qu'il y a eu un dépassement de 6,4 millions. Il n'y a pas eu de discussion et de prévention des maires. Il n'y a pas eu de nouvelle délibération pour changer le règlement d'intervention. Je veux vous dire aussi que le comble de l'histoire, c'est que finalement, l'État a remis le budget qui avait disparu.

Je trouve que c'est un exemple qui incarne bien la situation dans laquelle on est. Aujourd'hui, on a des choses à trancher, et il va falloir les trancher demain matin, et tous ensemble. Finalement, c'est une succession de prises de position du genre « l'État n'a pas fait, donc nous faisons, mais finalement nous n'avons pas le budget, et finalement nous décidons de couper le budget, mais nous n'en parlons pas tous ensemble ». Donc si chacun parle de ce que les autres n'ont pas fait, cela ne va pas régler le problème de demain qui est « qu'est-ce que l'on fait maintenant ? » Et nous, nouveaux élus, nous arrivons et il va bien falloir que l'on fasse au mieux, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU pour arriver à résoudre ce problème.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Très bien. Il a souhaité prendre la parole suite à cette intervention. Jean-Jacques PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU : Ce constat, on pourrait le partager, mais c'est sortir du contexte de l'époque. À l'époque, et pour soutenir la production de logements dont on va reparler dans un moment, au regard du désengagement de l'État qui était à ce moment-là factuel, la Métropole, par l'intervention d'un règlement d'intervention, a souhaité soutenir les communes qui voulaient assurer de la production de logements. Pour répondre aux besoins de celles et ceux qui sont en quête de logement. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici. Les maires que nous sommes, ou les élus que vous êtes, êtes très certainement sollicités au moins deux ou trois fois par semaine par vos concitoyens

à la recherche d'un toit sur leur tête. Nous avons à ce moment-là, dès lors que l'État se désengageait, voté un règlement d'intervention susceptible de répondre à ce besoin. Il s'est avéré que l'État étant un peu instable sur ces bases, se rendant compte qu'il y avait là une difficulté qu'il avait mal à appréhendée est revenu sur son règlement d'intervention à lui. À ce moment-là, la Métropole a rétrogradé. Je pense effectivement, et cela reste à vérifier, que nous n'avons pas délibéré à nouveau, ce n'est pas impossible. Si tel est le cas, c'est sûrement regrettable. Mais nous avons continué à abonder, de telle sorte que, même si l'État était revenu au pot à la hauteur de ce qui avait été initialement décidé par celui-ci, il n'était pas revenu à due concurrence de ce qu'il avait préalablement décidé.

Mme SIARRI : C'est sûr.

M. PUYOBRAU : Nous avons donc assuré la gestion pour revenir au niveau du règlement d'intervention de l'État.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Très bien. Merci beaucoup pour ces précisions.

Avant de passer au vote, juste quelques commentaires. Le premier : il n'est pas question de refaire le débat sur l'audit, mais c'est le point de départ. Le point de départ, au moins on se le dit. Pour le budget supplémentaire, malgré les efforts du Vice-président aux finances pour essayer de trouver des économies, nous avons dû geler les recrutements externes, arrêter des projets, renoncer au téléphérique, la photo 2026 est extrêmement dégradée. C'est notre point de départ à tous collectivement puisque l'on a, je le rappelais, une épargne nette négative, plus de 12 années de désendettement, 19 pour le budget principal.

Le débat sur l'aide aux maires-bâisseurs, c'est pile le passage de la théorie à la pratique en matière d'économie. Parce que la réalité, pour celles et ceux qui n'avaient pas suivi, c'est que l'on a créé un droit ouvert, pas financé à la hauteur des demandes des maires. Maintenant, il y a 10 millions d'euros demandés, et il n'y a pas le montant dans le budget. On ne va pas le trancher là. Tout le monde est d'accord, et c'est très bien que l'on soit tous d'accord en disant : mais voilà, il faut faire des économies, qu'est-ce que l'on fait ? Je n'imagine pas que nombreux sont ceux qui diront : « oui, mais cet argent, il a été promis. Il a été intégré ». Mais je tiens à attirer votre attention sur le fait que nous ne sommes pas dans un petit ajustement à la marge pour 2027 et suivants. Nous sommes dans une forme de rupture sur un certain nombre de sujets, et ce sera la difficulté de l'exercice collectif qui nous attend. Cette question a été reportée au mois de septembre.

Sur la base de tous ces éléments, je vous propose de passer au vote. Le vote est clos. Le budget supplémentaire est adopté. Je vous remercie.

Majorité

Abstention : Madame BICHET, Monsieur BOURLIEUX, Madame BOUTE, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Monsieur GARNIER, Madame LEPINE, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur SAINT-PASTEUR

Contre : Monsieur ESCOTS, Madame LECERF MEUNIER

Ne prend pas part au vote : Monsieur MARSALT

Je vous propose de suspendre la séance pour que nous puissions déjeuner. Nous reprenons dans une heure, soit à 14 heures.

La séance est suspendue de 13 heures 04 à 14 heures 01.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Il est 14 heures 01. Installez-vous s'il vous plaît. Merci de regagner vos places. Nous allons reprendre nos débats.

Madame la secrétaire de séance, s'il vous plaît. Il faut ouvrir la séance.

Mme SIARRI : Je donne la parole au Président, Monsieur Thomas CAZENAVE. C'est l'affaire numéro 5 : Débat sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de développement durable et d'association de la population.

M. CAZENAVE
(n°5) D

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Monsieur GIACOMETTI.

M. GIACOMETTI : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, je vais surtout intervenir sur la partie 3 du pacte de gouvernance, qui concerne les modalités d'association des citoyens et à la gouvernance métropolitaine.

En ce qui concerne le C2D (Conseil de développement durable), la délibération de septembre traduira une ambition simple : rapprocher la Métropole de ses habitants. Il va s'agir d'une nouvelle ambition démocratique que je porterai avec conviction. Elle comprendra un volet consacré au mandat des membres, avec une recomposition de l'instance et un alignement sur la durée du mandat du Conseil métropolitain. Une nouvelle méthodologie de travail, ainsi qu'une communication renforcée avec cette campagne de sensibilisation, des actions ciblées et le développement de nouveaux partenariats.

Nous constatons tous une attente forte de nos concitoyens. Ils souhaitent être davantage écoutés, mieux informés et associés aux décisions qui concernent leur quotidien. Notre responsabilité est d'y répondre. Le Conseil de développement durable doit pleinement jouer son rôle de laboratoire citoyen en intervenant en amont des projets, en apportant un regard indépendant et en enrichissant la décision publique. Il ne s'agit pas de créer une démocratie parallèle, mais bien d'éclairer l'action des élus par l'expertise d'usage et la parole citoyenne.

Cette ambition va s'appuyer également avec la DCO (Direction Conseil et Organisation), qui sera le bras opérationnel de cette stratégie. Sa mission est d'accompagner les élus et les services, d'améliorer la relation aux usagers, de développer une culture de l'écoute et de faire remonter les attentes des habitants afin d'améliorer concrètement nos politiques publiques.

Nous proposerons une nouvelle stratégie de participation citoyenne en relation aux usagers pour 2026-2032, que nous verrons en délibération en fin d'année. Cela reposera principalement sur l'alignement avec les orientations de la mandature et une coordination sur les grands projets, la prise en compte des attentes des habitants et des usagers, la mobilisation des expertises internes, l'articulation avec les communes en positionnant la Métropole comme un acteur fédérateur, mais aussi la recherche d'un impact mesurable sur la qualité du service public.

Enfin, cette démarche ne s'adresse pas uniquement aux personnes déjà engagées. Nous voulons aller vers celles et ceux qui sont aujourd'hui éloignés de la participation citoyenne et construire avec les communes une méthode plus simple, plus lisible et plus efficace.

Notre objectif est clair : mieux écouter pour mieux décider, mieux associer pour mieux agir, et renforcer durablement la confiance entre la Métropole et ses habitants. Merci.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Y a-t-il une autre demande de prise de parole ? Oui, Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, quelques mots sur la dernière partie de la délibération, sur la question de la place de nos concitoyens dans la machine métropolitaine et dans l'expression démocratique.

Parmi les outils, il y a le C2D, dont les membres ont toujours fait, historiquement, un bon travail. Mais qui, dans la population, connaît vraiment les travaux du C2D ? C'est un vrai sujet. La délibération propose des pistes d'amélioration qui vont plutôt dans le bon sens, et les membres du C2D eux-mêmes ont proposé des modalités d'amélioration. L'enjeu, c'est comment les habitants de la Métropole trouvent leur place. On a observé sur le précédent mandat que l'on voit passer parfois des dossiers dans lesquels l'implication citoyenne est forte, mais que l'expression réelle des citoyens n'est pas directement prise en compte. Je pense notamment au projet de démolition des tours de Saige : la CNL avait fait un travail de porte à porte pour recueillir l'avis des habitants, et il n'a pas été pris en compte ici dans cette instance.

Dans beaucoup de communes, et dans les quartiers prioritaires de la ville, on voit des bureaux de poste qui ferment. La population est très mobilisée. Comment on arrive à prendre en compte l'avis et les besoins de la population concernée ? Il y a un vrai enjeu de donner toute sa légitimité à cette expression citoyenne qui ne rentre pas forcément dans les cadres réglementaires que nous connaissons.

Dernier élément, il y a beaucoup d'instances qui existent, je pense notamment à la commission intercommunale pour l'accessibilité, les commissions communales pour l'accessibilité dans les communes, aux comités d'inclusion. Les élus métropolitains ne sont pas destinataires des comptes rendus de ces réunions. Ce serait utile aussi pour enrichir le débat. On a voté tout à l'heure la désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux, des associations y siègent aussi. Ce serait bien que les élus métropolitains disposent des comptes rendus de ces instances pour avoir cette autre parole citoyenne, cette expression qui existe mais qui n'est pas travaillée, et que l'on prend très peu en compte. Déjà, c'est la parole qui existe par des collectifs, par des mobilisations citoyennes, par les commissions et comités existants. Comment on arrive à donner une caisse de résonance à toutes ces expressions. Merci.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Très bien. Merci. Monsieur GIACOMETTI.

M. GIACOMETTI : Je vais juste prendre deux minutes pour répondre. Effectivement, c'est tout le travail qui a été fait par les services, un petit audit suite à la nouvelle gouvernance. On a travaillé énormément avec le C2D et la DCO conjointement pour pouvoir trouver des solutions et des axes d'amélioration pour l'avenir. C'est justement le travail qui va être proposé sur les mois prochains. Vous n'êtes pas sans savoir qu'au niveau du C2D, il va y avoir les élections qui vont être faites aussi dès septembre. C'est pour cela que la délibération sera présentée en Conseil de septembre. On va devoir nommer une nouvelle présidente ou un nouveau président du C2D pour pouvoir composer après les 104 membres de l'Assemblée.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Je vous propose de prendre acte que nous avons eu ce débat et de passer au vote. Le vote est clos La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur**

ASTIER, Monsieur BOURLIEUX, Madame BOUTE, Madame FAHMY, Monsieur LAMARQUE, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur ROBERT

Madame la secrétaire.

Mme SIARRI : Dans la délégation de Monsieur PESCINA, affaire n°132 : Lancement de la révision de la politique de l'eau et demande d'aide financière auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

M. PESCINA
(n°132)

Monsieur Jérôme PESCINA présente le dossier.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. **Sylvie CASSOU-SCHOTTE**.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Vice-président, je tiens d'abord à saluer cette démarche qui est proposée aujourd'hui et comment elle a été présentée. Le lancement de la révision de la politique de l'eau constitue une étape nécessaire qui avait été amorcée sous le mandat précédent. Parce qu'elle est indispensable au regard des évolutions majeures que connaît notre territoire. L'eau est au cœur de notre avenir, nous le savons, par le changement climatique, la pression démographique, les tensions sur la ressource comme nous pouvons le subir ces derniers jours. Mais aussi les exigences sanitaires et les attentes citoyennes fortes. Se réjouir ne nous empêche pas de nous interroger ou tout au moins de vouloir insister sur des choses que vous avez d'ailleurs énoncées et reconnues.

Plusieurs points essentiels, j'en citerai cinq. D'abord, une première interrogation dans la démarche de la concertation citoyenne. Nous sommes très attachés à cette concertation citoyenne. Elle est d'autant plus nécessaire, utile et souhaitée que nous savons que 64 % des habitants placent l'eau parmi leurs préoccupations prioritaires sur la Métropole.

Nous savons le faire : cela avait été fait en 2011 lorsque nous avons lancé le plan eau avec un livre blanc. Nous l'avons fait lorsque nous avons créé un village de l'eau en 2023, qui avait accueilli un très grand nombre de personnes. Et dernièrement, une manifestation au lycée avec les jeunes, organisée avec l'Agence de l'eau. Pourquoi ne pas intégrer cette dimension importante de la concertation citoyenne sur cette politique de l'eau ? Je pense que nous aurions un écho très favorable.

Deuxième interrogation, une préoccupation forte par les citoyens, et en même temps, je pourrais énoncer une préoccupation en tant qu'élue, en tant que citoyenne dans notre contexte national. Nous engageons cette révision dans un moment qui est assez paradoxal, entre les enjeux liés à l'eau qui n'ont jamais été aussi prégnants, et à la fois des outils structurants qui sont fragilisés, les agences de l'eau qui sont menacées par des pressions budgétaires de plus en plus fortes, les SAGE, les Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau, minimisés dans leur rôle et dans leur degré d'autorité. Et pire, un projet de loi agricole qui engage un certain nombre de reculs sur l'eau en réintroduisant des pesticides interdits en France, en assouplissant les normes en matière d'atteinte à la biodiversité et au stockage de l'eau.

Nous ne pouvons être que très inquiets face aux remises en cause engagées par l'État. Ce mouvement remet en cause un modèle fondé pour la gestion sur les bassins et sur la solidarité territoriale. Dans ce contexte, notre responsabilité des collectivités est à la fois renforcée, mais elle est aussi mise à mal. Et je crois important de réaffirmer cet attachement

à une gestion publique, locale et solidaire de l'eau qui agit sur le temps long et dans la proximité.

Un troisième enjeu, c'est l'accès à l'eau pour tous. L'eau est vitale. C'est un bien commun qu'il faut savoir protéger, préserver, mais aussi partager. Comment ne pas évoquer ces populations qui, encore aujourd'hui sur notre territoire, public de grandes précarités, des populations qui vivent en habitat informel. En particulier des communautés de Roms comme dans le camp de Labarde, qui regroupe plus de 700 personnes qui n'ont toujours pas accès à l'eau. Chaque été, c'est la même chose. Certains n'ont toujours pas accès à l'eau, qui plus est, en cette période caniculaire, c'est intolérable. Cela suppose des actions concrètes que nous devons assumer collectivement. Je souhaite très sincèrement que notre Métropole se mette très vite en ordre de marche pour agir et stopper cette situation indigne, garantir l'accès à l'eau pour tous. C'est assurer la dignité, protéger la santé et lutter contre les inégalités.

Je me sens responsable dans ce dossier, et j'ai un regret. Je ne suis pas parvenue à faire adopter un plan d'action en 2025, malgré un diagnostic eau qui a pourtant été réalisé comme l'exige la loi, et qui associait d'ailleurs tous les acteurs associatifs de la Métropole. La démarche est bien engagée. Je vous ai laissé le dossier avec un parafeur, il suffit de signer pour l'envoyer au préfet, mais aussi pour s'engager à poursuivre le travail dans toute la complexité qu'elle génère.

Quatrième enjeu, c'est la trajectoire du prix de l'eau et du financement. La question du prix de l'eau ne peut pas être abordée isolément. Elle doit être pensée dans le temps via une véritable trajectoire financière, vous l'avez dit. Il faut regarder la réalité en face, à la Métropole, notre prix de l'eau est aujourd'hui dans la moyenne nationale. Mais les investissements à venir sont massifs, notamment pour la mise en conformité de nos stations d'épuration qui sont estimés à plus d'un milliard d'euros. Dans ce contexte, il est illusoire de penser que les prix resteront stables. Ils évolueront de manière inévitable, d'autant plus que les aides de l'agence de l'eau seront conditionnées à certains niveaux de tarification, ce qui implique des choix politiques et responsables. La vraie question est : quelle trajectoire voulons-nous, et quels objectifs de justice sociale ?

Je voudrais aussi évoquer un dossier qui relève de notre compétence métropolitaine, c'est la gestion des eaux pluviales. Je l'ai souvent dit et répété, c'est une priorité, et même je dirais un domaine régalien de la Métropole dont nous devons absolument nous emparer pour éviter tous les problèmes de sécurité et de salubrité publique. Il faudra effectivement, après avoir discuté du budget et du mandat à venir, que cela reste, un domaine prioritaire.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Chère collègue, il faut conclure. Merci. S'il vous plaît, il faudrait conclure.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Vous l'avez dit, donc, je ne répéterai pas, c'est une approche du cycle de l'eau qui est multisectoriel, qui doit être transversal. Vous l'avez annoncé, donc je ne le répéterai pas.

Pour conclure, je suis confiante dans nos capacités à nous engager dans la construction d'une politique de l'eau à la fois raisonnable, ambitieuse, concertée et cohérente pour répondre à tous ces enjeux. Nous avons des outils, dont la régie qui a effectivement déjà bien engagé par le comité des usagers, et je vous fais confiance, et je nous fais confiance. Vous pourrez nous faire confiance pour nous engager dans ce dossier.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Merci de bien veiller à respecter le temps de parole. Autant j'ai laissé un peu plus de souplesse sur le volet budgétaire, si on pouvait, sur les délibérations qui arrivent, respecter le temps de parole, cela nous aidera à tenir les débats. **Alexandre RUBIO**.

M. RUBIO : Merci Monsieur le Président. Je vais faire bref simplement pour indiquer que ce qui a été dit par Monsieur Jérôme PESCHINA nous semble évidemment être un élément extrêmement important. Ce lancement de la politique de l'eau, cela a été rappelé, 15 ans après les premières initiatives de 2011, il s'est passé beaucoup de choses, et on a traversé beaucoup de crises qui ont provoqué des prises de conscience autour de la nécessaire préservation de notre ressource. On peut aussi parler des inondations que nous avons traversées, les pluies diluviennes et les épisodes de sécheresse ou encore les canicules.

Pour alimenter cette réflexion et ce groupe de travail, on vient de ré-évoquer tout le travail qui a pu être fait autour de la régie, et demain, ce qui devra être fait autour de nos réseaux de gestion des eaux pluviales notamment, qui, en cas de forte pluie, sont une difficulté importante dans beaucoup de nos communes.

La question de la GEMAPI et du risque d'inondation, qui, de notre point de vue, doit prendre toute sa place au sein de cette réflexion. Cette stratégie GEMAPI que nous avons eu l'occasion d'adopter à l'unanimité et qui s'appuie sur un financement qui doit permettre de porter des investissements attendus par nombre de nos habitants.

Puis, parce que cela a été évoqué, Monsieur le Président, vous l'avez évoqué en préambule. Bien entendu, notre territoire est impacté par de nombreuses vulnérabilités auxquelles nous devons faire attention. À ce titre, la Métropole s'est dotée d'une feuille de route sur la question des vulnérabilités, que nous avons aussi adoptée à l'unanimité. Avec pour perspective de tracer les trajectoires d'habitabilité de notre territoire, et qui embarque de nombreuses propositions autour notamment de la réutilisation des eaux non conventionnelles. Ce document, de mon point de vue, pourra alimenter la réflexion.

C'est aussi l'occasion de remercier nos réservistes citoyens. Nous sommes ici à la croisée de la participation citoyenne et des vulnérabilités de notre territoire. Nous avons été, pendant les jours qui viennent de s'écouler, un certain nombre à activer nos plans communaux de sauvegarde et indiquer que la Métropole accompagne nos communes à participer à la mise à jour de l'ensemble de nos plans communaux de sauvegarde. Nous étions en chemin vers un plan intercommunal de sauvegarde qui me semble être une nécessité parce que l'eau est une de nos principales vulnérabilités, sur laquelle il nous faut continuer d'être vigilants. Mais aussi en lien avec l'ensemble de nos partenaires et plus largement dans le cadre d'un dialogue constructif et dynamique à l'échelle extraterritoriale. Car l'eau concerne l'ensemble du territoire et ne s'arrête pas aux limites administratives. Merci à toutes et à tous. 2 minutes 33.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Bravo cher collègue. Merci beaucoup pour votre générosité. Vous avez des supporters. Si tout le monde pouvait faire pareil. Est-ce que Gérard CHAUSSET va tenter de battre le record et être sous les 2 minutes 30 ?

M. CHAUSSET : Je ne sais pas Monsieur le Président, chers collègues. Mais je vais faire rapide. Je suis d'accord avec ce qui a été dit par ma collègue, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, mon collègue maire de Bassens. Cela fait 25 ans que je suis sur ce dossier. Depuis 25 ans, on cherche de l'eau. On cherche des ressources de substitution, c'est-à-dire 15 millions de mètres cubes, non pas pour consommer plus, mais de substitution pour économiser la ressource, c'est-à-dire notamment la nappe de l'éocène. Je ne veux pas dire que l'on est encore loin du bout. On est quand même sur un dossier depuis très longtemps, 25 ans, et on n'est pas encore au bout. Ce n'est pas une ressource nouvelle, j'insiste. Mais une ressource de substitution, notamment les champs captant du Médoc.

Ma suggestion est simple. Le groupe de travail et la révision de la politique de l'eau, je trouve cela très bien, il n'y a aucun problème. C'est bien de le faire régulièrement, et de s'interroger. Mais comme on l'a fait sur les déchets ou comme on devra le faire sur la politique de transport, la révision de la politique de l'eau ne peut pas juste s'arrêter à uniquement Bordeaux Métropole. On va chercher l'eau à Budos. On veut aller la chercher

dans le Médoc. En fait, la ressource appartient à tout le monde. Elle nous appartient aussi et à nous, mais on va la chercher à l'extérieur du territoire.

Cette révision de la politique de l'eau ne doit pas se faire, à mon sens, comme on a pu le faire il y a 20 ans, 25 ans dans d'autres domaines où la CUB, à l'époque, ignorait un peu les territoires extérieurs. Mais la révision de la politique de l'eau doit se faire avec les autres territoires et au niveau du département. Les autres territoires nous voient souvent comme des méchants. C'est pourquoi il vaut mieux associer l'ensemble des territoires. C'est, à mon avis, essentiel si on veut faire avancer nos dossiers. C'est pour cela, je pense que Monsieur Jérôme PESCHINA, vous aurez à cœur d'associer les autres territoires. Il y a les différents SAGE, les commissions locales de l'eau, les gros consommateurs d'eau, le bassin d'Arcachon, le Médoc, le Libournais. On ne peut pas réviser cela uniquement dans cette enceinte et même avec les citoyens de la Métropole. Ce n'est pas suffisant. Aujourd'hui, tout le monde est bordelais. Même les gens qui habitent à Lacanau et ailleurs, parce que tout le monde vient à Bordeaux, travailler, au cinéma, à l'hôpital. Tout le monde consomme de l'eau. Donc, nous sommes tous interdépendant. Cette révision ne peut pas uniquement s'adresser à nous. Il faut associer les autres. Je vous remercie.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur CHAUSSET.

Sur ce point, vous dire que dans le projet de mandature que nous avons défendu et largement adopté, nous y défendons l'idée d'un pacte girondin. Précisément pour les points que vous soulevez en disant qu'une grande partie des sujets qui nous préoccupent préoccupe aussi celles et ceux qui vivent dans le département de la Gironde. Sur quelques politiques structurantes, nous avons probablement à aller plus loin dans la configuration que les contrats bilatéraux de coopération, pour une approche plus large, globale sur quelques politiques, les transports. L'eau en fait partie naturellement et nous installerons très prochainement cette démarche de dialogue renforcé avec les territoires sur ces politiques que vous avez évoquées.

M. CHAUSSET : Ce n'est pas marqué dans le document.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : En revanche, c'est bien dans le projet de pacte de mandature, et cette question de l'eau, bien évidemment, fait partie des discussions avec les élus des territoires du département de la Gironde. Olivier CAZAUX a demandé la parole.

M. CAZAUX : Monsieur le Président, mes chers collègues, puisque nous parlons de politique de l'eau, je voudrais vous parler d'un gros consommateur d'eau qui est le fonctionnement d'une centrale nucléaire, EPR2 ou autre. Pour rappel, le nouvel exécutif métropolitain a fait de l'eau sa grande cause métropolitaine pour la mandature. Le fonctionnement d'une centrale nucléaire constitue un enjeu majeur pour la gestion de la ressource en eau. Les besoins liés au refroidissement des installations impliquent des prélèvements importants et des rejets dans le milieu naturel. D'une part, l'impact des centrales sur la température des cours d'eau est documenté ainsi que l'équilibre des écosystèmes aquatiques. D'autre part, la question de la disponibilité quantitative de la ressource doit être pleinement prise en compte. À titre d'exemple, le niveau d'étiage qui approvisionne le circuit primaire de la centrale du Blayais, devient problématique d'ici EDF. Tout comme la Garonne, qui met à mal le fonctionnement de la centrale nucléaire de Golfech, dont une tranche a été mise à l'arrêt ces derniers jours, car impossibilité de refroidir ce circuit primaire.

Construire un EPR2 qui nécessiterait environ 10 m³ par seconde de prélèvements de ponction d'eau pour fonctionner à pleine puissance est tout aussi suicidaire sur la ressource en eau du territoire.

Puisque vous parlez souvent de nucléaire, je me permets un peu de pédagogie, car j'entends beaucoup de contre-vérité dans cette enceinte. Je vais vous apporter huit points qui me paraissent essentiels. Le premier, le combustible utilisé, tout le monde le sait, est de l'uranium, qui vient du Niger et du Kazakhstan. Les réserves sont de moins de 100 ans, pour la consommation actuelle mondiale. Ce n'est donc pas une énergie renouvelable ni une énergie assurant notre autonomie énergétique.

Point deux et selon l'IAEA, International atomic energy agency, ce ne sont pas les écologistes qui le disent, c'est cet organisme. L'âge moyen des 415 réacteurs qui sont en service dans le monde est de 31 ans. Or, nos réacteurs français ont plus de 40 ans et nous souhaitons pousser leur fonctionnement à plus de 50 ans, voire 60. Nous augmentons potentiellement les risques d'accident et de panne. Comme cela s'est produit l'an dernier et dont le sujet a été abordé pas plus tard qu'avant-hier, lors de la réunion organisée par l'ASNR, l'Agence de sûreté nucléaire et de radioprotection française, qui s'est tenue à Bordeaux, quai de Paludate.

Point trois, d'après l'ADEME qui observe les prix de la production d'électricité en France, l'éolien comme le solaire sont respectivement 70 % et 90 % moins chers que le nucléaire. Conséquence, d'après la banque Lazard, qui n'est pas la banque des amis écologistes, vous le savez bien, 90 % des investissements pour la production d'électricité se font par des ENR (Énergies Renouvelables) et les 10 % investis sur le nucléaire ne se font que par des fonds publics. 54,3 milliards de dettes pour EDF en 2023, dont 19 milliards pour le seul EPR (Réacteur Pressurisé Européen) de Flamanville. Arrêtons l'hémorragie. Le privé n'investit plus dans le nucléaire, le considérant trop risqué et pas suffisamment rentable.

Point quatre, l'État souhaite construire 14 EPR, alors que nous avons mis 18 ans pour en sortir un seul. Le nouveau plan du gouvernement veut lancer des petits réacteurs d'un nouveau type, c'est un effet d'annonce, tout en demandant à EDF, je cite, un chiffrage engageant en coûts et délais d'ici la fin de l'année. C'est dire si tout est prêt. Pour rappel, la construction des réacteurs à neutrons rapides Superphénix, ou bien plus récemment le projet Astrid, ont été abandonnés par le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives). Je ne parle même pas d'argent gaspillé. Le raccordement de l'EPR de Flamanville a eu lieu en décembre 2024 et la Cour des comptes, dans son rapport du 14 janvier 2025, estime le coût total à 23,7 milliards d'euros et prévoit une rentabilité médiocre. Ce n'est pas moi qui le dis.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : C'est quand même loin Flamanville, cher collègue. Faites attention, vous êtes près des 5 minutes.

M. CAZAUX : Point cinq, sous l'effet du réchauffement climatique, l'assèchement de nos nappes en cours perturbera de plus en plus le refroidissement de nos réacteurs sur le circuit primaire. Comment ferons-nous si nous manquons d'eau à l'avenir pour refroidir nos réacteurs ? Nous en avons déjà parlé.

Point six, le risque géopolitique. Vous le voyez bien avec l'actualité : la guerre en Ukraine nous le rappelle. Les centrales nucléaires sont des cibles majeures pour affaiblir un pays en coupant massivement sa production d'électricité en un seul site, le rendant plus vulnérable à de potentielles pollutions terrestres comme aériennes.

Point sept, que dire aussi à nos générations futures qui s'interrogent sur la gestion des déchets ultimes, toujours pas résolue à ce stade, la saturation des sites de l'ANDRA pour les déchets faiblement radioactifs, les pollutions sournoises par dispersion de nucléo-particules dans les eaux et les airs, comme cela se produit toujours à Fukushima et à Tchernobyl, dont le triste anniversaire a eu lieu le 26 avril dernier.

Enfin, pour répondre à Monsieur Alain CAZABONNE, mais je regrette qu'il soit absent, qui pense que le nucléaire est une énergie pilotable, c'est une méconnaissance totale des techniques d'adaptation en temps réel du réseau.

Vous l'aurez compris, nous ne pouvons pas continuer à cautionner l'opération marketing de la Métropole bordelaise pour soutenir cette filiale d'un autre temps. Je vous remercie.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : La chute est quand même assez étonnante après que votre collègue ait rappelé que cette initiative avait été lancée sous la précédente mandature. Pour la fin, vous ne pouvez pas cautionner, c'est quand même un peu surprenant. J'aurais aimé que vous nous parliez de réutilisation d'eau, de comment nous sauvegardons la ressource précieuse, comment travailler avec les territoires autour. Honnêtement, vous étiez quand même très largement hors sujet.

Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Oui, très rapidement, je vais rester sur le hors sujet. L'avenir, il y a le mix énergétique, énergies renouvelables et nucléaire. J'invite tous celles et ceux qui sont intéressés par le sujet à consulter le site Electricity Maps, et d'aller voir notamment, quand la nuit sera tombée en Allemagne, d'où vient la production d'électricité, principalement le charbon, le gaz et le fioul.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Très bien. Merci pour vos réponses aux demandes de précisions.

Il y avait d'abord, avant de laisser la parole à Jérôme PESCHINA, Christian BAGATE qui voulait intervenir.

Monsieur BAGATE.

M. BAGATE : Oui, j'interviens parce que j'ai l'impression que nous essayons de nous donner de la pédagogie, mais nous oublions les éléments essentiels.

Alors, simplement, sur le premier point et le dernier point, ce sont des mensonges. Le premier, sur l'uranium, lorsque vous êtes en train de parler de l'uranium dont nous avons besoin, c'est un dérivé de l'uranium. Ce n'est pas tout à fait la même chose, même si la source est voisine.

Je voulais vous dire qu'actuellement, nous avons tout un tas de déchets que nous avons emmagasinés pendant des années, qui vont pouvoir être directement réutilisables par l'EPR2, et qui va arriver jusqu'au dernier moment à la destruction du combustible. Vous parlez donc de quelque chose qui était vrai dans le passé, cela ne l'est plus aujourd'hui. Il faut se tenir informé de l'actualité. Merci beaucoup.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Jérôme PESCHINA pour répondre et clore ce débat.

M. PESCHINA : Merci Monsieur le Président. Pour apporter quelques éléments complémentaires par rapport à ma présentation, et répondre à certaines questions sur la concertation citoyenne. Il y aura bien entendu un volet d'association des citoyens par plusieurs biais, notamment cela a été présenté dans la délibération juste avant, une mobilisation possible du C2D sur cette question et l'ensemble des partenaires qui gravitent autour de cette politique de l'eau, qui peuvent aussi être associés. La régie étant le bras armé portera cette politique que l'on se donnera, notamment avec les ambassadeurs de l'eau, puis le conseil d'administration qui intègre aussi des représentants des usagers en son sein. Et puis des temps de manifestation et de communication en lien avec cette politique de l'eau sur des événements grand public, comme peuvent l'être des festivals ou des temps qu'organisera la Métropole dans cette période où nous portons cette politique révisée.

Sur les enjeux nationaux et européens, c'est effectivement prégnant, puisque dans les mois et années à venir les choix qui seront faits à la fois au niveau européen mais aussi par la retranscription des directives européennes que nous pourrons faire dans le droit français, auront des impacts majeurs sur ce mur d'investissement dont nous parlons, qui peut être de plusieurs centaines de millions d'euros voire 1 à 2 milliards d'euros, selon les choix qui seront portés. Nous avons eu toute cette matinée un débat sur les orientations budgétaires dans les prochaines années au regard de l'audit porté. C'est pour cela qu'il est nécessaire de porter cette révision aussi pour s'inscrire dans un programme d'actions qui nous permette de répondre à nos obligations légales à venir.

Sur le prix de l'eau, cela va de pair. Nous ne pourrons pas uniquement porter ces investissements par des choix budgétaires que nous porterons à la fois à Bordeaux Métropole et auprès de nos partenaires. La question se posera donc de la définition d'une trajectoire du prix de l'eau pour supporter l'ensemble de ce programme d'investissement issu du programme d'action qui sera porté dans le cadre de la politique de l'eau.

Sur les eaux pluviales qui restent une compétence de Bordeaux Métropole, mais où la régie intervient sur l'ensemble du territoire métropolitain, donc des 28 communes. Nous devons aussi avoir des portages politiques et des négociations financières sur cette politique, qui reste une compétence issue du budget métropolitain. Nous le travaillons aussi en lien avec les questions des vulnérabilités et des inondations, dans le cadre de la politique GEMAPI, avec les élus en charge, et nous avons des points réguliers, notamment avec Monsieur Jérémie NICOL sur les aspects de GEMAPI. Quoi qu'il en soit, vous êtes trois à avoir pris la parole et vous serez intégrés au comité de pilotage, donc nous aurons l'occasion de poursuivre ces échanges dans ce cadre.

Enfin, sur les hors-pistes qui ont été apportées par nos collègues, il y a, je crois, dans le programme de mandature, un dossier effectivement inscrit, c'est le pacte girondin, qui fléchera l'ensemble des discussions en direction des territoires voisins de la Métropole à l'échelle départementale, mais pas que, aussi en lien avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Je voudrais être un peu taquin pour terminer mon intervention sur le nucléaire. J'ai mémoire d'un dernier Conseil métropolitain où nous passions une délibération pour porter la création d'un data center. Il lui faut à la fois de l'eau pour l'alimenter, mais aussi de l'électricité qui représente une tranche de centrale nucléaire, ce qui apporte une certaine incohérence à votre propos, me semble-t-il.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Bien. Nous allons donc lancer le vote.

Le vote est clos. Est-ce que Monsieur CAZAUX a voté pour ou pas ? Je ne vois pas d'ici. Merci beaucoup.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
LECERF MEUNIER, Monsieur MARI,
Madame PAVONE, Monsieur SAINT-
PASTEUR**

Délibération suivante. Madame la secrétaire.

Mme SIARRI : Oui, Monsieur le Président, c'est au tour de Monsieur DUPRAT pour l'affaire n°8 : Convention de financement relative à la ligne régionale de cars express Lesparre/Bordeaux.

M. DUPRAT
(n°8)

Monsieur Christophe DUPRAT présente le dossier.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS : Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Le car express Lesparre/Bordeaux vient enrichir l'offre de mobilité avec des fréquences nettement augmentées. Mais je pense que les usagers des transports en commun du Médoc, et tous celles et ceux qui aimeraient avoir un service efficient pour se dégager de la route, de la voiture et des encombrements, attendent surtout une solution par la voie ferrée. Sur ce secteur, dans le Médoc, nous avons une des branches du RER version ferroviaire avec une forte attente, alors que la ligne, au contraire, est plutôt abandonnée, alors qu'elle nécessiterait des investissements importants.

Le train est la solution à bien des problèmes. Cela passe par des investissements massifs pour les trains du quotidien, pour les lignes à grande distance, comme pour le fret ferroviaire. Je souhaite donc profiter de ce débat pour réaffirmer avec force l'attachement des communistes à l'ambition initiale du projet, dont nous avons été des fervents promoteurs.

Je vais déborder ici, je l'ai dit tout à l'heure au Vice-président, sur la délibération n° 7. Monsieur le Président, elle a d'abord été dégroupée, puis regroupée à l'arrivée en fin de Conseil. Je l'aborde très rapidement ici pour dire que le RER métropolitain est un dossier majeur de notre agglomération. Ces dernières années, nous avons vu l'augmentation du nombre de circulations, la réouverture de la gare de Talence-Médoquine, le développement de l'intermodalité, des investissements sur les infrastructures, et dans les scénarios qui seront présentés tout à l'heure, nous sentons qu'il y a quand même l'idée d'abandonner ce qui était prévu dans la feuille de route adoptée en 2023, avec un train toutes les demi-heures. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

Mais dans l'attente d'une offre ferroviaire digne de ce nom pour le Médoc, je reviens sur le car express avec quelques questions, Monsieur le Vice-président. Je ne participe pas aux commissions parce que je n'y suis pas invité, donc ce sont plutôt des questions de commission, mais je les pose ici. Par rapport à la ligne 422 existante, 20 arrêts sur 49 ont été supprimés, si je compte bien, 13 en Métropole, 7 hors Métropole, et au final, pour ne gagner que 5 minutes. Y a-t-il des explications par rapport à cela ?

Deuxième question : pourquoi ne pas privilégier les arrêts du car express hors Métropole et miser sur le territoire de la Métropole pour un relais assuré par le réseau TBM ? Vous avez évoqué le terminus partiel, mais pourquoi, de manière générale, ne pas donner le relais au réseau TBM à la suite du car express ?

Voilà les deux interrogations que j'avais. Ce sont plutôt des questions de commission, mais je n'ai pas l'espace pour les poser.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : N'hésitez pas à poser les questions éventuellement par écrit, si vous ne pouvez pas participer aux commissions. Monsieur le Vice-président.

M. DUPRAT : Pour répondre aux deux dernières questions, les arrêts ont été bien évidemment, comme à chaque fois, négociés et discutés avec les communes. L'objectif n'est pas de s'arrêter tous les kilomètres, sinon nous pénalisons le temps de parcours du véhicule, donc nous avons négocié ces arrêts, qui pourront faire l'objet, au bout de six mois, comme nous l'avons fait sur Arès-Lège-Bordeaux, d'un ajustement. Il faut savoir qu'il y a des gens qui descendent à l'intérieur de la Métropole pour aller directement à un endroit.

Et pourquoi ne pas faire directement une correspondance ? C'est assez simple, aujourd'hui, les habitants de ces territoires nous disent qu'il leur faut prendre deux abonnements, puisque nous n'avons pas encore de carte Modalis qui permettrait d'avoir un seul abonnement. Ce qui veut dire qu'il faut qu'ils prennent un abonnement à ce car régional, plus un abonnement TBM, ou un abonnement combiné les deux, qui renchérit le prix.

Le succès de Bordeaux-Créon, 1 100 voyageurs par jour, tout le monde considérera que c'est vraiment un véritable succès, c'est parce que ce bus rentre dans Bordeaux et fait son terminus place de la République. Cela veut dire que les gens qui montent dans le car tout le long des arrêts peuvent rentrer dans la ville. Ici, ce sera aussi le cas. Pour s'arrêter aux Quinconces, en passant directement pas très loin de la place de la Comédie, à pied, ce n'est pas très loin. Cela veut dire aujourd'hui que c'est un choix qui a été fait pour ne pas pénaliser les habitants qui résident loin en leur imposant une correspondance dont aujourd'hui ils auraient un souci financier. Voilà pour les arrêts, et voilà pourquoi nous ne nous arrêtons pas.

Concernant le RER métropolitain, c'est très simple : nous sommes avec la région Nouvelle-Aquitaine et avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités, des chauds partisans du RER métropolitain. Il n'y a pas de recul sur ce sujet, au contraire. D'ailleurs, Monsieur Emmanuel SALLABERRY pourrait vous le dire précisément. Nous y mettons des dizaines, pour ne pas dire plus, de millions d'euros pour pouvoir le faire fonctionner. Mais qu'est-ce que nous finançons ? Nous avons pris cette décision ensemble, ici même dans cet hémicycle, en 2018. Nous finançons la hausse de fréquentation au moment où nous l'avons demandée, c'est-à-dire du lundi au vendredi, dans le sens de la pointe. Cela veut dire que nous finançons des trains supplémentaires, et Monsieur le Président a pu en prendre un, il y a quelques jours, un train financé par Bordeaux Métropole. Pour le faire, nous finançons les aménagements de gares, mais nous n'allons pas financer l'infrastructure. Ce n'est pas notre compétence. D'ailleurs, le trésorier payeur ne nous autoriserait pas à financer de l'infrastructure. C'est donc de la responsabilité, malheureusement, je le dis très clairement, de la région Nouvelle-Aquitaine, puisque ce sont des lignes de catégorie 7 et 9, qui ne sont pas prises en charge par l'État.

Si vous voulez des précisions plus exactes, je vous invite à rencontrer votre camarade, le mot est à dessein, Monsieur Frédéric MELLIER, avec qui vous entretenez de bonnes relations, il vous donnera toutes les informations extrêmement précises pour ce sujet. Mais soyez rassurés, nous le verrons dans une future délibération : nous sommes fortement engagés sur le RER métropolitain, et je peux vous confirmer que la fréquence à l'heure de pointe sur la ligne du Médoc restera à 30 minutes, sur la partie la plus utilisée, qui est aujourd'hui entre Macau et Bordeaux et qui continuera à aller des trains au-delà de Lesparre, malgré ce que certains ont manifesté en relayant des *fake news*, en disant que nous allions nous arrêter plus tôt. C'est faux. Nous continuerons d'aller à Soulac et au Verdon.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Vice-président pour toutes ces précisions. Nous allons procéder au vote.

Le vote est clos. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur RUBIO**

Madame la secrétaire.

Mme SIARRI : Oui. Merci **Monsieur le Président**. Je vais maintenant présenter la délibération 92 : Programmation prévisionnelle 2026 des logements sociaux agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'État.

Mme SIARRI

(n°92) Programmation prévisionnelle 2026 des logements sociaux à agréer au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat - Décision - Autorisation

Madame Alexandra SIARRI présente le dossier.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. **Jean-Jacques PUYOBRAU**.

M. PUYOBRAU : Merci **Monsieur le Président**. Le ministre du Logement l'a reconnu récemment en disant : les Français ont perdu en moyenne 25 m² de pouvoir d'achat en matière de logement. Il a qualifié cette situation de « bombe sociale », je le cite.

Aussi, si nous partageons ce constat, force est de constater qu'il résulte des choix politiques qui ont progressivement contribué à aggraver cette crise du logement, jusqu'à en faire un frein au parcours de vie pour un grand nombre de nos concitoyens. Dans notre Métropole, ce constat est lourd de conséquences. En effet, et une fois encore nous nous en réjouissons, notre Métropole reste attractive. Elle continue à accueillir, selon les sources, 10 000 à 12 000 personnes de plus par an, qui sont autant de parcours résidentiels supplémentaires à prendre en compte, et qui viennent s'ajouter à une problématique structurelle sur l'ensemble de la chaîne du logement.

De plus, cette dynamique démographique, qui reste une richesse pour notre territoire, se traduit par des tensions fortes sur les loyers, qui engendrent des difficultés persistantes d'accès au logement social. Lorsque cet accès est acquis, cela parvient après à un délai très long, quelquefois trop long, avec des conséquences importantes pour de nombreux travailleurs qui rencontrent des difficultés à se loger à proximité de leur bassin d'emploi.

Mes chers collègues, nous devons avoir une exigence qui suppose, de notre part, de mobiliser pleinement les outils fonciers dont nous disposons, afin de maîtriser les dynamiques du marché, d'anticiper les besoins futurs, tout en préservant notre capacité à produire du logement, et du logement accessible.

Pour rappel, entre 2020 et 2024, la dynamique s'est accélérée, passant d'environ 1 600 logements sociaux en 2021 à plus de 3 500 en 2024. Cette accélération n'est pas le produit du hasard, mais la volonté d'un engagement budgétaire de plus de 110 millions d'euros mobilisés chaque année pour le logement et l'habitat. Volonté souhaitée par **Monsieur Alain ANZIANI** et **Madame Christine BOST**, volonté accompagnée, à deux exceptions près, par la majorité des membres de ce conseil sur la dernière mandature. C'est un effort massif à l'instar de celui réalisé sur les mobilités.

De plus, cet effort nous a permis de sécuriser le logement abordable grâce au fonds de soutien qui a permis de financer et de sécuriser plus de 2 300 logements sociaux qui, sans notre intervention, n'auraient pas vu le jour. Face à ce contexte, nous devons réaffirmer notre attachement aux objectifs de la loi SRU. À ce jour, onze communes de Bordeaux Métropole dépassent les 25 %, dont cinq qui sont déjà au-delà des 30 %.

Nous devons avoir une exigence à la hauteur des attentes des publics concernés, afin d'avoir pour eux une ambition forte, notamment dans le cadre de la nouvelle génération de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Dans le cadre de la programmation prévisionnelle de l'État pour 2026, s'agissant des logements sociaux à agréer au titre des aides à la pierre, nous notons une baisse significative de la part des PLAI, passant de 51 % en 2025 à 41 % dans la programmation de cette année, à savoir 2026. Toute fragilisation de ces outils, ou toute remise en cause

de leur capacité d'action, reviendrait à produire moins de logements, au détriment de ce qu'attendent nos concitoyens, sauf à accepter que les logements produits soient encore plus chers, et donc pas forcément plus qualitatifs.

La période caniculaire que nous traversons, nous invite à une volonté de produire du logement de façon très qualitative, afin de pallier au mieux au réchauffement climatique. En effet, un logement ne doit pas être regardé comme un simple produit immobilier. Il doit être regardé comme un lieu de vie, un lieu de protection pour les familles.

Dans certains quartiers anciens, dans des copropriétés des années 60-70, dans des logements dégradés, vivent des habitants qui subissent des conditions de vie trop difficiles. Surchauffe estivale, ils sont en train de la vivre. Isolation insuffisante, charges énergétiques en hausse. C'est un enjeu social, mais aussi un enjeu sanitaire.

Et pour terminer, je pense que nous devons penser ensemble nos projets urbains, nos projets d'habitat, en les articulant avec les services de la mobilité, avec les services générant de l'emploi, en direction des bassins d'emploi existants et à venir. Il faut aussi corréliser cela à la présence de services publics, et plus particulièrement dans les quartiers « politique de la ville » où les besoins de solidarité sont beaucoup plus importants.

Malgré les différents échanges sur le compte rendu de l'audit, et face à cette crise du logement, mes chers collègues, nous ne pensons pas que la tentation du repli budgétaire ou du renoncement soit la réponse adéquate. La réponse devra prendre en compte le besoin exponentiel de nos concitoyens, et considérer, comme par le passé, que notre politique de l'habitat doit rester l'une de nos priorités.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Pas mal. Vous étiez presque sous les cinq minutes. Merci cher collègue. Stéphane PFEIFFER.

M. PFEIFFER : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je vais m'inscrire en grande partie dans ce que vient de dire Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU. D'abord, peut-être, remercier la direction de l'habitat, parce que je sais que chaque année, ils font un travail assez formidable pour arriver à nous sortir des agréments prévisionnels, en allant voir tous les bailleurs sociaux, un par un, plusieurs fois puisqu'il y a quelques années, les programmations étaient peu sécurisées, elles le sont davantage aujourd'hui. Nous sommes souvent proche de la réalité. C'est donc l'occasion de les remercier et de les féliciter pour leur travail.

Ce qui est intéressant, quand nous regardons l'évolution depuis plusieurs années, 2025 et 2026 en particulier, c'est que nous voyons que nous sommes sur une dynamique plutôt favorable au logement social sur le territoire de la Métropole, avec, certes, un contexte ambiant assez morose dans l'immobilier. Nous n'arrivons pas à sortir de cette crise que nous connaissons depuis 5 ou 6 ans maintenant. Et nous voyons que le logement social arrive encore, quand même, à tirer une part de cette construction. Nous verrons, à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, combien d'agréments nous aurons réellement réussi à obtenir. Mais nous pouvons supposer, au regard de cette fourchette, que nous serons en progression par rapport à l'année 2025, ce qui est plutôt un signe de l'efficacité des politiques qui ont été menées depuis 6 ans sur le sujet.

Le fonds d'aide qu'évoquait Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, l'aide aux maires bâtisseurs dont nous parlions ce matin, les modifications du PLU qui ont encouragé la production de logements sociaux, sur ce sujet, nous ne pouvons que souligner l'intervention particulièrement proactive et ambitieuse de la Métropole, quand beaucoup d'autres acteurs se désengagent.

Il y a cependant certains points de vigilance qu'il faut relever dans cette programmation. Certains ont été évoqués par Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, c'est la question de la répartition entre logements jeunes, étudiants, et logements familiaux. Nous voyons aujourd'hui que, certes, il y a une belle production de logements sociaux, mais qu'elle est encore fortement tirée par la production de logements étudiants. Tant mieux, parce que la Métropole était très en retard par rapport aux Métropoles de même taille.

En revanche, il ne faut pas que cela dure, parce que c'est du logement pour les familles en moins, et quand nous regardons les courbes de population étudiante et la courbe du besoin, nous avons atteint nos objectifs qui étaient fixés par l'État en termes de programmation de logements étudiants, nous les avons même dépassés. En revanche, il faut que nous arrivions à rebasculer sur du PLAI familial, ce qui m'amènera à une question tout à l'heure.

Un autre point de vigilance : nous n'avons pas le détail ici par communes des différents agréments, mais ces dernières années, Bordeaux a représenté plus que ce que cette ville est censée représenter dans la progression de logements à l'échelle de la Métropole. Le PLH (programme local de l'habitat) nous dit que c'est à peu près un tiers des logements, un tiers des logements sociaux à Bordeaux. Depuis plusieurs années, nous sommes plutôt à la moitié des logements et des logements sociaux, ce qui, à mon avis, doit aussi nous questionner sur comment, à l'échelle métropolitaine, nous arrivons à mieux répartir la production de logements sociaux dans l'ensemble des communes.

Puis, un petit point de vigilance également sur la manière de construire des logements demain. Nous sommes en période de crise. Probablement que cela va finir par tourner et que l'économie immobilière va reprendre. Pour autant, il y a un certain nombre de questions que nous allons devoir nous poser. Je pense qu'aujourd'hui, nous construisons des logements qui ne sont pas toujours adaptés aux personnes qui demandent les logements, notamment en termes d'usage, mais aussi de coûts, de surface, etc. Il y a une réflexion à avoir sur ce point, et nous avons eu l'occasion de visiter le quartier de L'Île-Saint-Denis, dont l'architecte urbaniste est aussi celui de Bastide-Niel. Ils avaient beaucoup travaillé sur la question de l'usage, et notamment sur le rôle de l'habitat participatif pour recréer du lien social et de la vie entre les habitants, en particulier dans les nouveaux quartiers. À ce titre, je m'étonne d'avoir vu disparaître l'adhésion de la Métropole au réseau national de l'habitat participatif, car à mon avis, cela va être un des enjeux des années à venir.

Peut-être terminer sur quelques questions. Hier, l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) a sorti une étude qui nous montrait que la loi SRU porte plutôt ses fruits, que cependant il y avait toujours des difficultés de mixité, liées notamment au fait que nous continuons d'attribuer les logements sociaux dans les quartiers les plus pauvres aux personnes les plus pauvres, et les quelques logements sociaux dans les quartiers dits riches sont attribués aux plus riches des bénéficiaires de logements sociaux. Cela pose donc la question aussi d'arriver à faire cette mixité dans des quartiers qui ne le sont pas aujourd'hui. Ce qui m'amène à plusieurs questions. La première, c'est de savoir comment vous comptez continuer à pousser à soutenir la production de PLAI dans les prochaines années pour arriver à loger les plus modestes, sachant que les PLS (prêt locatif social) sont aujourd'hui trop chers pour l'essentiel des locataires de la Métropole.

Première question : comment on fait du PLAI ? Comment logeons-nous les personnes les plus modestes ?

Deuxième question : que va devenir ce fonds d'aide ? À mon sens, et je rejoins Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU sur ce point, le logement ne doit pas faire les frais des coupes budgétaires à venir, même si nous sommes d'accord qu'il faudra avoir des points de vigilance sur un certain nombre de sujets, mais le logement doit rester une politique prioritaire.

Ma dernière question porte sur les opérations d'aménagement : quelle perspective pour ces opérations qui sont en cours dans les tuyaux, en particulier Euratlantique, où l'État demande une baisse de la production de logements sociaux pour contribuer à améliorer l'équilibre financier de l'opération ? Je vous remercie.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Michel LABARDIN.

M. LABARDIN : Monsieur le Président, je veux à mon tour remercier Madame Alexandra SIARRI pour la présentation de cette délibération, qui témoigne à la fois d'une ambition sur la répartition de la production de logement social, mais aussi d'une situation héritée. Puisque nous en avons convenu à différentes reprises, s'il y a eu relèvement de la production, ce fut essentiellement au bénéfice du logement étudiant, cela vient d'être dit. C'est heureux, parce que les étudiants ont besoin de logements, il fallait fournir un effort. Pour autant, il faut bien convenir que trop souvent, le logement étudiant n'est simplement qu'une variable d'ajustement financier dans les opérations d'aménagement.

Pour boucler un bilan, nous faisons du logement étudiant, et nous le faisons quelquefois en dehors de toute géographie cohérente, et c'est cette géographie qu'il faudrait absolument revisiter. Nous ne le faisons pas forcément parce que c'est là où le besoin est le plus criant.

Donc derrière l'affichage, il y a la réalité. Et si Madame Alexandra SIARRI nous présente une décomposition avec une baisse du PLAI, mais un renforcement du PLUS (prêt locatif à usage social), cela ne veut pas dire qu'il y a une baisse de l'ambition. Il y a une adaptation à la réalité, mais je crois qu'il faut regarder les choses en face. Aujourd'hui, et ces dernières années, le logement familial, les T3, T4 et T5, dont nous avons le plus besoin pour les familles qui veulent s'installer dans la Métropole bordelaise, reste insuffisant. Ce sont des ménages qui n'ont pas de conditions adaptées qui s'éloignent de Bordeaux. C'est une réalité qu'il faut voir, et il faut y répondre. Que pouvons-nous faire pour relever la situation ? Je crois qu'il y a un rôle éminemment important, c'est la phase de négociation avec les opérateurs, de façon que le logement étudiant ne devienne pas une facilité, mais que nous nous recentrions sur la production de logement familial. C'est à la source, dans les négociations avec les opérateurs, qu'il faut imposer cette équation, avec des exigences claires sur la composition dès la phase de programmation. C'est ce chantier que nous voulons ouvrir et poursuivre.

Pour répondre sur les opérations d'aménagement, bien évidemment, il ne faut pas lâcher sur le logement familial, et l'intention reste forte, c'est ce que nous souhaitons avec Madame Alexandra SIARRI, sous votre présidence, Monsieur le Président, conforter. Nos familles s'évaporent trop loin. Nos familles sont captives d'un logement inadapté. Nos familles rêvent souvent d'un meilleur logement, et nous n'avons pas de réponse. Et je crois que le levier est dans la décision des maires, qui signent les permis de construire, et qui, avant de les signer, doivent se poser la question : est-ce vraiment ce type de logement que je souhaite et dont il faut dans la Métropole ?

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Mathieu HAZOUARD.

M. HAZOUARD : Oui, Monsieur le Président. Je vais à mon tour prolonger l'intervention de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, mais sur un sujet très concret qui concerne de nombreux habitants, celui de l'encadrement des loyers. Je vous avais interrogé dans le cadre d'un Conseil municipal sur le positionnement de votre majorité, je n'avais pas obtenu de réponse à ce moment. Si j'en parle aujourd'hui dans cette enceinte métropolitaine, c'est que la Métropole est pleinement concernée par cet enjeu dans le cadre de sa politique de l'habitat, et parce qu'en quelques jours, l'actualité nationale et locale, s'est considérablement accélérée.

Nationalement, d'abord, les lignes bougent. Vous le savez peut-être, l'expérimentation de l'encadrement des loyers doit s'achever en novembre 2026, et le gouvernement, par la voix

du ministre du Logement, envisage désormais une prolongation de deux ans de cette expérimentation, en s'appuyant sur un projet de loi porté notamment par le député socialiste Iñaki ECHANIZ qui a déjà été adopté à l'Assemblée nationale. C'est une avancée importante, parce qu'elle dit une chose simple.

Celles et ceux qui ont longtemps critiqué le dispositif d'encadrement des loyers reconnaissent qu'aujourd'hui, en sortir serait irresponsable. Nous le savons, à Bordeaux, la tension locative pèse sur des familles, sur des étudiants, sur des jeunes actifs, sur des classes moyennes et populaires, et laisser disparaître cet encadrement serait un mauvais signal. Par ailleurs, une mission parlementaire transpartisane a montré que toutes les évaluations sérieuses convergent désormais. Au-delà du député que j'ai cité, cette mission a été conduite par Annaïg LE MEUR, une députée de votre majorité, Monsieur le Président, en tout cas de la majorité présidentielle, et qui a montré que l'encadrement des loyers ne provoque en aucun cas la baisse de l'offre locative. Elle rappelle surtout que le dispositif n'a pas pour objectif de faire baisser artificiellement tous les loyers, mais surtout d'empêcher l'augmentation d'un certain nombre de loyers abusifs ou déconnectés de la réalité du marché. Pourquoi je dis cela ? Simplement pour dire que ce n'est pas un totem idéologique, mais un outil de régulation, de protection et de justice.

J'évoquais la situation nationale, j'en viens, pour terminer, à la situation locale, puisqu'il y a une urgence assez immédiate. Sauf erreur de notre part, ou sauf retard de publication, Madame la Préfète n'a pas signé ou rendu public l'arrêté annuel fixant les loyers de référence pour la future période à Bordeaux. Or l'arrêté actuel arrive à échéance le 15 juillet, ce qui voudrait dire que, avant même la fin de l'expérimentation, l'encadrement des loyers à Bordeaux pourrait se voir privé de texte préfectoral d'application. Si c'était le cas, ce serait préoccupant pour les locataires, préoccupant pour les propriétaires de bonne foi, préoccupant pour les professionnels de l'immobilier, et surtout pour nous, pour la puissance publique, parce que quand il y a un dispositif qui n'est pas juridiquement sécurisé, nous le savons, cela devient un dispositif affaibli.

J'en termine, Monsieur le Président, vous avez évoqué par le passé de fortes réserves sur l'encadrement des loyers, vous avez même pu dire qu'il s'agissait d'une mauvaise réponse. Nous pensons et vous l'avez bien compris, au contraire, que face à la crise du logement, face à l'explosion des loyers, face aux difficultés croissantes pour se loger à Bordeaux, il serait dangereux de désarmer la puissance publique.

La question est relativement simple. Premièrement, y aura-t-il toujours un encadrement des loyers le 16 juillet ? Deuxièmement, allez-vous poursuivre l'expérimentation en novembre prochain ? Je vous remercie.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, sur cette programmation, nous voyons une hypothèse haute du nombre d'agréments à 3 441, supérieure à l'objectif de 3 000 logements fixé par l'État. C'est bien, cela va dans le bon sens, mais nous restons encore très loin de la réponse aux besoins de la population, alors que sur notre territoire, nous faisons face à une véritable crise du logement. Je vais poser une question que j'avais posée au dernier Conseil métropolitain. Monsieur le Président, quels leviers contraignants allez-vous mobiliser dans les communes présentant un déficit de logements sociaux ? Le rapport ne dit rien sur ce point. Au contraire, il insiste sur l'accord de principe des communes, ce qui était un risque de blocage par les élus locaux qui ne voudraient pas davantage de logements sociaux.

Je vais profiter de cette délibération pour approfondir le sujet des VEFA, puisque je vote toujours contre. Je vais en faire l'explication pour les mois qui viennent. Les VEFA, les ventes en l'état futur d'achèvement. Les communistes ont toujours voté contre les VEFA, car elles sont un transfert de richesses du public vers le privé. Elles enrichissent les

promoteurs sur des fonds publics, et c'est une logique qui dépossède la puissance publique de sa capacité à construire et à maîtriser les coûts. Elles affaiblissent les moyens et la capacité d'ingénierie des bailleurs. Lors du dernier Conseil, j'avais évoqué le caractère vicieux des VEFA, qui sont une forme de privatisation rampante.

Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, mais dans cette délibération, il y a peut-être un début de prise de conscience. Ce que disons-nous dans la programmation que la part des VEFA doit être maîtrisée afin, je cite, « d'encourager les organismes de logement social à valoriser leur capacité interne de maîtrise d'ouvrage directe ». Fin de citation. La part des VEFA est limitée à 45 % dans cette programmation. C'est mieux, parce qu'au dernier Conseil, le rapport sur l'année 2025 indiquait une part de 57 %. Est-ce que nous allons dans le sens de réduire le nombre et supprimer le système des VEFA ? Si vous allez dans ce cheminement, c'est ce que je souhaite, vous pourriez mettre des leviers favorisant la maîtrise d'ouvrage directe et pénalisant fortement les VEFA.

Et pour finir de vous convaincre sur le sujet, je propose que soit commandé un rapport complet sur le coût réel des opérations, avec un comparatif systématique entre les opérations en VEFA et celles en maîtrise d'ouvrage directe, pour démontrer la vraie régie de la première option. Monsieur le Vice-président en charge des Finances, je ne demande pas que ce soit un AMO ou un cabinet d'expertise qui le fasse, mais plutôt que nous créions un observatoire métropolitain du logement, composé d'élus, de représentants des bailleurs et d'associations de locataires, qui pourrait travailler de pair avec la commission intercommunale pour l'accessibilité, dont une des missions est de regarder l'état du logement adapté et adaptable sur la Métropole.

Un dernier élément pour finir, le rapport introduit l'usufruit locatif social, autorisé à titre exceptionnel, n'allez pas sur ce chemin. L'ULS permet de créer des logements sociaux pour 15 ans seulement, c'est une mesure conjoncturelle qui ne va pas régler le problème sur le fond, et c'est même un cadeau fait aux investisseurs privés qui perçoivent des loyers et défiscalisent. Je rejoins également tous les questionnements de Monsieur Mathieu HAZOUARD sur l'encadrement des loyers. Je vous remercie.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais juste répondre à Monsieur Olivier ESCOTS sur les VEFA. Je n'ai pas de religion particulière sur les VEFA, mais je vais vous faire part de deux exemples. Pour construire des logements sociaux en direct avec Gironde Habitat : 8 ans. Pour construire des logements avec Aquitanis : 7 ans. Pour construire en VEFA : 3 ans.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Alexandra SIARRI.

Mme SIARRI : Merci, Monsieur le Président. De très nombreuses questions, je vais essayer de répondre à tout. D'abord, à cette question : est-ce que quelqu'un ici pense que le logement ne serait pas un besoin essentiel ? Je pense, personne. Je crois que tout le monde s'accorde à dire que le logement est un besoin essentiel.

Deuxièmement, est-ce que tout le monde s'accorde à dire que le marché est très tendu ? Oui, il est très tendu : 53 621 demandes de logement social dans la Métropole, et nous nous sommes engagés, dans le cadre de notre PLH, à en produire 3 000 par an. Donc chacun peut bien comprendre que nous ne sommes pas au bout du chemin.

Du reste, sur la mandature précédente, et malgré des efforts budgétaires très importants, vous n'êtes pas parvenus à dépasser chaque année ce seuil de 3 000 logements. Nous l'avons vu tout à l'heure avec le règlement d'intervention sur les maires bâtisseurs. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec des décisions que nous allons devoir prendre et des

priorisations que nous allons devoir faire, tous ensemble, en accord, pour pouvoir répondre à ce que vous aviez envisagé.

J'aimerais dire à Monsieur Stéphane PFEIFFER qu'une grande partie de ce qui a été fait dans la mandature précédente dépendait aussi du travail qui avait été amorcé dans la mandature encore précédente, puisque c'est ainsi, le cycle du logement est long. Nous pouvons aussi nous en réjouir, parce que ce sont les mêmes services qui le produisent, mais je pense que c'est important.

Je rebondis aussi sur le fait que, comme l'a dit Monsieur Michel LABARDIN tout à l'heure, nous sauvons la programmation 2026 grâce aux logements étudiants. Il nous fallait en faire beaucoup. Nous aurons fini en 2026 ce qui était prévu pour 2030. Mais aujourd'hui, le fait est que le modèle économique des opérations fait que le logement étudiant est un effet d'aubaine, et que cela a ses limites. Et ce, malgré le fait que nous avons beaucoup soutenu le logement, alors qu'en priorité il nous fallait du logement familial.

J'ai également eu des questions, je ne sais plus de qui, sur la mixité et sur les politiques d'attribution sociale. Nous continuons, avec les services, que je remercie, à travailler quartier QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville) par quartier QPV pour nous assurer que les publics les plus fragiles ne vont pas dans les quartiers les plus fragiles. Vous le savez, et nous allons continuer, nous faisons des efforts pour tendre vers moins de logement social dans les quartiers fragiles, et plus dans les quartiers qui ne sont pas des QPV. Il n'y a aucune raison que nous ne continuions pas. Je suis d'accord, Monsieur Stéphane PFEIFFER, et je crois que nous sommes très nombreux à porter cela, il y a un avenir pour l'habitat participatif. En revanche, je ne souscris pas à l'idée que vous vous faites que pour porter des projets, il faudrait nécessairement appartenir à des structures nationales pour se rencontrer entre élus. Nous avons suffisamment de travail à faire ici, au local, et nous pouvons développer des projets d'habitat participatif sans forcément parler avec un élu de Nantes, de Lille ou de Grenoble.

J'en profite pour vous dire que sur l'habitat participatif, vous avez raison de dire que c'est un sujet parce que je pense que quelque chose a été insuffisamment pris en compte qu'il va nous falloir rattraper, c'est l'adaptation des logements au vieillissement de la vie, et donc, probablement, le développement de l'habitat participatif, notamment pour nos publics seniors.

Ce qui m'amène à sortir un peu de la délibération, comme vous vous y êtes autorisés à le faire aussi, les uns et les autres, en disant qu'à mon avis, un des points faibles était la question du logement privé, et de l'exacte utilisation de tous les dispositifs qui avaient été mis en œuvre pour adapter les logements, pour lutter contre l'indignité, et pour remettre sur le marché des logements qui, longtemps, ont été vacants.

Monsieur Olivier ESCOTS, tant mieux si, avec nous, vous obtenez plus de résultats qu'avec vos compagnons de route pendant 6 ans, puisque je veux croire que vous saluez le fait que nous ayons passé la VEFA à 45 % au lieu de 55 %, mais nous n'irons pas en deçà, parce que nous croyons, contrairement à vous, à la valeur ajoutée de la VEFA. Je pense que quand nous côtoyons les acteurs du logement social et les acteurs du logement, nous savons qu'ils ne peuvent pas se passer de ce système.

Sur les projets urbains, Monsieur Stéphane PFEIFFER, aujourd'hui, nous sommes, avec les services et la totalité des acteurs, en train de regarder, projet par projet, où nous en sommes, ce que vous nous avez laissé, et ce que nous devons remettre en ordre de marche, si je puis m'exprimer ainsi, notamment au regard du résultat des deux audits, pour voir comment nous allons pouvoir poursuivre les choses qui ont été entamées.

Enfin, concernant l'encadrement des loyers, il serait illusoire de penser qu'il y aurait les bons et les méchants sur cette question, que la réponse se résumerait au blanc ou au noir. Il se trouve qu'il existe un observatoire des loyers qui est porté par l'Agence d'urbanisme, au sein duquel siègent des propriétaires, l'UNPI (Union nationale de la propriété immobilière), mais aussi des associations de locataires. Il y a l'ensemble des forces vives qui travaillent sur ces questions. Le débat qui a été porté, auquel j'ai eu la chance d'assister, et si nous ne vous avons pas encore répondu, Monsieur Mathieu HAZOUARD, c'est que nous continuons très sérieusement à voir toutes les parties prenantes de cette question. Et vous avez raison, il y a des rapports qui ont été rendus. Dans cet observatoire à la Métropole, qu'est-ce qui se dit exactement ? Il se dit, et c'est en plus tout à fait connu que cet encadrement des loyers ne profite pas forcément à ceux pour lesquels il avait été mis en place. Et que l'encadrement des loyers qui devait protéger les publics les plus fragiles finalement profite de gens qui pourraient bénéficier d'autres formes de logement, mais qui, par effet d'aubaine, utilisent ce dispositif à des fins qui n'étaient pas celles initialement données. Ce qui, sur le plan politique et éthique, devrait nous interroger. Deuxième chose, cet encadrement des loyers pousse une partie des propriétaires à aller vers le logement meublé. Donc, ils évitent ce que l'encadrement des loyers doit donner en allant vers du logement meublé. Troisième chose, autre difficulté, mais si vous avez bien lu les rapports, vous avez dû également voir ce troisième point, c'est que de très nombreux propriétaires décident de récupérer un complément de loyer, prétextant que le logement qu'ils mettent en location aurait des avantages particuliers, le point de vue, la terrasse, le barbecue, et il n'y a pas suffisamment d'agents de contrôle pour vérifier que ces déclarations correspondent à la réalité.

Enfin, dernière chose, vous avez un certain nombre d'investisseurs qui, voyant qu'il y a un encadrement des loyers, décident soit de ne pas investir chez nous et d'investir ailleurs, soit d'investir dans un autre domaine que le logement. Autrement dit, l'encadrement des loyers est une belle idée, mais elle n'atteint pas totalement l'objectif qui lui est assigné, et elle enlève du marché du logement finalement ces fameux logements dont nous avons impérieusement besoin.

Nous n'avons donc pas totalement pris notre décision, mais nous assumons le fait que l'encadrement des loyers doit encore être réfléchi et revu, pour une décision que prendra Monsieur le Président une fois que nous aurons fait le tour de l'ensemble des acteurs, et que nous arriverons peut-être également à décalaminer la question du logement privé, pour faire en sorte que tous les logements qui méritent d'être réhabilités ou adaptés le soient, et ainsi retrouver sur le marché du logement de nouvelles offres.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Très bien. Merci beaucoup. Nous allons donc lancer le vote. Le vote est clos. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX
Ne prend pas part au vote : Monsieur
DUPRAT, Monsieur NAULEVADE

C'est toujours à vous, Madame SIARRI, pour le contrat local des solidarités.

Mme SIARRI

(n°93) Contrat local des solidarités - Avenant n°2 et programmation de l'appel à projets pour l'année 2026 - Décision - Autorisation

Madame Alexandra SIARRI présente le dossier.

Intervention Harmonie Lecerf Meunier

Cette délibération est une deuxième saison de la mise en oeuvre locale du Pacte national des

solidarités, qui est un énième nouvel outil du Gouvernement pour faire ruisseler les politiques sociales sur nos territoires. Alors je vais avoir une intervention à peu près similaire à celle que les écologistes avaient eu ici il y a 2 ans quand on a voté sur ce document. Il ne s'agit pas de remettre en cause le travail de la métropole et la sélection des partenaires qui vont recevoir les fonds pour mettre en œuvre ce plan.

Ce Pacte national nous dit que la lutte contre la pauvreté, est, je cite, « une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation, et un impératif national. »

À la lecture de ce document, nous avons eu un peu du mal à comprendre comment on va atteindre cet objectif avec un pacte national qui nous semble très bancal sur bien des points.

On ne se fonde pas sur des diagnostics partagés, la question du périmètre, des compétences mobilisées restent des zones de flou dans l'application.

Pour rappel ce pacte a été construit à partir du bilan de qui a été fait par le Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention de la lutte contre la pauvreté, qui est consultable sur France stratégie, et dont une grande partie des catégories – budgets, calendrier, objectifs, indicateurs de suivi - étaient « non renseignés »

Et là, on recommence. Et pourtant, en matière de pauvreté, comme je crois dans toutes les politiques publiques, nous ne pouvons pas nous contenter d'enchaîner les plans les uns après les autres en demandant aux collectivités de suivre le rythme, et à chaque fois de signer des nouveaux pactes locaux avec des axes qui sont sortis du chapeau, qui ne reprennent même pas les anciens et pour lesquels nous n'avons pas de bilan.

Sur le périmètre du pacte je tiens à rappeler que la très grande majorité des compétences sociales qui ne sont pas exercées par le département s'exercent par les villes avec leurs CCAS.

D'autres territoires comme Lyon, par exemple, le Pacte local des solidarités est signé avec la Métropole et va s'effectuer dans l'intégralité des compétences sociales que détient la Métropole.

Mais, nous, ici, nous devons nous contenter d'impact qui sera fait par le biais des compétences de la métropole, et c'est pourquoi il est maintenant précisé que pour l'AXE 1 portant sur des compétences qui ne sont pas à la métropole la Métropole n'ayant pas compétence pour financer des actions qui relèvent de ce champ, seules les communes et leurs établissements dédiés (SIVU, CCAS, GIP) peuvent bénéficier de cofinancements de l'Etat au titre de cet axe. Alors, ce n'est pas extrêmement clair, mais ce que l'on comprend c'est que le pacte se retrouve désormais fragmenté, entre ville, CCAS et métropole, mais quand même c'est la métropole qui procède à la répartition. Et ce que l'on voit dans les tableaux c'est que nos CCAS, nos communes et leurs établissements dédiés se retrouvent opérateurs dans ce plan, en compétition avec les associations du territoire et ça vraiment ce n'est pas possible de fonctionner ainsi.

Un autre sujet est qu'encore une fois, dans ce pacte il y a beaucoup de références au public QPV (Quartier politique de la ville). Or, ce pacte n'a pas vocation à être un contrat de ville bis, en tout cas ce n'est pas pour cela qu'il a été créé, et il vient s'ajouter pardessus le contrat de ville qui est travaillé par ailleurs, cela rajoute du flou et cela vient brouiller les pistes de travail. Cela ressemble vraiment à un saupoudrage d'un État qui n'aurait ni le temps, ni l'envie de s'attaquer sérieusement à la question des politiques publiques sociales qui pourraient être ambitieuses, concertées, coordonnées et qui deviendraient efficaces.

Quand nous prenons du temps à nous attaquer à la durée des arrêts-maladie, des jours de carence, à baisser les APL (Aide personnalisée au logement), aux retraites, à la compensation de la pénibilité du travail, à la sécurité sociale, au RSA, et j'en passe, nous avons moins le temps d'essayer de faire des politiques cohérentes pour le territoire.

Malgré toutes ces limites, nous voterons parce que cet argent, nous en avons besoin. Tout le monde ici le sait. Nous en avons besoin pour les politiques de solidarité, mais nous regrettons vraiment la légèreté avec laquelle l'État s'attaque à ces problématiques qui sont profondes et inquiétantes quand en quelques années on a un recul de plus de 30 ans en termes de pauvreté.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de demande de prise de parole, ni de questions. Nous allons donc passer au vote. Le vote est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur BOURLIEUX
Ne prend pas part au vote : Madame CHADEBOST, Monsieur DUPRAT, Monsieur NAULEVADE, Monsieur PENNETIER

Madame la secrétaire.

Mme SIARRI : C'est au tour de **Monsieur QUERTINMONT**, pour l'affaire n°99 : Soutien aux projets et initiatives en faveur de l'économie circulaire.

M. QUERTINMONT

(n°99) Soutien aux projets et initiatives en faveur de l'économie circulaire - Année 2026
- Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Philippe QUERTINMONT présente le dossier.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup pour cette présentation. Je ne vois pas de demande de prise de parole. J'en profite, avant de vous donner la parole, **Monsieur Alain GARNIER**, pour vous dire : vous constatez sûrement une augmentation progressive de la température dans cette salle. Il y a une coupure d'électricité qui fait que nous sommes, semble-t-il, sur un groupe électrogène, donc sans climatisation. Normalement, la situation devrait plutôt se dégrader au fur et à mesure de nos débats, pour être tout à fait honnête. C'est peut-être une incitation supplémentaire à la brièveté des interventions, si nous voulons terminer convenablement ce Conseil. Néanmoins, Monsieur GARNIER, vous avez la parole.

M. GARNIER : Merci **Monsieur le Président**, mes chers collègues. Nous voterons bien entendu ces subventions, puisqu'elles soutiennent des associations qui font un travail essentiel. Merci, mes chers collègues, malgré le bruit, de bien vouloir entendre un peu nos interventions. C'était déjà compliqué pour celle de **Monsieur Philippe QUERTINMONT**. Je sais qu'il fait chaud, mais si vous ne voulez pas rallonger. Cette délibération pose une question plus large. Quelle place cette nouvelle majorité entend-elle donner à l'économie circulaire dans les années qui viennent ?

Pendant longtemps, c'est une économie qui a été surtout abordée sous l'angle des déchets, mais aujourd'hui, ce serait une erreur de la réduire à cette seule politique publique. La loi AGECL de 2020 en avait fait un levier transversal qui touche aussi bien la commande publique que le réemploi, les matériaux de construction ou encore le développement de nouvelles filières économiques locales. C'est précisément la trajectoire que nous avons engagée dans le mandat précédent, avec le lancement d'une étude de métabolisme urbain notamment, qui devait être présentée devant les élus de la nouvelle mandature, en préfiguration d'une feuille de route, comme l'a évoqué **Monsieur Philippe QUERTINMONT**, dédiée à l'économie circulaire. Une feuille de route, ce n'est pas un document de plus. C'est ce qui permet de coordonner les politiques publiques, d'orienter la commande publique, d'accompagner les entreprises et de donner de la visibilité aux acteurs du territoire. Et ce diagnostic est partagé, puisque dans le cadre de notre labellisation Territoire engagé, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) reconnaissait les progrès accomplis, tout en nous invitant à franchir une nouvelle étape. Je cite : « L'enjeu consiste désormais à établir une stratégie dédiée pour accélérer le développement de

l'économie circulaire sur le territoire. » Aujourd'hui, c'est donc un sujet qui semble attendre des éclairages et des arbitrages politiques. Je me permets donc de vous reposer la question, Monsieur le Président. L'économie circulaire deviendra-t-elle une véritable stratégie métropolitaine ? Je vous remercie.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Monsieur QUERTINMONT souhaite-t-il préciser comment il travaille pour élaborer la feuille de route de la mandature ?

M. QUERTINMONT : Effectivement, Monsieur le Président et cher Alain GARNIER, nous proposons d'intégrer cette feuille de route dans une coordination transversale qui comprend, comme je l'ai dit dans mon propos, l'ESS, l'économie de proximité et la logistique, de façon à poser ce sujet avec l'ensemble des éléments complémentaires qui doivent figurer à ses côtés. Voilà, c'est le projet.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Je vous remercie. Nous allons donc passer au vote. C'est compte à rebours. Le vote est clos. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
KLEINHENTZ, Monsieur NAULEVADE,
Madame RECALDE**

Madame la secrétaire.

Mme SIARRI : C'est la délibération relative à la délégation de service public du réseau de chaleur Grand Parc Énergie, avenant n°2. C'est la délégation de Catherine FABRE, affaire 118.

Mme FABRE
(n°118) **Délégation de service public - Réseau de chaleur Grand Parc Energies -
avenant n°2 - Adoption - Décision - Autorisation**

Madame Catherine FABRE présente le dossier.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Sylvie CASSOU-SCHOTTE a demandé la parole. C'était une erreur.
Par contre, Olivier ESCOTS, ce n'est pas une erreur, je crois.

M. ESCOTS : Tout à fait, Monsieur le Président. Cela peut aller très vite, car je commence par vous demander le retrait de cette délibération. Vous pouvez la retirer.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Elle n'est pas retirée. Allez-y.

M. ESCOTS : Je vais vous expliquer pourquoi, et cela va intéresser le Vice-président aux Finances, parce que j'ai peut-être trouvé 8 millions d'euros, Monsieur le Président.
Si nous lisons rapidement cette délibération, nous pourrions nous dire que tout va bien, parce que dans le contrat de délégation de service public du réseau de chaleur Grand Parc Énergie, confié à Engie Énergies Services, le montant de la subvention de Bordeaux Métropole était de 47 % à l'origine du contrat, et resterait à 47 % avec cet avenant. Mais si nous regardons les volumes, c'est tout autre chose. Nous sommes passés de 23 millions d'euros d'investissement prévus initialement à 40 millions d'euros, soit une hausse quasiment de 75 %. Nous pouvons donc vraiment nous interroger sur ce bond de 23 à 40 millions, et nous demander très sincèrement s'il n'y a pas une atteinte à l'économie du marché de cette délégation de service public. Nous pouvons même nous demander des

éléments sur l'attribution de cette DSP, si elle ne pouvait pas être questionnée. Nous ne sommes pas dans une modification à la marge du contrat, avec un taux de 47 % qui serait maintenu, quand les investissements passent de 23 à 40 millions, la subvention de la Métropole passe de 10,8 à 18,8 millions, soit la hausse de 8 millions d'euros que j'évoquais tout à l'heure Monsieur le Président. Au vu de ces enjeux et des interrogations légitimes qu'elle soulève, il me paraît nécessaire de retirer cette délibération et de prendre le temps de s'interroger sur l'économie de cette délégation de service public.

Autre élément qui pose problème : le fléchage de la subvention reçue par la Métropole de la part de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Le rapport rappelle que le contrat initial prévoit que « tout surplus de subventions reçu par le concessionnaire sera réservé aux abonnés ». Mais ici, nous estimons que les abonnés ont déjà un bon tarif. Leur avons-nous posé la question ? Nous estimons qu'ils ont un bon tarif et que cette subvention de 526 000 euros ira plutôt dans les caisses de Engie. C'est aussi un choix qui interroge fortement. Je pense que cette délibération doit être retravaillée pour respecter le contrat initial, et non acter ce choix scandaleux qui se fait au détriment des abonnés. Je refais donc la demande de retrait de cette délibération.

Et comme l'a martelé pendant tout le mandat précédent mon camarade Monsieur Jean-Claude FEUGAS, sur le sujet des réseaux de chaleur qui montent en puissance, c'est une très bonne chose, nous devons vraiment nous poser la question de la gestion publique directe pour éviter ce genre de situation. Je vous remercie.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup. Catherine FABRE pour vous répondre.

Mme FABRE : Oui, merci. Les 8 millions dont vous parlez, le surcoût, ce n'est pas un surcoût qui échoit à Bordeaux Métropole. C'est-à-dire que dans les 17 millions d'euros de surcoûts qui sont liés à toute une série de facteurs, mais qui sont des facteurs assez objectifs liés à des surcoûts de production et au contexte global, une grande partie de ce surcoût relève du risque concessionnaire. Il n'est donc pas question que ce soit la Métropole qui éponge ce surcoût. La seule partie du surcoût qui donne lieu à négociation, c'est ce que l'on appelle l'imprévision qui est prévue par un décret sorti un certain temps par Madame Élisabeth BORNE et qui prévoit que les Métropoles puissent être solidaires des concessionnaires sur un montant de risque bien défini. Mais dans ce chantier, le surcoût lié à l'imprévision ne concerne que 4 millions du surcoût total. On n'est donc pas du tout sur les montants dont vous parlez. Et quand on dit 4 millions, il n'est pas dit non plus que Bordeaux Métropole, à l'issue des négociations, verse ce montant aux concessionnaires, puisqu'il y a d'autres éléments qui rentrent en négociation, notamment des délais de retard qui ont été pris par le concessionnaire, ou d'autres éléments qui peuvent être la durée de la concession, par exemple, qui peuvent venir compenser un montant de la subvention que l'on verrait plus faible. Je vous rassure donc sur ce point.

Sur le deuxième point : il est normal que la subvention soit reversée à Grand Parc Énergie, puisque ce sont eux qui ont réalisé et financé le chantier. Il est prévu depuis toujours que cette subvention leur échoit. C'est jusqu'à un plafond de 47 % que le concessionnaire a le droit d'avoir l'exclusivité de cette subvention. C'est au-delà de ces 47 %, en revanche, tout surplus devra aller à une baisse du tarif pour l'usager. Mais je dois préciser que déjà aujourd'hui, le tarif est très avantageux pour les usagers, puisqu'il est plus bas que la moyenne des tarifs en vigueur dans les réseaux de Bordeaux Métropole. On est donc déjà sur des tarifs assez compétitifs. C'est pourquoi cela nous semble légitime que cet avenant soit prévu de la sorte.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup pour ces précisions. Nous allons donc passer au vote. Le vote est clos. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur ESCOTS
Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur CHAUSSET

Monsieur le secrétaire.

M. SALLABERRY : Oui, Monsieur le Président, vous indiquer que l'affaire n°139 a finalement été regroupée. Je vous invite donc à lancer le vote sans débat pour la 139.

M. CABRILLAT
(n°139)

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Le vote est lancé. Le vote est clos. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame BICHET, Madame BOUTE, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH
Ne prend pas part au vote : Monsieur ASTIER, Madame BOST, Monsieur GARNIER, Monsieur MARI, Monsieur RAYNAL

Monsieur le secrétaire.

M. SALLABERRY : Oui, il s'agit de l'affaire n°140. Dans la délégation de Monsieur Éric CABRILLAT : Convention d'occupation et de mise à disposition du stade Atlantique Bordeaux Métropole auprès du Football Club des Girondins de Bordeaux.

M. CABRILLAT
(n°140)

Monsieur Éric CABRILLAT présente le dossier.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci Monsieur le Président. Je vais faire la version courte par rapport à ce que j'avais prévu initialement. Nous avons vu encore récemment, dans l'actualité, que les vautours du football business ne sont pas une espèce en voie de disparition. Nous avons vu cette offre de reprise du club assujetti à une baisse drastique de la redevance prévue par cette convention, et surtout un renoncement aux 20 millions d'euros de loyers impayés. Le précédent exécutif avait dû se prononcer, lui aussi, sur un renoncement à cette dette. Et la position qui a été prise, identique à celle que vous avez précisée, Monsieur le Président, dans la presse, est essentielle. Ces 20 millions d'euros sont ceux des habitants de la Métropole. Si nous pouvons aimer le sport, le football, les Girondins, nous ne sommes

pas pour que les habitants de la Métropole paient la note des errements des dirigeants des Girondins lors des huit dernières années.

Deuxième élément, puisque je crois que c'était le projet du repreneur qui voulait se porter acquéreur du stade, sur ce point aussi, il faudra tenir bon et conserver dans le patrimoine public le grand stade de Bordeaux. C'est un équipement public majeur que nous avons chèrement payé, alors ne le bradons pas aujourd'hui.

Troisième élément, j'en fais vraiment la version courte : la convention prévoit le *naming*. Il y a déjà eu un premier AMI (appel à manifestation d'intérêt) qui a été fait sur un *naming* qui a été infructueux. Je ne connais pas vos intentions sur le sujet, en tout cas, je vous déconseille de le faire. Ce serait encore un pas de plus vers la marchandisation des équipements publics. Nous avons eu le débat dans une autre instance récemment. Je vous propose plutôt de faire une grande consultation pour que la population choisisse le nom de ce grand stade, cela ferait écho au débat sur la participation citoyenne que nous avons en ce début d'après-midi. Merci.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Je profite de cette délibération pour partager avec vous quelques éléments d'actualité dans nos discussions avec le Club des Girondins de Bordeaux et les repreneurs potentiels. Monsieur Olivier ESCOTS a évoqué les derniers échanges que nous avons eus sur le sujet, en lien avec Monsieur Frédéric GIRO, qui est en charge du sport de haut niveau, notre Vice-président aux Finances, Madame Véronique FERREIRA, qui préside la Régie, et Madame Christine BOST parce qu'elle avait eu aussi affaire de manière très régulière à cette question. Un certain nombre d'élus ont été réunis pour suivre les dernières évolutions et caler à chaque fois la position de la Métropole vis-à-vis des repreneurs potentiels. Vous l'avez lu dans la presse, il y a eu des propositions qui nous ont été faites, que nous avons jugées inacceptables. Pas acceptables de renoncer au contentieux qui nous lie au propriétaire actuel pour récupérer notamment les sommes des loyers impayés, car il y a une procédure qui est en cours et s'était porté garant. Si le Tribunal de commerce a annulé cette dette-là, pour autant, cette lettre d'intention nous permet de continuer à recouvrer cette somme. Il nous semblait collectivement, et il me semblait, pour ma part, impossible de renoncer à cette dimension.

Deuxième élément, il y avait dans les propositions des baisses de loyer significatives, ainsi que des options d'achat à la fois sur le Haillan d'une part, et sur le stade Métropole Atlantique, d'autre part. Tout un tas de dispositions qui nous semblaient inacceptables. Après avoir répondu en ce sens à Sparta, Sparta nous a réadressé il y a trois jours, désormais, de nouvelles contre-propositions auxquelles nous avons répondu hier. Nous avons répondu hier en disant que, sur les dispositions liées au contentieux qui nous lie au propriétaire, nous ne bougerons pas, mais il y a des solutions qui permettraient demain à un repreneur de s'engager sans porter lui-même ce risque. C'est le problème du repreneur. Il ne veut pas être lié au risque qui pèse, d'une certaine manière, sur le propriétaire actuel au titre des loyers non payés. Le Haillan n'était finalement plus dans la proposition qui était faite, mais plutôt une proposition de différer sur le loyer qu'une baisse de loyer.

Nous avons donc fait une contre-proposition, car il nous semble important de ne pas balayer d'un revers de main des propositions aujourd'hui de rachat du club. Je crois que nous sommes dans cette responsabilité de soutenir le club, pas à n'importe quel prix, je crois que nous l'avons démontré, mais pour autant être toujours dans une phase de construction et essayer de trouver des solutions. Nous avons donc adressé hier à Sparta nos contre-propositions, en disant que nous pourrions regarder un différé sur le loyer pour un montant à déterminer, que nous étions toujours fermement opposés au fait de renoncer à la procédure en cours sur le propriétaire actuel, et que si demain un club résident utilisateur du stade Métropole Atlantique voulait s'en porter acquéreur du stade, nous regarderions le sujet. Je vous le dis, c'est peut-être ce qui nous distingue. Je n'ai aucune difficulté à

envisager demain la possibilité que nous débattions du rachat de cet équipement si, le jour venu, quelqu'un venait en disant : « on est prêt à racheter cet équipement ».

Sur ce point, dans la majorité, nous sommes au clair sur le fait, pour le coup, ce n'est pas une question de tabou si un investisseur venait frapper à notre porte. Voilà où nous en sommes. Nous avons répondu en ce sens à l'acquéreur potentiel qui s'était signalé. À l'heure où je vous parle, je n'en sais pas davantage.

Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole, à moins que Monsieur Éric CABRILLAT souhaite compléter avant de terminer ce débat.

Vous voulez rajouter... Il faut appuyer sur le micro, et je vous passe la parole.

M. CABRILLAT : Je veux remercier l'équipe qui œuvre d'arrache-pied pour faire vivre ce stade et pour attirer des compétitions vraiment majeures. Nous en avons eu l'illustration ces derniers mois, avec la demi-finale de l'UBB-Bath qui a été le dernier marchepied pour l'UBB (Union Bordeaux Bègles) pour acquérir leur deuxième étoile sur le maillot.

Nous avons également eu le match international France-Angleterre de rugby féminin, un gros carton aussi avec 37 000 personnes. Je crois que nous avons battu le record pour un match de rugby féminin. Nous pouvons nous en féliciter. Dans les perspectives, il y aura les futurs champions du monde français de football qui seront à Bordeaux au mois d'octobre contre la Turquie. Le Crunch Creator, la grande surprise, tous les jeunes me disaient : mais non, tu vas voir, cela allait être plein. Crunch Creator, guichet fermé au stade Atlantique. C'est extraordinaire.

Je tenais sincèrement à remercier les équipes, notamment la régie du stade, qui fait un travail formidable. À chaque fois que je les vois, je le leur dis, parce que c'est vrai, et qu'ils se démènent au quotidien pour faire vivre ce bel équipement parce que cela reste quand même un bel équipement.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci beaucoup, et merci pour ces mots adressés aux équipes de la Métropole. Nous allons passer au vote. Le vote est clos. La délibération est adoptée.

Unanimité

Monsieur le secrétaire.

M. SALLABERRY : Affaire n°121, Christian BAGATE : Feuille de route dédiée à la lutte contre la prolifération des moustiques.

M. BAGATE

(n°121) Feuille de route dédiée à la lutte contre la prolifération des moustiques : une approche intégrée pour une action de proximité renforcée - Décision - Autorisation

Monsieur Christian BAGATE présente le dossier.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci pour cette présentation synthétique sur un sujet très important du quotidien. Laure CURVALE.

Mme CURVALE : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Un sujet important qui est appelé feuille de route, une feuille de route assez sobre dans sa longueur comme dans sa densité, puisque nous n'y retrouvons pas vraiment de nouvelles propositions par rapport à avant. Je pense que vous vous êtes dit qu'il fallait anticiper les plaintes de la population en période estivale. D'ailleurs, c'est écrit dans la délibération : « il faut répondre à une demande croissante de la population ». Vous avez également parlé d'améliorer la qualité de vie. Il était donc temps de reparler des moustiques. Et ici, qu'est-ce qu'il se produit ? Deux canicules, dont nous subissons les effets jusqu'à aujourd'hui, à un moment donné

avec interruption de notre climatisation. Et au lieu de nous proposer aujourd'hui une feuille de route canicule, plan fraîcheur, quelque chose qui vous aurait permis de puiser dans les outils déjà existants dans la Métropole, eh bien, rien. Pourtant il y a un lien avéré entre le fait que le moustique tigre s'est définitivement installé chez nous à cause, entre autres, du réchauffement climatique. Mais vous avez jugé plus important, à un moment donné, de nous proposer des moustiquaires. Ces moustiquaires, vous avez dû vous rendre compte qu'à 200 euros par fenêtre, avec un fonds de 100 000 euros, cela fait 500 fenêtres pour les métropolitains, et que même en puisant dans le plan résilience, ce n'était peut-être pas la meilleure des idées, un jour où nous voulons bien tout entendre sur les économies à réaliser.

Je rappellerai que le bilan de la canicule, dont nous espérons qu'il ne sera pas très accablant ou pas beaucoup accablant, en 2025, c'était tout de même 5 700 personnes mortes de la chaleur. Je ne sous-estime absolument pas les problèmes de santé liés au moustique tigre. Je regrette juste que ces quelques mesures qui existent déjà se parent du terme ambitieux de feuille de route, qu'il n'y ait pas de vision globale de santé environnementale, et encore une fois, absolument aucune proposition pour épauler les communes et les particuliers à pouvoir renforcer ce qu'ils peuvent faire en période de canicule.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Votre intervention aurait pu, pardonnez-moi, prêter à sourire, si elle n'était pas particulièrement désobligeante pour toutes celles et ceux, ils sont nombreux ici qui se démènent depuis maintenant dix jours dans cette canicule. Nous accuser implicitement d'inaction, je trouve cela parfaitement scandaleux, car j'imagine que, dans votre commune, vous avez peut-être prêté main-forte, je n'en sais rien, mais le maire de Pessac en dira un mot.

Pour ma part, et avec beaucoup de collègues ici, nous avons tout fait pour protéger, mettre à l'abri, déplacer des élèves, des écoles non rénovées vers des lieux climatisés, mettre à l'abri les sans-abris, aller au contact des plus vulnérables. Je trouve que, dans cette période de crise, oser expliquer ici que nous n'aurions pas lancé une grande mobilisation de la Métropole, alors même que les services métropolitains, au support et au contact de toutes nos communes, sont très sollicités, que nous avons mobilisé nous-mêmes la réserve citoyenne métropolitaine, que tout le monde est sur le pont, pardonnez-moi, mais il fallait oser. Et vous l'avez fait. Je vous le dis, c'est mon état d'esprit. Mais attendez, je ne vous ai pas donné la parole, je vais vous la rendre. Je trouve cela vraiment déplacé, **Madame Laure CURVALE**.

S'agissant des moustiques, il s'agit d'une action au long cours de la Métropole. Vous étiez vous-même dans l'équipe il y a quelques mois. Il me semble que le centre de démoustication, nous ne l'avons pas inventé il y a quelques jours, et qu'il y a de nouvelles propositions faites par les équipes pour aller plus loin. Ne dites pas qu'il n'y a rien dans ce projet. Quand nous proposons d'accompagner notamment le traitement des espaces privés, et pas uniquement les parcs et jardins, c'est pour aller plus loin dans la prévention et le traitement des moustiques qui est un vrai sujet du quotidien, je le dis et je l'assume.

Et quant à dire : nous vous avons bien vu. Vous avez entendu les citoyens et vous souhaitez y répondre. Oui, je considère que c'est la définition même de la mission qui est la mienne, c'est-à-dire de répondre aux besoins qui sont exprimés par les citoyens de la Métropole. Je n'y vois donc absolument pas une critique. Mais je dois dire que je prends assez mal cette provocation qui consisterait, en fin de Conseil, à expliquer que nous serions dans l'inaction face à la canicule.

Mme CURVALE : **Monsieur le Président**, je vous remercie de me redonner la parole. Je n'ai pas parlé de mobilisation. Je ne nie pas, et je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de mobilisation.

Nous savons que dans ce type de situation, il y a toute une série de consignes qui ont été répétées, et que chacun, chacune, dans sa commune, a cherché des lieux rafraîchis pour éviter le pire.

Je dis simplement que c'est un petit document, nous pouvons en faire le constat, qui reprend des actions déjà faites sur lesquelles il y a sans doute une ambition d'aller plus loin. Je ne nie pas le fait que le moustique tigre apporte des nuisances. Je vous dis juste que c'est tout de même une grande déception qu'il n'y ait pas eu, en tout cas, c'est mon point de vue, dans tout ce Conseil, de propositions pour réagir à la canicule en cours parce que je pense que la population en souffre et qu'être à l'écoute de la population, c'est aussi essayer de leur proposer des solutions pérennes, d'être dans la prévention et pas seulement dans la réaction au fur et à mesure, même s'il y a eu quelques propos ce matin.

Sur le plan moustiquaire, cela voulait s'appuyer sur le dispositif MaRénov pour lequel précisément, en commission de transition écologique, nous avons vu que, pour le moment, des associations qui sont aussi missionnées pour accompagner les habitants ou les communes doivent encore attendre, peut-être plus longtemps, pour pouvoir continuer leur mission. Car l'essentiel, même en cas de canicule, c'est de pouvoir conseiller sur les appareils de chauffage, ou vous allez conseiller sur ce qu'il faut faire pour agir contre le moustique tigre. Il faudra bien conseiller sur les choix en termes de climatisation, par exemple. C'était ce que je voulais pointer. Je comprends votre réaction et que vous trouviez cela désagréable. Je vous fais part de mon point de vue.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Ce n'est pas qu'elle soit désagréable, j'ai dépassé ce stade, mais je trouve qu'il y avait quand même une forme de provocation, alors que nous sommes tous en train de gérer la canicule, de livrer cela tranquillement, en disant : « mais au fond, qu'est-ce que vous faites pour gérer la population et les désagréments et les risques pour la santé qu'elle représente » ?

Franck RAYNAL a demandé la parole.

M. RAYNAL : Oui, merci. Je n'avais pas l'intention de parler de ce plan que je trouve tout à fait aller dans le bon sens, mais la réaction de Madame Laure CURVALE, qui est également élue à la ville de Pessac et Vice-présidente au Conseil départemental, devrait nous expliquer quel est le plan d'action du Département – j'espère qu'il va arriver rapidement – sur la question de la canicule. Parce que les collèges de Pessac, mais je pense que tous les collèges de la Métropole et du Département, ont vécu à peu près la même chose et ont été dans une situation absolument cataclysmique. L'organisation des épreuves du brevet aujourd'hui même en porte le témoignage. J'attends donc que le Conseil départemental se saisisse à bras-le-corps du sujet avant que vous permettiez de donner des leçons.

Comme je le disais à Monsieur le Président à l'instant, je trouve intéressant que dans cet hémicycle, certains puissent vivre ma vie de maire de Pessac.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Maire.
Yohann GIACOMETTI.

M. GIACOMETTI : Oui, juste une petite intervention. C'est pareil. Nous ne nous connaissons pas, Madame Laure CURVALE, mais j'ai l'impression que vous parlez comme un livre. Honnêtement, en tant que maire, depuis une semaine et demie, le quotidien que nous avons au travail est compliqué. Il a fallu faire face à une situation qui n'était pas prévue. Il a fallu intervenir très rapidement auprès des écoles. Je ne vais pas vous donner le nombre d'appels que j'ai eus avec le DASEN, avec l'académie, et tout cela pour préparer les écoles. Honnêtement, je trouve vos propos assez déplacés. Je n'irai pas plus loin.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Et pour clôturer le débat, nous laissons la parole au rapporteur de la délibération, Christian BAGATE.

M. BAGATE : Merci beaucoup Monsieur le Président. Madame Laure CURVALE, que vous ne l'ayez fait avant, vous étiez au pouvoir et vous ne l'avez pas fait, donc ne venez pas me reprocher quelque chose aujourd'hui.

Deuxièmement, en ce qui me concerne, je suis maire de Bègles, ne vous en déplaise, je suis en lien avec mes services actuellement. Nous avons 400 personnes que nous essayons d'abriter en ce moment même parce qu'il y a quatre câbles qui ont été endommagés au niveau de l'électricité chez Enedis. Depuis presque 24 heures, Enedis est en train d'essayer de réparer. Nous espérons que tout sera réparé pour 22 heures ce soir.

Vous êtes en train de parler de choses, vous n'avez jamais été responsable en tant que telle. Et puisque vous parlez et que vous êtes au niveau du Département, je vous invite à venir visiter un collège qui est en dernière zone, qui a des résultats déplorables, qui est dans une zone où Monsieur le Maire, Clément ROSSIGNOL-PUECH, avant moi, a écrit plusieurs lettres au niveau du Département sans avoir été entendu. Nous avons ici tout un tas de problèmes que nous n'arrivons pas à les résoudre. Vous savez ce que répond Madame DEXPERT ? Elle nous dit qu'il n'y a pas d'argent, et tout se passe ainsi. Aujourd'hui, nous essayons. Sachez que la Métropole est la seule entité qui travaille sur le moustique avec un travail scientifique. Et la preuve, c'est encore Monsieur Frédéric GIRO qui essaie de travailler sur ce sujet. C'est aussi au niveau du CHU. C'est également un vrai problème de santé. Nous ne négligeons pas pour autant.

Et comme Monsieur le Président l'a rappelé, vous n'étiez pas en séance avec nous, bien sûr, puisque c'était un Bureau. Nous avons appelé la réserve citoyenne métropolitaine pour la mettre auprès des EHPAD de Bordeaux et des environnements, pour tous ceux qui le souhaitaient, et nous sommes en train d'essayer de mettre en place d'autres réserves que nous essayerons de déployer par commune.

Je vous remercie de m'avoir permis de pouvoir balayer tout ce dossier. Merci Madame.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le rapporteur. Nous allons donc pouvoir passer au vote. Le vote est clos. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
BOZDAG, Monsieur PESCHINA**

Monsieur le secrétaire.

M. SALLABERRY : Le numéro 128 est également regroupé. Je vous invite, Monsieur le Président, à lancer les opérations de vote pour la convention de partenariat présentée par Éric POULLIAT.

M. POULLIAT
(n°128) **Convention - Décision - Autorisation**

Intervention Harmonie Lecerf Meunier

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Les conventions qui nous sont soumises aujourd'hui visent à structurer un partenariat entre Bordeaux Métropole, le ministère des Armées et la Base aérienne 106 autour.

Nous comprenons l'intérêt d'entretenir des coopérations avec un acteur institutionnel important de notre territoire, dont la présence participe à l'activité économique locale et à l'emploi. Pour autant, plusieurs orientations figurant dans ces conventions nous interrogent.

La première concerne la place et même la pertinence de la Métropole dans ce partenariat. Nous nous interrogeons sur la pertinence pour notre collectivité de contractualiser autour d'objectifs visant explicitement à développer « l'esprit de défense » ou la « culture de défense » et même « la force morale de la jeunesse », désignant ainsi principalement la jeunesse comme cible de ces actions sur le territoire. Ces notions relèvent avant tout de politiques nationales conduites par l'État.

Le budget 2026 de l'Etat a consacré un changement historique : Le budget des armées dépasse celui de l'Education nationale... Encore cette semaine les parlementaires se sont accordés sur un effort accru, + 36 milliards pour la loi de programmation, ce qui fait 77 milliards par an ! Dans ce contexte, est-ce à la collectivité de participer à cette éducation à la guerre, pudiquement appelé esprit de défense, faciliter les recherches de logements pour les militaires et leurs familles), Pourquoi devrions-nous aider ce public-là plutôt qu'un autre ? Est ce qu'on s'engage à faire les mêmes efforts pour le personnel enseignant, le personnel soignant, les agents de nos CCAS, les caissières, et toutes ces personnes qu'on a très temporairement considérées comme indispensables au moment du COVID. Quand on sait que de nombreux patrimoines militaires désaffectés ne sont pas utilisés, que de nombreuses emprises militaires sont sous-utilisées il est encore plus difficile de comprendre pourquoi la métropole doit participer à héberger le personnel du ministère de la défense.

Cette interrogation globale sur la pertinence de ce partenariat est renforcée par les dispositions consacrées à la jeunesse. Les conventions prévoient notamment de promouvoir l'Escadrille Air Jeunesse, de faire découvrir les armées et les métiers de la défense à des collégiens, en particulier issus de l'éducation prioritaire, ou encore de faciliter l'accès à des dispositifs de préparation militaire. D'où une interrogation supplémentaire : Pourquoi cibler tout particulièrement l'éducation prioritaire ? Quand on sait que les jeunes issus de l'éducation prioritaire ont moins de chance d'accéder à des études supérieures et plus de chance d'intégrer une formation qu'ils n'ont pas choisi et à laquelle ils ne sont pas préparés, et ressortent ainsi plus nombreux que la moyenne sans diplôme, ce ciblage par l'armée est assez cynique.

Nous nous interrogeons globalement sur le message politique que porte une collectivité lorsqu'elle s'associe directement à des démarches visant à familiariser toujours davantage les jeunes avec l'institution militaire.

Notre responsabilité est aussi de promouvoir auprès des nouvelles générations les valeurs de paix, de coopération internationale, de diplomatie et de résolution pacifique des conflits. Dans un contexte international marqué par la multiplication des tensions et des conflits armés, cette vigilance nous paraît plus nécessaire que jamais.

Comme le rappelait Jean Jaurès :

« La course aux armements mène à la guerre comme les nuages mènent à l'orage. »

Sans nier les réalités géopolitiques actuelles ni les impératifs de défense nationale, nous pensons qu'une collectivité locale doit veiller à conserver une certaine distance avec les logiques de militarisation des esprits, en particulier lorsqu'elles s'adressent à la jeunesse.

L'histoire nous enseigne également qu'à force de préparer la guerre, on peut finir par la rendre plus probable.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Le vote est lancé. Le vote est clos. La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Madame BICHET, Madame BOUTE, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Monsieur ESCOTS, Madame LEpine, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

Contre : Monsieur CAZAUX, Madame

LECERF MEUNIER

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
GARNIER**

Monsieur le secrétaire.

M. SALLABERRY : Convention de financement relative aux études d'exploitation robustes et aux trois scénarios pour le RER métropolitain, Monsieur Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT

(n°7) RER métropolitain - Convention de financement relative aux études d'exploitation et de robustesse des trois scénarios pour le RER Métropolitain - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le dossier.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Très bien. Merci pour toutes ces précisions, Monsieur le Vice-président.

Je ne vois pas de demande de prise de parole. Pardon, excusez-moi, Monsieur BOURLIEUX, vous avez la parole.

M. BOURLIEUX : Oui, merci Monsieur le Président, et merci Monsieur le Vice-président pour cette présentation. Je vous avouerai que, contrairement à la présentation que je trouve très mesurée que vous avez faite, cette délibération m'inquiète quelque peu sur le projet du RER métropolitain. En ce sens, je rejoins l'intervention de Monsieur Olivier ESCOTS qu'il a faite il y a une heure ou deux heures de cela.

Quand je regarde le contenu de cette délibération, je vois un point qui est très important, qui est situé en page 9 sur 42. « La feuille de route 2023, actuellement en vigueur, s'inscrit dans un environnement évolutif, qu'il s'agit des infrastructures, des circulations ferroviaires, de la démographie, du nombre d'acteurs circulant sur le réseau ferré national, et des contraintes budgétaires des partenaires. Cette évolution justifie aujourd'hui, de la part de l'ensemble des partenaires financiers, une volonté d'envisager une évolution de la consistance du projet d'offre de services ». Cette phrase, je la trouve assez inquiétante. Depuis 2018, y compris dans le renouvellement de la feuille de route en 2022 et en 2023, il nous est annoncé un objectif d'un train cadencé toutes les demi-heures, sur toute la journée et sur toutes les lignes, c'est le scénario n° 1.

Sauf que le problème dans cette délibération, c'est que le scénario n° 1, et c'est écrit noir sur blanc, ce n'est plus le scénario prioritaire. Le scénario prioritaire, c'est le scénario n° 2, c'est-à-dire une baisse de l'offre en heures creuses. Et si nous regardons en détail, c'est une baisse qui n'est pas négligeable, sauf sur la ligne d'Arcachon comme vous l'avez dit. Pas négligeable puisque le scénario n° 1, qui est en vigueur jusqu'ici, prévoit 64 trains par jour et par ligne, alors que le scénario n° 2, avec des heures creuses, prévoit 48 trains maximum par jour et par ligne, soit une baisse de 25 % du nombre de trains. Je trouve que c'est un mauvais signal qui est envoyé à la France périurbaine et aux territoires avec qui la Métropole promettait de renouer sur votre mandature. Et quand nous regardons dans le détail, notamment le tableau qui est très détaillé du projet du scénario n° 2, nous voyons qu'un territoire souffre plus particulièrement de ce scénario, c'est encore une fois le Médoc. Désolé, là-dedans, il n'y a pas de *fake news*. Nous ne servons pas un agenda politique, parce que j'ai bien compris tout à l'heure que vous faisiez référence au Rassemblement national, qui a organisé une manifestation à Lesparre pour dénoncer l'abandon ferroviaire du Médoc, mais surtout par le Conseil départemental. Ce n'était pas par vous, mais peut-être que nous allons pouvoir vous y ajouter.

J'ai donc une question très simple : pourquoi personne n'assume, jusqu'ici, que vous êtes en train de changer de scénario ? Pourquoi n'assumez-vous pas qu'en réalité, le RER métropolitain va se faire, oui, mais un RER un peu au rabais ? Il faut savoir le dire. L'État, la Région, la Métropole : personne ne le dit. Et pourtant, vous ne pouvez pas nous expliquer que c'est quelque chose qui vient juste de se décider, qui vient d'être lancé à l'étude, parce que les études ont été lancées dès le mois de décembre 2025, et que ce scénario n° 2, quand nous regardons la délibération, devait être rendu pas plus tard que le 26 juin 2026, c'est-à-dire aujourd'hui. J'aimerais que vous m'apportiez un certain nombre de précisions et surtout que vous me rassuriez sur ce point, ou dois-je, au contraire, considérer que le RER métropolitain, tel que présenté depuis de nombreuses années aux habitants de la Métropole, sera en réalité le premier sacrifié de votre audit ?

M. DUPRAT : Monsieur Jimmy BOURLIEUX, je ne sais pas si je vais vous rassurer, mais en tout cas je vais vous dire la vérité. La vérité est très simple, il n'y a aucun des trois scénarios qui soit privilégié aujourd'hui. Aucun, je vous le dis. Ce n'est pas parce que nous en avons étudié trois que nous allons en rejeter deux pour n'en garder qu'un. C'est clair. Nous sommes trois partenaires autour de la table, quatre normalement, mais le quatrième a du mal à honorer ses factures, et nous faisons aujourd'hui l'avance. Disons les choses clairement. La Métropole, le Conseil régional et l'État font l'avance du Conseil départemental. Aujourd'hui, nous sommes donc trois partenaires à financer. Je rappelle juste, Monsieur Jimmy BOURLIEUX, que nous n'avons absolument pas abandonné la périphérie de la Métropole, puisque nous finançons, en dehors de nos compétences et de notre territoire, des dizaines et des dizaines de millions d'euros. Il y a même des communautés de communes et des communes qui bénéficient d'améliorations du système de transport sans déboursier un seul centime, et des collectivités qui sont riches, pour certaines beaucoup plus que nous, quelque part. Allez voir du côté du bassin d'Arcachon, par exemple.

Deuxièmement, aujourd'hui, il est normal de se poser la question de savoir quelle est la meilleure desserte. La ligne du Médoc, vous avez fait une manifestation en mettant des banderoles que nous allons supprimer la ligne. C'est un mensonge. Cette ligne va continuer de Bordeaux jusqu'à Macau, jusqu'à Lesparre, jusqu'au Verdon et dans l'autre sens. Nous allons simplement réduire, et cela va faire plaisir au maire de Pessac, le nombre de navettes entre Macau et Pessac, parce que cela pèse 3 % des voyageurs, pour les rajouter entre Macau et Bordeaux, avec une correspondance à Fontaine-d'Arlac avec le tram pour aller plus vite dans le centre de Bordeaux. Tout le monde l'a compris. Il y aura autant de trains. Nous n'allons pas diminuer les trains, et surtout, cela va nous faire gagner quelques rames, que nous pourrions mettre en rames doubles pour faire face à l'augmentation des voyageurs et pouvoir ne pas laisser personne sur le quai.

Puisque vous êtes sur ce sujet, je vous invite, Monsieur Jimmy BOURLIEUX, à convaincre vos amis du Conseil régional, qui ne votent pas les délibérations sur le RER métropolitain. C'est facile de venir nous dire dans l'hémicycle de Bordeaux Métropole ce qu'il faut faire et nous allons à une autre démarche dans l'hémicycle du Conseil régional, à quelques encablures de la dalle de Mériadeck. Je parle sous le contrôle de mes collègues qui siègent avec moi au Conseil régional. C'est abstention, vote contre, mais il faut voter pour. Si, mais si, mais si Monsieur Jimmy BOURLIEUX. Je suis désolé. Je le vois. Je l'entends. Je l'ai fait remarquer en aparté pour pouvoir le faire.

Aujourd'hui, faire croire que nous reculons sur le RER métropolitain, c'est faux. Vous le verrez, puisque nous aurons d'autres délibérations qui permettront de le faire. Dire qu'il y a 43 trains, ce n'est pas vrai, il y en aura davantage que 43 trains. Aujourd'hui, laissons l'étude se faire, et nous prendrons la décision en toute connaissance de cause. Aujourd'hui, ce sont les élus qui vont décider. Ce ne sont pas les services qui vont décider. Et aujourd'hui, les élus souhaitent rester dans notre feuille de route. Simplement, qui

aujourd'hui est capable de mettre 130 millions d'euros sur la table pour régénérer la ligne du Médoc ? Quelle collectivité ? Aucune. C'est pour cela que nous avons fait une délibération au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour demander à l'État de réintroduire dans son plan les lignes de catégorie 7, 8 et 9, dont fait partie la ligne du Médoc. Et je suis désolé, mais lorsque nous avons voté cette délibération, vos collègues ne l'ont pas votée. Donc, ils sont d'accord avec ce que l'État ne s'occupe pas des lignes 7, 8 et 9, et que ce soit à la charge des collectivités. Nous n'aurons pas les moyens, personne autour de la table, de régénérer la ligne de Médoc.

C'est pourquoi nous essayons de faire, dans les possibilités techniques qui sont les nôtres, peut-être qu'il faudra un jour se dire : ce sont des trains à batterie que nous enverrons sur cette ligne, pour permettre de ne pas refaire la ligne aérienne de contact. Il y a d'autres solutions. Mais en tout cas, nous continuerons à desservir Macau, Lesparre et le Verdon, et c'est l'objectif que nous avons pris. Et nous verrons bien, lorsque l'étude sera terminée, nous mettrons devant les chiffres, devant tout le monde, le scénario 1, c'est tant, le scénario 2, c'est tant et le scénario 3, c'est tant.

Aujourd'hui, je crois entendre Monsieur le Président Thomas CAZENAVE, avec qui nous en avons discuté il n'y a pas si longtemps, quand nous sommes allés inaugurer les travaux : nous sommes favorables à la vraie feuille de route de 2018 du RER métropolitain qui a été signée, je le rappelle, par deux partenaires, à l'époque, au moins, qui étaient autour de la table.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Gérard CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je voulais juste soutenir à 100 % Monsieur Christophe DUPRAT dans son intervention et préciser que le RER métropolitain bordelais est le plus en avance de France avec celui de Strasbourg. Nous ne sommes donc pas du tout en retard. Nous pouvons regretter les difficultés du Département, mais ce que je regrette, c'est que certaines communautés de communes ou agglomérations ne participent pas au financement, comme Arcachon ou d'autres. Le débat est là essentiellement, car Bordeaux Métropole ne peut pas être continuellement la vache à lait. À un moment, il faut aussi que tout le monde participe, notamment ceux qui en profitent le plus. Le RER métropolitain va dans les deux sens. Il va à Bordeaux, mais il sort de Bordeaux. Il profite donc à toute la population.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Je voudrais dire, en effet, comme l'a rappelé Monsieur Christophe DUPRAT, que nous avons eu l'occasion, par exemple, d'aller à Saint-Loubès pour l'inauguration de la halle. C'est un projet très transformant pour l'ensemble du territoire. Nous avons constaté d'une part que nous cofinancions des rames, des équipements, des quais, et nous mesurons ici tout le sens de ce projet que nous défendons avec beaucoup d'ambition.

Monsieur Christophe DUPRAT le rappelait, c'est pour une Métropole, et je le défends, nous le défendons, parce que c'est le pacte girondin. Nous voyons bien que c'est aussi une manière d'être solidaires vis-à-vis des territoires autour, et de résoudre nos propres difficultés, parfois des enjeux de recrutement, de logement, parfois des enjeux de mobilité. Cela a donc beaucoup de sens, même si, en effet, nous sortons parfois de notre compétence et de notre périmètre géographique, mais je pense que cela a beaucoup de sens. Alors que nous revoyons régulièrement le coût du projet au regard des dérives, le coût des infrastructures, nous le savons, avec SNCF Réseau. Nous étions, avec Monsieur Michel POIGNONEC et Christophe DUPRAT aussi, pour voir la transformation en cours du côté de Bègles et de Villenave. Nous voyons que ce projet est très structurant, et c'est difficile aujourd'hui de venir nous en faire le procès, alors que nous avons, collectivement, et je dis : c'était un projet largement engagé sous la précédente mandature, mis beaucoup d'ambition sur un projet qui, je trouve, porteur de sens et d'ambition pour l'ensemble de notre territoire.

Soyons donc rassurés, nous allons continuer à le porter, et régulièrement, comme pour toute gestion de projet, se réinterroger à un moment sur les coûts et l'adaptation, mais c'est tout à fait normal et naturel dans le cadre de la gestion d'un projet. Soyez rassurés. Merci à Monsieur Gérard CHAUSSET pour ces mots.

Nous allons donc pouvoir passer au vote. Le vote est clos. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur BOURLIEUX

**Ne prend pas part au vote : Madame
LECERF MEUNIER**

Monsieur le secrétaire, retour de Madame la secrétaire.

Mme SIARRI : Oui, la dernière délibération est celle de Monsieur POULLIAT, c'est l'affaire n° 154, et elle porte sur l'avis de Bordeaux Métropole quant au projet d'arrêté préfectoral sur les restrictions des vols de nuit à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

M. POULLIAT
(n°154)

Monsieur Éric POULLAT présente le dossier.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : C'est le résultat, comme l'évoquait à l'instant Monsieur le Vice-président, d'un travail initié indirectement par la volonté du groupe des écologistes de déposer une motion. C'était deux jours avant le précédent Conseil métropolitain. J'avais suggéré, plutôt qu'une motion, qu'il y ait un travail pour une véritable contribution et une position claire de la Métropole sur ce sujet. C'est le travail qui a été fait, engagé, conduit, et qui est arrivé à un texte que je dirais consensuel au sein du Bureau. Nous avons été saisis hier, je crois, ou avant-hier, d'une proposition d'amendement au texte consensuel que nous avons élaboré, présenté par Monsieur Éric POULLIAT. Je vais laisser Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présenter son amendement, et je vous demanderai ensuite de vous positionner sur l'amendement de Madame CASSOU-SCHOTTE, puis de voter sur la délibération.

Madame CASSOU-SCHOTTE. Je dis par ailleurs que cet amendement m'a un peu surpris, au regard du travail qu'a rappelé le Vice-président. Mais vous avez la parole.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Oui. Je vais vous présenter l'amendement. Je ne vais donc pas vous démontrer ou argumenter notre position. Je ne vais pas en prendre ce temps. Par contre, je veux d'abord vous féliciter et vous remercier d'avoir engagé ce travail avec un groupe de travail d'élus. Et c'est d'ailleurs en me reposant sur l'avis plutôt consensuel et unanime de ces élus, que je vous propose un amendement à cette délibération. Pour nous, l'avis va dans le bon sens, mais il ne nous paraît pas suffisant.

Je vous propose donc un amendement qui rajoute, d'une part, à cet avis défavorable, un article 2 qui dit de demander que "le projet d'arrêté propose l'instauration d'un couvre-feu pour les vols de nuit entre 23 heures et 6 heures, en cohérence avec la décision de restriction des vols opérés sur l'aéroport de Toulouse-Blagnac, visant à protéger la santé des riverains au cœur de nuit, tout en préservant l'équilibre économique d'exploitation de l'aéroport et le développement économique du territoire."

Cet amendement va donc un peu plus loin que l'avis défavorable. Il va jusqu'à faire une proposition de couvre-feu tel que le demandent énormément de riverains, tous ces

habitants qui vivent et qui subissent ces nuisances sonores nocturnes et qui souhaitent ce couvre-feu. Nous les soutenons, et nous souhaitons aller plus loin dans cet avis.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Je vous remercie. Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous donner la position du groupe Bordeaux Métropole Unie. D'abord, moi aussi pour dire que je suis surpris par cet amendement, parce que ce document qui nous est proposé au vote aujourd'hui est un compromis, un compromis parmi toutes les positions qui peuvent exister au sein de cet hémicycle. Loin de nous l'idée de penser que nous ne devons pas prendre en compte les nuisances qui sont subies par les habitants. C'est une certitude. C'est une évidence.

Loin de nous, aussi, l'idée de ne pas prendre en compte la réalité du monde industriel. Notre Métropole s'est développée grâce au monde industriel qui est venu s'agglomérer autour de l'aéroport. Se comparer à Nantes ou à Toulouse est toujours difficile, parce que chaque aéroport a sa spécificité, avec des recettes différentes. L'aéroport de Nantes que je connais moins, mais celui de Toulouse que je connais un peu, a aujourd'hui des recettes que n'a pas l'aéroport de Bordeaux. Il existe encore à Toulouse la navette qui transporte un peu plus d'un million de passagers par an, qui aujourd'hui, sont une recette de la part d'Air France pour cet aéroport.

Il y a aussi le monde industriel qui était juste à côté de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, c'est Airbus Groupe qui, aujourd'hui, fait décoller pour les essais de ses avions, qui fait décoller la vente de ses avions, et nous savons combien ils sont produits de manière assez importante.

Donc, nous avons travaillé. Cela nous a pris du temps. Nous avons consulté les industriels, les riverains, les associations, les élus concernés, tout le monde a fait, je pense, un pas l'un vers l'autre. Et je trouvais que le document que nous avons proposé, le premier, sans cet amendement, constitue, comme je l'ai dit et le redirai, ce compromis qui était nécessaire pour que toutes les parties se sentent entendues et considérées, tout en ayant à cœur que cet aéroport fait partie du développement économique de notre agglomération.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Franck RAYNAL.

M. RAYNAL : Oui, merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce projet d'amendement devrait, en toute logique, correspondre à toutes mes attentes, puisqu'il reprend de manière synthétique le texte de la délibération que nous avons voté à l'unanimité au conseil municipal de Pessac. C'est d'ailleurs le même texte qui a été voté à Talence et à Bègles. Nous sommes donc, sur le fond, parfaitement en ligne. Maintenant, comme l'a rappelé Monsieur Christophe DUPRAT à l'instant, à la suite de Monsieur le Président, la délibération telle qu'elle est présentée est le fruit d'un compromis, d'une discussion dans laquelle nous avons voulu être équilibré, et sur laquelle nous n'avons pas cédé quant à l'essentiel. L'essentiel étant de produire un avis défavorable sur le projet d'arrêté ministériel. C'est cet objectif que nous poursuivons.

La manière dont nous l'exprimons est importante, mais elle est moins importante que la conclusion à laquelle nous aboutissons. Il me semble donc qu'il serait dommageable, après tout le travail qui a été fourni pendant des semaines par l'ensemble des groupes politiques, qu'un amendement de dernière minute vienne ébrécher, en quelque sorte, l'unanimité à laquelle nous nous préparons en toute logique. Pour ma part, je ne voterai pas contre l'amendement, mais je ne participerai pas à ce vote, et je voterai la délibération.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : On va continuer à donner des explications à Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, qui est partie.

Il y a un autre point, au-delà de ce que va dire Monsieur Franck RAYNAL, et je vais passer la parole à Madame Christine BOST. C'est la grande différence entre une motion et une contribution de Bordeaux Métropole sur un recueil d'avis des différentes parties prenantes.

Il nous est demandé ce que nous pensons de l'arrêté, et la position, c'est un avis défavorable. La proposition d'amendement déborde de la position. Elle commence à dire : « nous aimerions un arrêté comme ci et comme cela ». Ce n'est pas le cadre que nous avons pris. Vous pourrez avoir pris, les uns et les autres, dans vos conseils municipaux une motion qui prend plus de liberté par rapport à la question que nous avons choisie. C'est quel est l'avis émis par la Métropole sur cet arrêté ? Nous émettons un avis défavorable. J'ai donc préféré serrer ce sujet plutôt que partir dans une motion beaucoup plus large, dont il n'y aurait pas vraiment d'attendu particulier. Donc, pour rester strictement dans la question qui nous est posée, c'est un avis défavorable. Christine BOST.

Mme BOST : Merci Monsieur le Président. Merci d'abord d'avoir accepté de mettre en débat ce sujet, qui est un sujet un peu complexe dans notre assemblée.

Je ne vais évidemment surprendre personne en disant à quel point je suis favorable à l'avis défavorable pour deux raisons majeures. D'abord, la proposition du préfet qui consiste à apporter un certain nombre de restrictions d'appareils en proposant que, dans la tranche de nuit, il y ait des appareils qui soient moins bruyants. Nous avons maintenant un peu de recul, puisque nous avons, sur la plupart de nos communes, des capteurs de bruit qui nous permettent de mettre en relation le bruit émis par ces fameux avions qui sont plus performants.

En fait, nous nous rendons compte qu'en fonction du vent et des conditions météo, certains avions, dits de moindre bruit, dépassent parfois les 70 décibels. Je vous annonce qu'à 70 décibels, la nuit, vous êtes réveillés. Et il s'avère que comme nous pouvons suivre de façon très précise les vols de jour et de nuit. Je vous l'avais indiqué en Bureau il y a quelques semaines, nous avons fait l'exercice de prendre l'exemple d'une nuit. Je ne sais plus exactement quelle date, mais c'était la nuit d'un dimanche à un lundi. Et en cœur de nuit, dans cette fameuse nuit, il y a eu 16 vols entre 22 heures 30 et 6 heures du matin, avec des vols programmés à 2 heures, 3 heures, 4 heures du matin. Et je peux vous assurer que les riverains, qu'ils habitent à Eysines, au Haillan, à Pessac ou à Talence, sont réveillés avec des 70 décibels.

Le premier point, c'est que la réalité opérationnelle de ce qu'a proposé le préfet est perturbante pour la santé de nos habitants. Le deuxième point, c'est l'EIAE de Toulouse qui est sortie à peu près simultanément à l'arrêté proposé par le préfet. L'EIAE Toulouse proposant un couvre-feu de programmation entre 23 heures et 6 heures du matin, peut entraîner des effets de report sur l'aéroport de Bordeaux. C'est le cas, d'ailleurs, de l'aéroport de Nantes actuellement, puisqu'il y a un couvre-feu à Nantes, et que les vols qui ne peuvent pas atterrir à Nantes viennent se poser à Bordeaux. Ce sont donc des vols en plus pour notre territoire, et nous pouvons nous interroger sur l'avenir de l'aéroport de Bordeaux, coincé entre celui de Nantes et celui de Toulouse.

Ceci étant, j'entends ce que dit Monsieur Christophe DUPRAT sur le fait que l'équilibre économique de l'aéroport de Toulouse et celui de l'aéroport de Bordeaux ne sont pas les mêmes. La réalité, c'est qu'il faudrait une homogénéité, une harmonisation nationale sur cette question des vols de nuit. Car que nous soyons à Toulouse, à Rennes, à Nantes ou je ne sais où, quand nous sommes réveillés la nuit par un avion, cela a un impact sur la santé de tous les riverains où qu'ils soient.

C'est plutôt le législateur qui devrait se prononcer sur ce point, et essayer d'avoir une homogénéité des restrictions sur l'ensemble des plateformes aéroportuaires de France.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Monsieur ESCOTS.

Je reprécise, pardon, que le débat actuel ne porte pas sur l'avis de la Métropole tel qu'il a été présenté par Monsieur Éric POULLIAT, mais bien sur l'amendement défendu ou qui était défendu par Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Et la question qui nous est posée, je le redis pour mes collègues, ce n'est pas une motion qui est défendue ici, comme cela a pu être évoqué dans des Conseils municipaux où nous prenons une grande liberté. C'est : quelle est la position de Bordeaux Métropole sur le projet d'arrêté tel qu'il est ? Et cette réponse, c'est oui, c'est non. L'amendement de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE nous envoie sur une autre dimension, qui n'est plus une position, c'est pour, c'est contre, et il faudrait un autre arrêté de telle et telle manière. Ce n'est pas la question qui nous est posée dans le cadre du débat public.

Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Oui, merci Monsieur le Président. J'ai bien compris l'objet du vote et du débat sur l'amendement. Je n'ai pas participé au groupe de travail, je ne participe pas au Bureau, mais je me mets à la place de l'habitant ou de l'habitante qui va lire l'avis de la Métropole tel qu'il est formulé. Si nous ne connaissons pas le dossier, nous avons du mal à comprendre ce qui motive l'avis défavorable. Je suis favorable, moi aussi, à l'avis défavorable, mais pour le grand public, c'est tout de même un peu compliqué à comprendre. Je pense donc que l'avis défavorable de la Métropole mériterait d'être un peu plus explicite. Peut-être que l'amendement peut expliquer ce genre de choses, par rapport aux vols qui pourra arriver de Toulouse qui serait détourné sur Bordeaux.

J'ai l'impression aussi, j'ai entendu d'autres débats dans d'autres communes qui nous disent « mais si nous restreignons trop les vols de nuit, ils vont se reporter sur le début de soirée ». En fait, nous cherchons la martingale sur un sujet où le vrai problème, c'est qu'il y a trop de vols. Partout dans le monde, nous retrouvons, voire nous dépassons, les niveaux de vols de 2019. Mais pour avoir découvert l'avis sans avoir participé au groupe de travail ni au Bureau, je pense que pour la population, l'avis mériterait d'être un peu plus explicite, et que l'amendement apporte un élément un peu plus explicite sur le sujet.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Je ne sais pas si nous maintenons l'amendement, l'auteure n'étant plus là. Je ne sais pas comment cela se passe concrètement. Nous n'allons pas faire reprendre des amendements.

Il y a Madame CURVALE, et ensuite Monsieur SAINT-PASTEUR, et après, nous allons nous arrêter.

Mme CURVALE : Merci Monsieur le Président. Je prends le relais de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE qui s'excuse, mais qui est partie prendre un train.

Je voudrais lever tout suspense. Notre groupe est attaché à ce que nous émettions un avis unanime de la Métropole, parce que c'est ce qui lui donnera de la force. De même que dans les différents conseils municipaux, nous avons eu, je pense, ce principe de responsabilité. J'ai été membre du groupe de travail. Je remercie Madame Christine BOST d'en avoir bien résumé le contenu. Je rappelle que ce groupe de travail ne s'est réuni qu'une fois, parce que nous avons progressé très vite vers un consensus qui portait aussi sur un couvre-feu. J'entends que vous ne voulez pas intégrer ce couvre-feu qui est pourtant le résultat des discussions du groupe de travail, et avec cette nécessité de trouver une harmonisation régionale, puisque Toulouse-Blagnac va mettre en œuvre son propre couvre-feu.

Je voudrais simplement vous dire que c'est aussi un amendement que nous avons proposé parce qu'il y a une mobilisation assez exceptionnelle. Il y a eu 110 contributions à Toulouse-Blagnac, sans doute parce que la concertation était suffisante et a conduit à ce que souhaitaient les associations, les élus, les riverains. Ce n'est pas le cas, cela n'a pas été

rappelé, mais le scénario B n'était pas celui ni choisi par les associations, ni par les élus, et nous en sommes aujourd'hui à plus de 800 contributions.

C'est un peu étrange, nous parlons souvent de bon sens, de se dire que nous expliquons que nous sommes contre ce projet, mais sans expliquer ce que nous proposons d'autre, et qui était, en plus, dans les scénarios étudiés. Mais donc, pas d'ambiguïté : nous voterons cet avis défavorable. Nous regrettons que l'on s'arrête au milieu du gué.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Mais parce que ce n'est pas la question qui nous est posée. Tout simplement, et je crois avoir été très explicite avec le groupe des écologistes quand nous nous sommes lancés dans ce travail, quand nous avons accepté ce cadre. Il faut donc un tout petit peu sérier. Voilà ce qui nous est demandé.
Monsieur SAINT-PASTEUR.

M. SAINT-PASTEUR : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Nous avons beaucoup parlé de compromis, de consensus. Et pour construire le compromis et essayer de travailler un consensus, il faut aussi pondérer les enjeux. Nous avons parlé des questions liées à l'économie, à l'industrie aéronautique. Mais le sujet de cet arrêté n'est pas de remettre en question l'industrie aéronautique, mais de bien mesurer la question de l'impact des vols de nuit, évidemment sur la filière économique, mais aussi sur un sujet qui a été mal abordé, mal appréhendé, et sur lequel nous pouvons porter une critique vis-à-vis du préfet : la question de l'impact sur la santé des gens.

Nous voyons bien aujourd'hui, et cela a été parfaitement évoqué par notre collègue Madame Christine BOST, que les vols de nuit ont un impact important. Nous sommes tous, avec la canicule, très impactés en termes de fatigue. Nous en voyons les incidences en termes de santé mentale, de risque cardiovasculaire. Et très clairement, je suis un peu frustré de devoir m'abstenir, c'est en tout cas le vote que je vais exprimer sur cet amendement, parce que nous aurions eu une certaine lucidité si nous avions été plus loin dans la formulation de notre avis en tant que conseillers métropolitains.

Puis, il y a aussi une petite hypocrisie par rapport à cette question des restrictions de vols de nuit, tel que c'est présenté par le préfet, qui est insuffisamment abordée. Le code des transports évoque des pénalités qui font qu'aujourd'hui il est même préférable, pour les compagnies aériennes, de déroger aux restrictions qui peuvent se faire jour lorsqu'une compagnie aérienne est embêtée pour assurer son atterrissage dans les délais, et donc parfois pousser jusque plus tard dans la nuit. Il est aujourd'hui plus préférable pour elle d'enfreindre la loi plutôt que de payer l'amende qu'elle devra. On va à 20 000 ou 40 000 euros. Les conséquences sont beaucoup plus larges.

Ce qui est proposé dans cet arrêté au niveau de la Préfecture est évidemment très insuffisant. Il aurait fallu aller plus loin, mais dans cette logique de compromis que vous avez évoquée, je m'abstiendrai, avec une certaine frustration, sur cet amendement. J'espère que nous aurons l'occasion d'aller plus loin dans la mesure des bruits, dans la mesure de l'impact, pour que nous puissions plus justement pondérer les enjeux qui sont en cours sur ces décisions parce que les vols de nuit sont évidemment une plaie véritable pour nos concitoyens. Je vous remercie.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Très bien, merci. Nous allons procéder à main levée, d'abord sur l'amendement, puis nous aurons un vote en bonne et due forme sur l'avis. Je redis que la forme qui a été choisie, c'est un avis. La réponse qui est attendue, c'est soit favorable, soit défavorable, que l'amendement est une forme d'excroissance, si vous me permettez l'expression, de la contribution de la Métropole. Je suis aussi gardien du fait que l'on reste dans le cadre qui nous est et que nous avons nous-mêmes choisi.

Qui vote pour l'amendement ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? L'amendement est rejeté. Je vous remercie.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Très bien. Merci pour la clarté des débats. Nous allons maintenant procéder au vote sur la délibération en tant que telle. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Si ? Pardon, Thierry TRIJOLET. Tout à fait.

M. TRIJOLET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, juste une précision d'explication de vote. Sur ce texte, nous avons pris, lundi soir, une délibération en Conseil municipal de Mérignac qui n'est pas un avis défavorable, mais qui prend en compte l'importance de la plateforme aéroportuaire, mais également que l'arrêté acte une amélioration de la situation. Pour nous, l'avis défavorable veut dire remettre en cause cet arrêté, ce qui amènerait à une dégradation de la situation et à faire de l'aéroport de Mérignac un aéroport de départ et de recours complet.

Pour ce qui concerne une partie des conseillers métropolitains de Mérignac, nous nous abstiendrons sur ce texte, en ayant bien conscience, comme nous l'avons fait lundi soir, que ce texte prend aussi en compte l'importance de l'aéroport sur le plan socio-économique, mais aussi sur une prévention pour réduire les nuisances sonores des riverains de l'aéroport. Merci.

Monsieur le Président Thomas CAZENAVE : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Nous passons donc au vote.

Le vote est clos. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ASTIER, Monsieur CHAUSSET, Madame FERGEAU-RENAUX, Madame FERREIRA, Monsieur MARSALT, Madame RECALDE, Monsieur TRIJOLET
Ne prend pas part au vote : Monsieur PUYOBRAU, Madame RAMI

C'était d'ailleurs la dernière délibération à l'ordre du jour de ce conseil.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de journée.

La séance est levée à 16 heures 47

Le Secrétaire de séance

Mme Alexandra SIARRI